

Programme électoral du Mouvement de Libération du Congo

Président National Jean-Pierre Bemba Gombo

M
L
C



Novembre 2018

Table des matières

I. Introduction

4-5

II. États des lieux

6-13

1. Rappel historique

9

2. Dates clés

10-12

III. Un parcours difficile et appauvrissant

14-21

1.1. P.I.B.

16

1.2. Population totale

16

1.3. P.I.B. par habitant

17

1.4. Conclusion

18-19

1.5. Les difficultés de fonctionnement

20-21

IV. Programme d'action

22-123

1. Contexte politique, juridique et sécuritaire

24 - 25

2. Contexte économique

26 -31

3. Amélioration du budget de l'état

32 -56

4. Secteur social

57

4.1. Infrastructures sociales

58-59

4.2. Revenu, salaire et niveau de vie

59-60

4.3. Santé et nutrition

61-62

5. Habitat, aménagement du territoire et logement

63-64

6. Eau et électricité

65-67

7. Environnement

68-71

8. Infrastructures routières , transport, etc.

72-76

9. Tourisme

77-78

10. Emploi, travail et prévoyance sociale

79-80

11. Éducation nationale

80-88

12. Nouvelles technologies de l'information, etc.

89

13. Culture et éthique

90

14. Défense nationale et sécurité intérieure

91

15. Justice

92 -96

16. Agriculture

96 -102

17. Mines

102 -105

18. Portefeuille de l'État

105-107

19. Le secteur privé industriel

108-112

20. Secteur financier

112 -115

21. La bonne gouvernance

116 -123

V. Diplomatie

124-137

1. Les affaires étrangères et la coopération

126 -127

2. La diplomatie économique et financière

127-129

3. La diplomatie publique de proximité

129

4. La diplomatie culturelle

129 - 130

5. La diplomatie préventive

130 -131

6. La diplomatie administrative

132

7. La cyber-diplomatie

132

8. Vision de la diplomatie avec l'Afrique

132 - 133

9. Vision de la diplomatie avec l'Asie

133

10. Vision de la diplomatie avec l'Europe

134

11	Vision de la diplomatie avec les États-Unis d'Amérique	135
12	Vision de la diplomatie avec le monde arabe	135
13	Vision de la diplomatie avec Israël	135 - 136
14	Vision de la diplomatie avec l'Amérique Latine	136

VI.	Proposition des réformes visant l'amélioration du climat des affaires	138-167
------------	--	----------------

VII.	Financements publics des investissements privés dans les secteurs industriels et agricoles	168-171
-------------	---	----------------

VIII.	Conclusion	172 - 175
--------------	-------------------	------------------



I. Introduction

Septembre 1998 - Septembre 2018. 20 ans pendant desquelles un mouvement est né et a grandi. Tout au long de notre marche, des millions de Congolais ont compris et adhéré à notre lutte politique pour la liberté et le développement. Liberté de vivre! Liberté de choisir! Liberté de refuser l'humiliation. Liberté de construire un monde meilleur.

L'objectif du MLC est de donner au peuple congolais le lait et le miel qui lui reviennent, et qui lui appartiennent. Il n'est pas tolérable de continuer à persister dans la contradiction d'un pays extrêmement riche avec une population qui figure parmi les plus pauvres au monde. La RD Congo ne parvient pas à transformer son potentiel minéral en un développement économique durable.

Le peuple Congolais a le droit de bénéficier des ressources de son sous-sol, qui doivent se traduire par l'amélioration des conditions de vie, en passant par le développement économique et social du pays, afin de permettre à chaque enfant de pouvoir bénéficier d'une scolarité gratuite, aux adultes de vivre décemment du fruit de leur travail, en ayant de quoi vivre et nourrir leurs familles, et à nos parents et grands-parents de pou-

voir vivre paisiblement du fruit du travail de toute une vie.

Un gouvernement doit mettre en place les politiques et réformes nécessaires pour rendre ces objectifs possibles. Ce programme permet d'articuler l'ensemble des secteurs, de telle manière qu'on puisse arriver un jour à atteindre cet objectif noble, à savoir redonner le sourire et l'espoir au peuple congolais.

Globalement le programme couvre l'ensemble des domaines indispensables au redressement de la nation, au retour de l'autorité de l'État et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Le projet apparaît clairement exprimé de façon à la fois suffisamment directive et ouverte.

Le succès du programme repose sur 4 piliers fondamentaux :

1. Les valeurs déterminantes du service supérieur de l'État imposant :

Les valeurs de :

- Loyauté envers les engagements du service de l'État et des citoyens,
- Patriotisme dans le concert international des nations,
- Les conditions de compétences et de capacité à mener à bien les missions confiées,

2. Le partage équitable des richesses produites par le pays,

3. La capacité du pays à générer des ressources suffisantes pour accéder aux financements, à son développement en ayant recours à deux moyens principaux:

- L'exploitation de ses ressources naturelles,
- La lutte déterminée contre la corruption permettant de réintégrer les richesses du pays aujourd'hui appropriées à des fins personnelles

4. de façon implicite, l'appel au comportement citoyen des congolais.







II États des lieux



II. États des lieux

Finalement, les immenses ressources minérales de la RD Congo ont été, pour longtemps, la cause majeure de souffrance du peuple congolais. Elles continuent d'enrichir une élite politique corrompue, financent des guerres et des conflits armés qui ont des conséquences désastreuses, entraînant la paralysie de tous les secteurs économiques avec comme conséquences la destruction du tissu économique et une hausse du taux de chômage. Et pour que la RD Congo puisse s'en sortir de tout cela, il faut qu'il y ait un changement de mentalité, une prise de conscience, pour que ces richesses puissent profiter au peuple. La bonne gouvernance mise à l'épreuve des réalités congolaises porte sur :

- La restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national ;

- La lutte contre la corruption, le blanchissement des capitaux, la malversation et l'impunité, l'enrichissement illicite, le non-respect de la loi, de la justice et de l'équité, les abus de pouvoir et trafic d'influence, les arrestations arbitraires, le clientélisme ;

- L'institutionnalisation d'un système méritaire et démocratique dans le positionnement des responsables publics;

- La fin du dysfonctionnement de l'État de droit notamment en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, le fonctionnement des partis politiques, les principes de séparation des pouvoirs, la consolidation de la démocratie;

- la fin de la difficulté dans la mise en oeuvre des piliers de gouvernance tels : un cadre juridique la régissant, le droit à accès à l'information publique particulièrement budgétaire, mécanismes appropriés pour la mise en oeuvre de la trans-

parence, de la recevabilité et de la lutte contre la corruption, la participation citoyenne et le contrôle citoyen, particulièrement en ce qui concerne le budget participatif pour les finances des provinces et autres entités territoriales décentralisées (cfr les insuffisances et la mauvaise interprétation de la législation et de réglementation sur la répartition de pouvoir entre les autorités nationales et provinciales, spécialement en ce qui concerne la loi des finances publiques);

- La suppression de la publication sans bonne coordination préalable entre les différents acteurs étatiques et opérateurs économiques et le déphasage de certaines lois et textes réglementaires.

1. Rappel historique

Après 80 ans de régime colonial dont 52 ans d'administration belge, le Congo devient indépendant le 30 juin 1960 avec Joseph Kasa-Vubu pour premier Président et Patrice Emery Lumumba comme Premier Ministre.

Patrice Lumumba précisa lors de son dernier programme que : " Désormais, toutes les richesses naturelles dont regorge le Congo, doivent d'abord bénéficier aux populations congolaises pour relever leur niveau de vie et de développer rapidement le nouvel État.

La portée économique de cette déclaration, faite dans un contexte nationaliste, aiguisera des intérêts contraires. Elle provoquera, les sécessions des provinces du Katanga et du Sud Kasai ainsi que la révocation du Premier Ministre le 5 septembre 1960, son arrestation, puis son assassinat le 17 janvier 1961.

Aujourd'hui, placée dans un contexte d'ouverture libérale, cette déclaration reste d'actualité dans la perspective

d'équité entre les intérêts du pays et de sa population avec les investisseurs appelés à mettre en valeur les richesses du pays. C'est ainsi que la souveraineté de la RD Congo retrouvera sa vigueur et son avenir.

Les intérêts divergents ont alimenté une succession de rebellions et de guerres meurtrières, les ont fomentées et financées de diverses manières dans le seul but de s'approprier les richesses minières que détient le pays.

Aujourd'hui, sous couvert d'offres de financements apparemment alléchantes, cette appropriation se poursuit sans réduire l'extrême pauvreté. L'énumération des dates marquantes de l'histoire contemporaine de la RD Congo égrène les événements cruciaux qui ont maintenu les populations dans cette pauvreté.

2. Dates clés

1963 à 1964 : Grande rébellion des nationalistes Lumumbistes couvrant les trois quarts du pays contre le gouvernement de Léopoldville.

Avril - Mai 1965 : Moïse Tshombe et les membres de son parti remportent les élections à tous les échelons et dotent la RDC de nouvelles institutions politiques et démocratiques

Novembre 1965 : Joseph Désiré Mobutu se proclame chef de l'état et concentre tous les pouvoirs qu'il exercera de façon personnelle et ferme durant 32 ans. Au cours de cette période, les services de l'état sont négligés.

1971 : La République Démocratique du Congo devient République du Zaïre jusqu'en 1997.

1974 : La zaïrianisation du pays se caractérise par :

- L'africanisation des noms : le Président prend le nom de Mobutu Sese Seko,
- Nouvelle monnaie : le Zaïre se substitue au Franc Congolais,
- Confiscation des biens détenus par les étrangers.

L'économieériclute sous l'effet de la hausse du prix du pétrole, de la baisse des minerais dont celui du cuivre, de la mauvaise gestion de l'état favorisant le développement de la corruption et de l'inflation.

1977 : Première guerre de Shaba. Le président doit faire face à une rébellion menée par le FNLC qui envahit le Shaba. La rébellion est jugulée avec l'appui des troupes marocaines intervenant à la demande du président.

1978 : Deuxième guerre du Shaba. A nouveau, le mouvement de rébellion du FNLC envahit la région du Shaba avec le concours de l'Angola et le support logistique de Cuba. Les interventions de la France, de la Belgique et du Maroc permettent de vaincre la rébellion. Le Zaïre et l'Angola parviennent à un accord de paix sous la supervision des États-Unis.

1979 : Répression de l'armée zaïroise au Kasai entraînant la mort de 300 creuseurs de diamants.

1982 : Création d'un parti d'opposition UDPS par 13 parlementaires qui seront condamnés à 15 ans de prison.

1990 : Le multipartisme s'impose au Président Mobutu dans un contexte de contestation marqué, notamment, par le massacre d'étudiants à l'Université de Lubumbashi.

1991 : Révolte des militaires impayés qui se livrent à des pillages. Mobutu, acculé, accepte de négocier avec l'opposition et nomme très momentanément Etienne Tshisekedi à la fonction de Premier Ministre.

1992 : Mobutu fait suspendre les travaux de la Conférence Nationale, dont il s'effraie. La manifestation qui s'ensuit est réprimée dans le sang conduisant à la reprise des travaux de la Conférence Nationale et à la reconduction d'Etienne Tshisekedi au poste de Premier Ministre. La Conférence délibère souverainement et jette les bases de la démocratie du régime. Le président Mobutu s'évertue à combattre ces résultats par diverses actions qui

s'avèrent être négatives pour l'économie nationale.

1993 : Une procédure de destitution est lancée contre le président Mobutu pour haute trahison. De nouveaux pillages sont réalisés par des militaires causant la mort de plus de 1000 personnes ainsi que l'évacuation de plusieurs milliers d'occidentaux.

1994 : Le Zaïre abrite le gouvernement rwandais génocidaire, avec son armée vaincue et ses milices, qui lanceront des attaques contre le Rwanda.

1996 : Consécutivement aux tensions dues à la situation rwandaise, une nouvelle rébellion menée par Laurent Désiré Kabila contre le président Mobutu se lève au Sud Kivu avec l'appui des pays voisins. Alors que les combats se poursuivent à l'est du pays, le président Mobutu doit se rendre en Suisse pour recevoir des soins et l'armée zaïroise laisse le champ libre à la coalition anti-Mobutu. L'objectif de cette coalition réunissant 4 rebellions et 2 armées étrangères consiste à évincer le président Mobutu ainsi que de prendre le contrôle des ressources minières du pays.

1997 : Le président Mobutu se fait renverser à la suite d'un coup d'état de Laurent Désiré Kabila soutenu par le Rwanda, c'est à la suite de cela que le Zaïre redevient la République Démocratique du Congo. Le retrait des armées étrangères est demandé. Les gouvernements rwandais et ougandais maintiennent leurs armées en raison de leurs visées sur les richesses minières.

1998 : Différentes rebellions sont créées, le RCD (d'obédience rwandaise) et le MLC dirigé par Jean-Pierre Bemba, soutenue par l'Ouganda. Ces rebellions se lèvent contre Laurent Désiré Kabila qui bénéficie du soutien du Zimbabwe, de l'Angola, de la Namibie et, temporairement du Tchad. Ce conflit dure jusqu'en 2002.

1999 : Intervention de l'ONU par sa mission appelée MONUC.

2000 : Nouveaux combats rwando-ougandais ont lieu à Kisangani.

2001 : Laurent Désiré Kabila est assassiné. Son fils Joseph Kabila est désigné comme chef de l'état pour assurer l'intérim. Un accord de paix est signé avec le Rwanda et l'Ouganda qui ne retirent pas effectivement leurs troupes.

2002 : Nouveaux affrontements entre les groupes ethniques dans le nord-est. Joseph Kabila accepte de partager le pouvoir avec les anciens rebelles.

2003 : Un accord de paix est signé. Un gouvernement de transition comprenant quatre vice-présidents et un président est mis en place. L'armée rwandaise reste présente sur le territoire congolais.

2004 : Différentes manifestations sont dirigées contre le Rwanda et l'ONU.

2006 : Approbation d'une nouvelle constitution. Élection de Joseph Kabila à la tête de l'état: Au premier tour de l'élection, 45% des voix sont créditées à Joseph Kabila et 20% à Jean-Pierre Bemba. Résultats qui sont contestés par l'opposition.

2008 : Le Rwanda soutient les rebelles du CNDP. La situation favorise la multiplication des

milices qui alimentent les conflits à l'est de la RDC.

2013 : L'armée congolaise soutenue par l'ONU chasse les rebelles du M23 qui déposent les armes.

2015 : Tensions issues du prolongement du mandat de Joseph Kabila au-delà de l'élection de 2016.

2016 : Manifestation contre Joseph Kabila violemment réprimée, plusieurs centaines de morts. Crise de confiance dans les institutions en raison de l'allongement du mandat de Joseph Kabila avec pour conséquence des mouvements insurrectionnels dans différentes provinces. L'accord de la Saint-Sylvestre est signé sous l'égide de la CENCO. Réactivation du M23 qui réprime les manifestations. L'économie pâtit de cette situation.

2017 : Annonce de l'impossibilité de tenir les élections avant décembre 2018. Mécontentement de 7 organisations congolaises et internationales dont l'ONG américaine Human Rights Watch ainsi que le réseau européen pour l'Afrique Centrale.

A photograph of a rural village scene. In the foreground, a thick, weathered tree trunk stands vertically. Behind it, several children are visible. One child in a light blue shirt and red pants stands prominently. Another child is partially visible to the right, and a third child is in the background near a simple wooden structure. The background is filled with lush green foliage, including large banana leaves. The overall scene suggests a rural, possibly agricultural, setting.

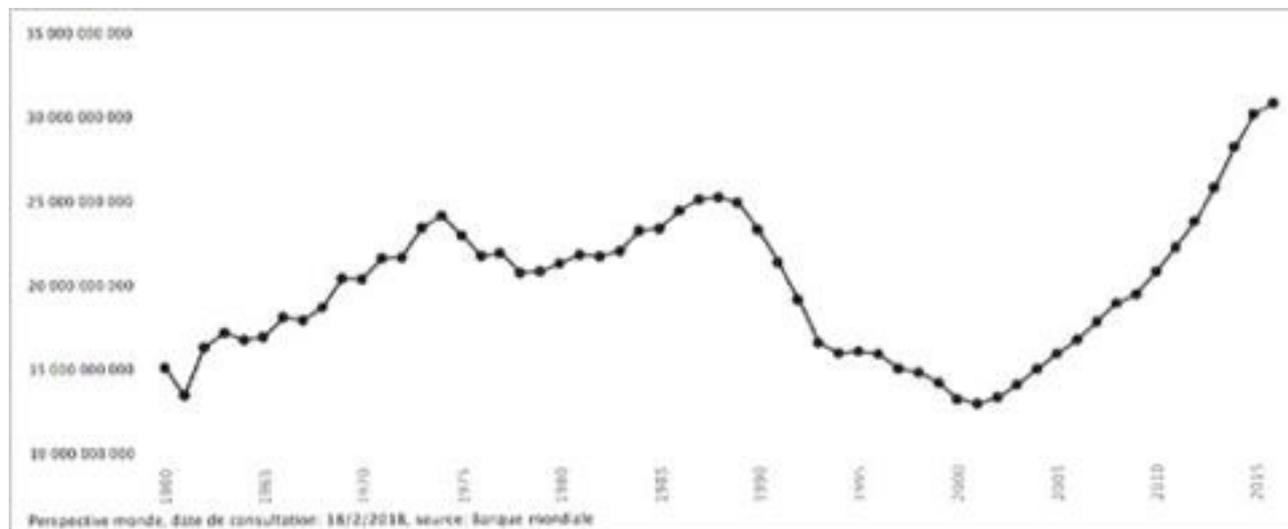
III
**Un parcours
difficile
et appauvrissant**



III. Un parcours difficile et appauvrissant

1. Quelques causes historiques déterminantes

1.1. PIB (\$US constant 2005), Congo (rep. dem.)



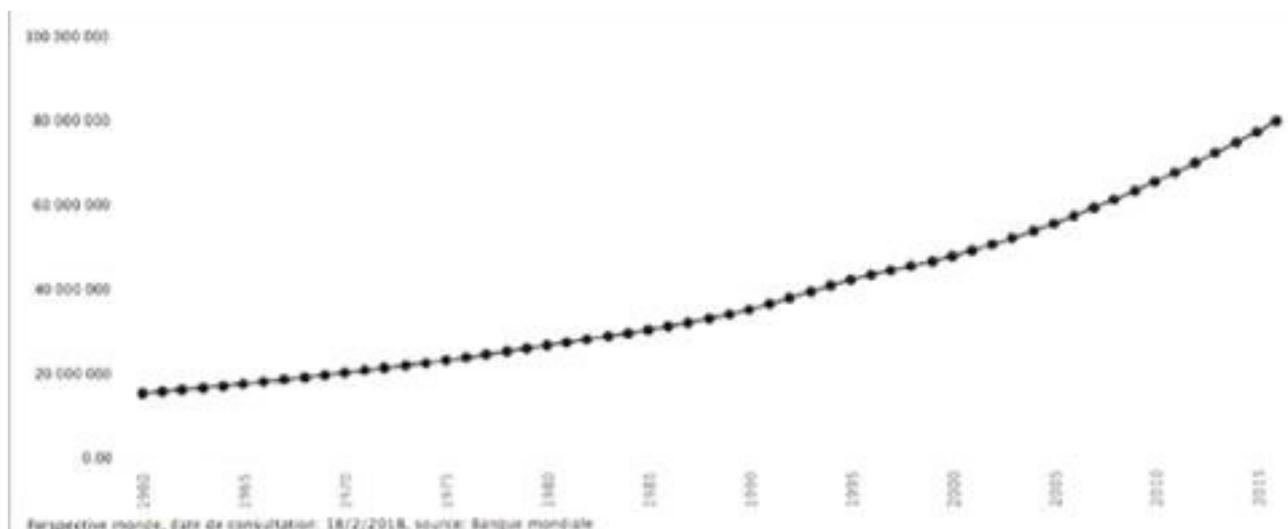
La production de richesse économique se redresse environ trois ans après le changement de régime intervenu en 1997, et le retour de l'intérêt des instances internationales notamment l'assistance de la Banque mondiale.

Cependant, le pays mettra 13 ans pour retrouver sa performance de 1998. Malgré ses richesses naturelles, les actions essentielles, financées par les bailleurs de fonds, les revenus captés par l'État restent trop faibles essentiellement en raison de l'exercice instable du pouvoir politique qui conclut des accords détournant définitivement une partie de la richesse produite au détriment de la population et de ses propres revenus.

Ce choix aura également pour conséquence d'affaiblir l'État et d'affecter son développement économique, les nouveaux investissements productifs ayant pour effet d'accroître la pauvreté.

C'est pourquoi la RD Congo se maintient dans le cruel paradoxe d'exploiter un ensemble de richesses naturelles recherchées par les pays en très forte croissance et de rester un des pays les plus pauvre au monde.

1.2. Population totale, Congo (rep. dem.)

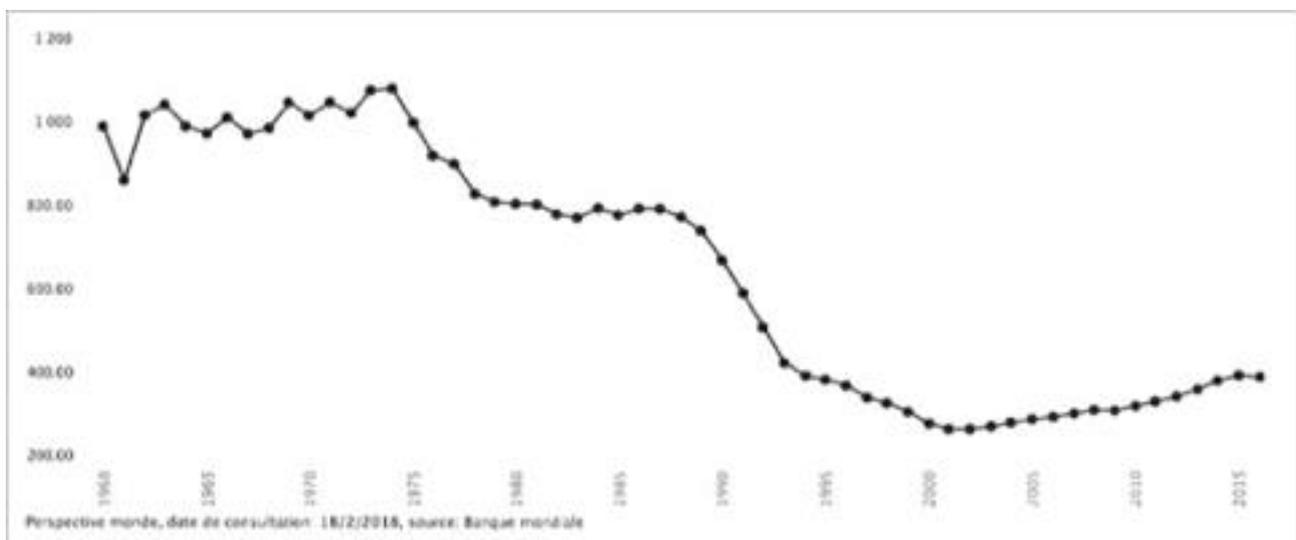


La population s'accroît sur toute la période observée avec une accélération marquée à partir des années 2000. Cette tendance de fond s'observe malgré les conflits continus, particulièrement meurtriers, qui ont fait des millions de victimes.

Cet accroissement trouve sa cause dans la forte fécondité et le recul des causes naturelles de mortalité, grâce aux progrès de la technologie. L'importance de cet accroissement joue un rôle négatif sur l'amélioration des conditions générales de vie.

L'éducation des femmes et de leurs filles, ainsi que le développement d'une classe moyenne permettrait de réduire naturellement la fécondité féminine. Ceci présuppose l'arrêt des conflits et son corollaire de développement économique dynamique.

1.3. PIB par habitant (\$US courant 2005), Congo (rep. dem.)



La courbe présentant le revenu économique par habitant fait apparaître l'impact de la population sur l'amélioration de la production de richesse. Nous pouvons observer le lent accroissement de la très relative amélioration du revenu individuel et son affaiblissement à partir de 2009/2010, voire sa régression dès 2015.

Nous noterons que ces périodes se placent en situation globale d'économie de guerre, génératrice d'incertitudes, d'un recul des investissements, d'une dégradation des domaines régaliens et des services de l'État. Cette économie si particulière favorise la corruption et est accompagnée d'une très forte inflation.

1.4. Conclusion

Cette longue période de 57 années (1960 à 2017), dont 32 ans de gouvernance de Mobutu Sese Seko, a été marqué par un continuum de rebellions, de guerres africaines et d'ingérences militaires étrangères. L'immixtion de pays étrangers dans les conflits internes et les intérêts divergents, voire radicalement contraires suscités pour s'appropriier les richesses du pays ont nourri les dissensions internes et rendu l'exploitation des ressources minières ainsi que des terres arables aussi incertaine qu'inefficace.

Ce contexte d'économie de guerre affaiblit l'État dans l'exercice de ses prérogatives régaliennes, favorise la dégradation des services de l'État, attise la corruption et mène à l'appauvrissement des populations. Notre opinion est partagée par l'ONG « *Transparency International* » dans son rapport 2018, qui enjoint l'Union Africaine à « demander à tous ses dirigeants un engagement visible en faveur de la lutte contre la corruption » notamment « d'envisager des investissements dans des pays qui luttent historiquement contre la corruption ».

Ainsi, le PIB se maintient à un niveau assez faible évoluant trop lentement, rendant socialement inefficace sa progression de 81 % en 15 ans, de 2001 à 2016. Au cours de la même période, la population s'est développée de 62,7 % malgré une baisse des taux de fécondité (-8 %), de natalité (-6,8 %) et de mortalité (-0,34 %). Ainsi le PIB par habitant n'atteint que 387,44 \$US, un des plus bas au monde.

De plus, nous pouvons douter de la sincérité des informations économiques produites en raison de la corruption faisant échapper à la douane une partie importante de la vente de minerais et/ou sous-estimant la valeur des produits vendus. Les études et commentaires

d'origines diverses sont nombreux et remarquables. Ils permettent d'identifier précisément les causes essentielles de cette situation impulsive mais également explosive.

Cet impact explosif, redouté tant par les pays développés que par les émergents asiatiques ainsi que les pays du Moyen Orient, nous permet de prétendre que « les temps ont changé » et que l'Afrique, notamment la RD Congo en raison de ses richesses considérables en terres et matières premières rares très recherchées, des énergies disponibles, est appelée à devenir un interlocuteur interne aux bénéfices de la croissance mondiale.

Pour s'accomplir pleinement, cette évolution ne peut plus se satisfaire des errements persistants qui mènent très habituellement à :

- L'extrême pauvreté générant révoltes et rebellions

Rappelons ici le constat de l'OCDE publié en février 2018 précisant que, pour la zone de la CEDEAO, la richesse produite par l'extraction des minerais a rarement engendré une réduction de la pauvreté et des inégalités (Africa Progress Panel).

- Un État affaibli, sans moyens ni pouvoirs qui devient inefficace dans ses missions régaliennes.

- La corruption institutionnalisée accompagnée de sa cohorte de conséquences inévitables :

- Les enrichissements personnels
- La patrimonialisation de la gestion des services publics par des membres de familles dignitaires
- Le fort affaiblissement de l'État de droit

- Le développement de pouvoirs mafieux avec ouverture à tous les trafics rémunérateurs possibles :

Le rapport OCDE 2018, attire notamment l'attention sur le risque de santé publique avec la fabrication frauduleuse de médicaments.

- La forte inflation, démobilisatrice et annihilant les éventuelles tentatives d'assainissement
- La perte de confiance envers les dirigeants politiques et l'État
- La difficulté d'accès aux financements internationaux
- L'apparition d'offres facilitatrices de financement d'infrastructures, concessionnelles à faibles taux d'intérêts, adossés à des garanties, hypothéquant les ressources mères du pays
- Le recul des investissements
- L'incapacité de rembourser les dettes et de les servir
- L'émergence de situations d'implosion qui président l'apparition de risques humanitaires profonds
- Le mécontentement des élites et de la société civile
- L'insécurité de toutes natures

1.5. Les difficultés de fonctionnement

a) Le pouvoir politique : L'État, élément central

Toutes les recommandations élaborées par des institutions internationales compétentes et indépendantes sont soumises aux libres décisions d'approbation et d'applications des États. Cette reconnaissance de l'indépendance des États s'accompagne très habituellement d'une assistance technique en charge de conseiller ses services dans l'application des mesures économiques adoptées.

Ce mode de fonctionnement est respecté quel que soit le niveau de démocratie et les modes de fonctionnement présentés par les États. Ainsi, le temps mis à appliquer les recommandations approuvées peut demander plusieurs années.

L'exemple le plus manifeste tient à la « Vision Minière Africaine » (VMA), présentée par l'UA en 2009, qui crée l'opportunité de réaliser divers types de liens découlant du secteur minier en adoptant une démarche de développement industriel et de modernisation technique.

Il faudra patienter jusqu'en décembre 2011 pour que l'UA et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA) produisent leur rapport sur les ressources minérales et le développement de l'Afrique. Ce rapport constitue un guide de référence à l'intention des décideurs politiques sur les mesures nécessaires à la réalisation de la VMA.

Les ministres responsables de la mise en valeur des ressources minérales ont décidé d'un plan d'actions dans l'intérêt de leurs pays et du continent africain en créant le centre africain de développement minier (CADM).

Cet organisme, instance centrale et stra-

tégique a la responsabilité de coordonner la grande diversité de programmes et les nombreux acteurs de la démarche.

Son rôle inclut notamment le besoin d'optimiser l'espace politique, l'élévation des compétences des activités d'exploration géologique, l'amélioration de la viabilité de l'exploitation minière à petite échelle, et de s'attacher aux défauts de gouvernance qui empêchent les populations de profiter des bénéfices tirés du secteur. A ce jour, nous ne pouvons que constater que la mise en application de la VMA dans les différents pays concernés reste très aléatoire, partielle et insuffisante.

Ce très long délai de 8 ans (2009-2017) est incompatible avec l'obtention de résultats profitables au service de la politique générale et du positionnement stratégique du pays.

L'Oxfam déclare dans son rapport analytique sur la VMA :

« Huit ans après sa création par l'UA, ce cadre pêche par la lenteur de sa mise en oeuvre et par son manque de notoriété auprès des parties prenantes principales du secteur minier. Pourtant ce cadre souple et dynamique conserve une vision intégrée et stratégique pour le développement national de chaque pays. »

« La croissance s'effrite dans les pays d'Afrique riches en ressources minières, les inégalités et la fragilité économique sont en plein essor. Les États sont soumis à une pression très forte de conclure des marchés et des contrats miniers injustes ainsi que d'octroyer aux compagnies minières des incitations fiscales dont ils pâtiront à long terme. Or la VMA pourrait changer la donne au sein du secteur minier de l'Afrique. »

b) Le pouvoir politique : les tentations tribalistes et népotiques

Les habitudes culturelles et la pensée protectrice individuelle amènent souvent les dirigeants politiques de tous horizons à négliger de promouvoir les compétences et l'intérêt général en succombant à l'exercice patrimonial d'un pouvoir tribaliste et népotique en nommant des proches aux plus hautes fonctions.

« *L'appareil* » ainsi créé, établit une illusion de protection, nuit au bon fonctionnement des services de l'État, favorise l'apparition d'attentes de pure opportunité, installe la corruption et la concussion



IV
**Programme
d'action**



IV. Programme d'action

La philosophie générale du MLC est axée autour des axiomes suivants :

- La pauvreté ne se partage pas, elle se combat. C'est un enjeu national de l'État et du citoyen ;
- Seule une société équitable permet d'éloigner la pauvreté ;
- La corruption est un crime économique qui nourrit la pauvreté et s'oppose à l'équité. Ce n'est pas une fatalité.

Y subsidiairement, quatre objectifs constituent notre programme :

- La réduction de la pauvreté ;
- La réduction des inégalités sociales ;
- La bonne gouvernance ;
- La sécurité des biens et des personnes.

En effet, la dégradation continue et systématique des conditions existentielles des citoyens congolais, depuis plusieurs décennies, demeure une résultante de la mauvaise gouvernance politique, économique et institutionnelle. Or, celle-ci dépend en grande partie, d'une classe sociale liée à l'État congolais, qui bénéficie d'importants privilèges, cette classe est constituée de dignitaires du régime. Notre examen de la situation de la RDC, va se baser sur les paramètres politique, juridique, sécuritaire, économique, social et culturel de notre pays.

Le mot gouvernance comporte de nombreuses définitions, qui comprennent les processus de prise de décision. L'indicateur mondiale de gouvernance (WGI) identifie trois composantes du concept.

- Le processus par lequel les gouvernements sont sélectionnés, contrôlés et remplacés
- La capacité du gouvernement à formuler et à mettre en oeuvre efficacement des politiques saines
- Le respect des citoyens et de l'état pour les institutions qui régissent les interactions économiques et sociales entre eux

1. Contexte politique, juridique et sécuritaire

Joseph Kabila préside le pays depuis 2001. Sa gestion présente une situation conflictuelle avec son opposition causée par la situation économique et sociale mais aussi par ses abus de droit.

Le président a violé l'accord signé en novembre 2016 prévoyant :

- Le déroulement de l'élection présidentielle fin 2017, engagement non respecté
- La cogestion associant l'opposition pendant la période novembre 2016/décembre 2017, engagement non respecté
- Le maintien de la constitution

Les manifestations populaires sont réprimées dans le sang tant dans la capitale Kinshasa qu'en province. Face au désordre public qui règne ainsi que le risque de révolte générale, l'épiscopat est intervenu pour tenter de faciliter une transition du pouvoir du président Kabila qui focalise le mécontentement d'une population délaissée.

Un État riche en ressources naturelles peut rester dans le sous-développement dès lors que les instances politiques, juridiques et sécuritaires sont assujetties à des crises à répétition. Cette triste réalité n'est pas étrangère à la République Démocratique du Congo qui, depuis son accession à l'indépendance, a connu des crises politiques récurrentes et persistantes. L'instauration de l'autorité de l'État, gage du respect des lois et des règles démocratiques, n'est malheureusement pas encore une réalité pour la RDC.

Cette situation est à l'origine de beaucoup de maux dont souffre la société congolaise. En effet, dans un État faible où règne l'arbitraire, la sécurité n'existe pas; l'impunité y élit domicile, les pillages de l'économie et des richesses naturelles se font au grand jour, et l'homme s'inscrit facilement dans une logique de prédation; il ignore l'obligation du partage équitable des richesses nationales.

Dans le but de redresser cette situation sociétale inhérente à la gouvernance actuelle de la RDC, exclusivement, le MLC affirme que ses politiques placeront l'avenir de l'Homme congolais au coeur du développement national.

Dans le but précis de mettre en oeuvre cette politique anthropocentrique, la vision du MLC consiste donc à instaurer en RDC une société où règnent la paix, la sécurité, la liberté et la démocratie, ainsi que la justice prélude au développement.

Dès lors, le MLC est fermement convaincu que seule la résolution de l'équation démocratie-développement fera naître la confiance du peuple avec ses représentants et son espoir dans son avenir, ferment du redressement du pays.

Pour y arriver, nous en appelons à l'émergence d'un type nouveau de dirigeant qui doit se distinguer par sa compétence, son intégrité morale, sa probité et son patriotisme.

2. Contexte économique

La situation économique désastreuse de la RDC remonte aux trois dernières décennies du 20^e siècle. La régression s'explique non seulement par la récurrence des crises politiques mais aussi et surtout par des décisions structurelles irrationnelles engendrant des politiques économiques inadéquates. A titre exemplatif, les politiques de change téméraires ont eu pour conséquence la décroissance économique (-4,5% de 1990 à 2001), un très faible effort de mobilisation des ressources (8,6% de 1990 à 2001), une hyperinflation (9.800% en 1993).

Le PIB se redresse environ quatre ans après le changement de régime intervenu en 1997 et le retour de l'intérêt des instances internationales notamment l'assistance de la Banque Mondiale. Sa croissance annuelle en 2013 et 2014, atteint respectivement 8,5 % et 9,5 %. La croissance du PIB baisse de 2,6 % en 2015, pour atteindre 6,9 % de croissance annuelle.

Cette évolution défavorable s'explique principalement par la baisse du cours des matières premières notamment du pétrole, du cuivre et du cobalt qui assurent, ensemble, 80% des revenus d'exportations du pays. Un autre facteur tient très vraisemblablement aux contrats de concession conclus avec la Chine.

Ce dernier facteur semble plausible puisque la RD Congo a procédé à la révision de ses contrats miniers en 2018 afin de stopper l'hémorragie de son revenu, la Chine en est très inquiète. Il est à noter que malgré la forte exploitation de minerais le budget de la RDC présente un niveau incroyablement faible de 7 milliards US\$ alors que celui de son voisin angolais atteint 50 milliards \$US. L'IDH (indice de développement humain) : L'IDH est une mesure sommaire du niveau moyen atteint dans des dimensions clés du développement humain : 1) vivre longtemps et en bonne santé ; 2) accès à l'éducation (acquérir des connaissances, durée moyenne de scolarisation, formation des enseignants, taux d'alphabétisation, etc..) ; 3) jouir d'un niveau de vie décent (revenu national brut par habitant, PIB par habitant, etc..).

En 2016, l'indice de développement humain de la RD Congo était de 0,435 ; le pays fut classé 176^e des 188 pays du monde, et comme l'un des pays ayant un faible niveau de développement humain. Selon le PNUD, plus de 71% des congolais vivent avec moins d'un dollar par personne et par jour, ce qui signifie que les congolais vivent avec moins de 1,9 dollar américain par jour qui est le seuil de pauvreté absolue fixé par la banque mondiale

Croissance du PIB (% annuel)

Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.

Licence : CC BY-4.0



L'effondrement de ses recettes d'exportation a été la cause de la dégradation de ses comptes, de ses réserves et d'une inflation galopante de 24% en 2016. Cette tendance s'est poursuivie en 2017. Le gouvernement a tardivement initié de timides réformes pour renforcer la gouvernance et la transparence dans les industries extractives. En 2008, la RD Congo a adhéré aux règles internationales de transparence « ITIE », reconnaissant le fléau que sont la corruption et la fraude. Elle s'engageait ainsi à les combattre. En adhérant à cette norme mondiale de transparence, le pays s'obligeait à publier l'intégralité de ses activités issues de l'extraction minières, pétrolière et gazière. Neuf années plus tard, l'information publiée reste toujours partielle ce qui suscite une sérieuse incertitude quant à la sincérité de l'action du gouvernementale dans sa lutte contre la corruption et la fraude. Selon la Banque Mondiale, la RD Congo doit engager des réformes structurelles pour stimuler l'activité du secteur privé afin de ramener l'inflation sous le seuil de 3% du PIB et de réduire à la fois les déficits budgétaire et extérieur.

Situation économique de 2005 à 2011

Ayant pris conscience du retard enregistré par le pays sur la voie du développement, le gouvernement a, au début des années 2000, pris l'orientation nouvelle d'engager des réformes sur le plan économique.

Cette orientation nouvelle engagée dès 2001, sublimée par le Gouvernement « 1+4 » et am-

plifiée par la majorité issue des élections de 2006, a véritablement donné de bons résultats, au cours du quinquennat 2006-2011, dont en voici quelques-uns :

- La transformation juridique des entreprises publiques pour un désengagement effectif de l'État du secteur marchand ;
- La stabilisation du cadre macroéconomique ;
- L'annulation de la dette extérieure du pays ;
- La mobilisation des ressources extérieures et l'amorce de la construction des infrastructures.

Le pays a ainsi renforcé et consolidé ses relations avec les institutions de Bretton Woods accédant de facto au financement des partenaires traditionnels et des pays émergents dont la Chine et l'Inde.

Situation économique de 2011 à 2015

Encouragé par un taux de croissance particulièrement élevé qui allait approcher les deux chiffres au milieu du quinquennat, le Gouvernement a présenté au Parlement, pour son investiture en 2012, un programme quinquennal de 48 milliards US en ressources propres. Près de 20% de ce montant, soit 10 milliards US, lui offrait ainsi une relative capacité de financement des infrastructures du pays.

Avec des perspectives aussi optimistes, le Gouvernement semblait même pouvoir se passer, dans une certaine mesure, des appuis extérieurs, pour son programme d'édification des infrastructures.

Malgré ce bel élan, les efforts en faveur du maintien du programme formel avec le FMI et la Banque Mondiale, mais aussi en faveur de la mobilisation des crédits chinois, vont se relâcher. Les prétentions du Gouvernement vont vite être démenties par la réalité. Pour causes, à chaque présentation au Parlement, les budgets en ressources propres du Gouvernement, de 2012 à 2015, étaient systématiquement en dessous des prévisions, pour près de la moitié. La triste perspective du Gouvernement de mobiliser 48 milliards de dollars US en ressources propres pour ledit quinquennat s'est commuée en 24 milliards dollars US seulement.

Selon les données de la Banque Centrale, la mobilisation des ressources extérieures quasi-nulle durant ce laps temporel, à cause de la rupture d'un programme de collaboration entre le Gouvernement congolais et le FMI ainsi que la Banque Mondiale à la fin de l'année 2011.

Face à ce faible niveau de mobilisation des ressources propres et extérieures, il s'est révélé dans le chef du Gouvernement, une forte propension à l'éviction des dépenses d'investissement au profit des dépenses de souveraineté ou encore des dépenses dites urgentes, non inscrites aux budgets.

La rupture du programme formel avec le FMI s'est traduite par l'échec de deux dernières revues et le non accès du pays aux appuis à la balance de paiements et au budget ainsi qu'aux ressources à long terme pour le programme d'investissements.

Quant au programme sino-congolais (soit 1.53 milliard de \$ pour les infrastructures publiques), il fait constat d'un faible niveau de mobilisation crédit y relatif et un taux d'exécu-

tion physique des travaux sur terrain, bien en dessous des prescrits des cahiers de charge. Le pays a vu ainsi, entre 2013 et début Avril 2015, ses réserves de change régresser de suite à la réduction de 9,25 semaines d'importations à 7 semaines au 1er avril 2015.

Les causes de cette détérioration des réserves de change sont, selon la Banque Centrale:

- La chute des financements extérieurs résultant notamment de l'absence d'un programme formel avec le FMI ;
- Le dépassement des paiements en devises des fournisseurs étrangers ;
- La survenance des déficits du Trésor public de Juin à Décembre 2014.

N'ayant pu mobiliser des recettes budgétaires significatives, en dépit du fait que la production minière s'est considérablement accrue, le Gouvernement a choisi l'option de réduire les dépenses sociales et d'infrastructures, à l'effet de maintenir une stabilité de sous-emploi du cadre macroéconomique.

Le pays est entré ainsi dans une spirale jonchée de paradoxe : celui d'un pays pauvre, sous endetté (13% du PIB), souffrant d'un taux élevé de chômage (70%), arborant un grand déficit en infrastructures de base, mais se targuant d'avoir l'ambition d'aller vers l'émergence à l'horizon 2030, d'ici à quinze ans, sans épargne publique ou privée significative pour y parvenir.

Se refusant d'exploiter le levier financier que lui offre l'annulation de sa dette publique, en terme de capacité d'endettement et de remboursement, le pays se retrouve dos au mur, face aux défis de l'émergence.

Face à ce désastre économique, le MLC propose un retraitement budgétaire émanant d'une amélioration des recettes courantes de l'État.

2.1. État de lieu et proposition de réformes dans les domaines de la gouvernance économique et financière

Contrairement à toutes les promesses énoncées par l'actuel pouvoir, tous les indicateurs sociaux ont atteint des seuils inacceptables et insupportables, entraînant une dégradation continue et persistante des conditions de vie des congolais. En réalité à l'épreuve des faits le gouvernement actuel peine à trouver des solutions, pour soulager tant soit peu les souffrances des populations. A ce propos le MLC fait le constat suivant :

- L'Absence d'une politique économique efficace et porteuse de perspectives renforce la fragilité du tissu économique et rend superficiel les indicateurs du cadre macroéconomique.
- Le cadrage macroéconomique semble obéir à des objectifs statistiques et non économiques d'où la faiblesse du budget conséquence logique d'une croissance bien qu'acceptable sur papier reste néanmoins en deçà des potentialités de la RDC mais aussi des besoins du pays. Le pays a au minimum besoin d'une croissance à deux chiffres pour espérer se positionner de manière stable dans un schéma crédible de développement sur 20 ans. Autrement-dit, l'économie a généré moins de richesses que celles prévues par le gouvernement, sans contrepartie réelle, notamment, sur la création d'emplois ;

- L'inadéquation entre les indicateurs macroéconomique et les activités socioéconomiques ainsi que la situation socioéconomique de la population qui conduisent à une série de paradoxes ;
 - Un faible taux d'inflation dans un contexte des prix très élevés des produits de consommation courante et de faible pouvoir d'achat ;
 - Un taux de croissance élevé contrastant avec persistance de la pauvreté et d'absence d'impacts sur le taux de chômage ;
 - Un taux de croissance élevé qui n'induit pas dans la même proportion l'augmentation des recettes fiscales ;
 - Une liquidation insuffisante de la dette sociale (créances du personnel de l'État, administratif et politiques, pensions de retraités, de veuves et des orphelins) qui contraste avec un excédent budgétaire ;
 - Le taux bancaire élevés contrastant à la fois avec un faible taux directeur de la BCC et un taux d'inflation très bas ;
 - Un impératif de la transparence de la recevabilité et de la population citoyenne dans la gestion des finances publiques.
- Le taux de change arrêté en prévisionnel était de 485 francs congolais pour 1 dollar américain en 2006 se situe aujourd'hui à 1500 francs congolais pour 1 dollars américain.
 - La faiblesse conséquente du pouvoir d'achat ;
 - La bonne gouvernance et la transparence sont absentes entraînant une opacité gestionnaire aussi bien dans les finances Publiques que dans la gestion du portefeuille de l'État ;
 - L'insuffisance des instruments de contrôle et de régulation économique ;
 - Malgré l'atteinte du point d'achèvement , l'initiative PPTE, le Gouvernement ne semble avoir de plan stratégique pour faire profiter le pays du relâchement de la contrainte financière née de cette situation ;
 - Le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, bien que son application était un des déclencheur de l'IPPTE, reste à ce jour un instrument de couper coller informatique qui a servi à étoffer les différents programmes et rapport gouvernementaux de ces quatre dernières années.

Dans ce chapitre qui concerne la situation économique et financière de notre pays, nous allons décortiquer plusieurs axes s'articulant sur les sections suivantes:

- Le cadre Macroéconomique ;
- Le secteur porteur de croissance ;
- Le domaine de l'infrastructure socio-économique ; - Le domaine de L'eau et de l'Électricité.

◆◆◆◆◆◆◆◆ Constat

Le cadre macroéconomique tel que présenté par le Gouvernement épingle les indices suivants :

- Le contexte de stabilité a favorisé la relance des activités économiques. Le taux de croissance du PIB aurait repris son ascension pour s'établir à 8,3% en 2014 (données BCC) contre 5,6% en 2006.
- L'amélioration des climats des affaires par l'augmentation du taux des affaires devant passer à 20% en 2013 ;
- Le budget de l'État qui connaît une tendance haussière consécutive d'une bonne mobilisation des ressources propres ;
- La réduction de la circulation fiduciaire qui a ralenti le rythme de l'inflation qui s'établit selon les autorités à -0.1%.

Aussi, il sied de relever que le taux de croissance par secteur du PIB ne donne pas d'information sur le bien être individuel ou collectif mais n'évalue que la production économique contrairement à l'indice de développement Humain (IDH) qui présente des disparités avec le PIB et tient compte par individu ou par communauté, de l'espérance de vie (mesure la satisfaction des besoins matériels essentiels tels accès à une alimentation saine, à l'eau potable, au logement décent, aux soins médicaux etc), le niveau d'éducation (la scolarité etc) et le niveau de revenu.

Ainsi, la République Démocratique du Congo est classée 186ème pays sur 187 pays au classement de 2012 des pays par IHD (cfr PNUD rapport annuel 2012 de développement). Toutefois le Gouvernement reconnaît que la stabilité demeure encore fragile au regard des déficiences persistantes dans la gestion des finances publiques et le ralentissement du train des réformes structurelles. Il reconnaît aussi que l'amélioration du cadre macroéconomique s'est butée aux obstacles dont voici quelques illustrations :

- Le caractère déficitaire de la balance commerciale du fait d'une économie d'autoconsommation et non tournée vers l'exportation, avec comme conséquence l'amoindrissement des ressources ;
- Le manque de culture fiscale et budgétaire ;
- La sous-estimation des prévisions de recettes et la persistance d'un système inadéquat de rémunération des performances des régies financières ;
- L'obsolescence de l'arsenal juridique relatif aux finances publiques, le règlement général sur la comptabilité, la loi sur les marchés publics etc.

Pour résoudre tant soit peu ces problèmes il sied de s'engager à :

- Créer un environnement macroéconomique stable et de réaliser une croissance écono-

mique robuste, durable et redistribuée ;

- renforcer la lutte contre l'inflation pour crédibiliser le franc congolais dans la durée sans handicaper les besoins de l'économie nationale ;

- Poursuivre des réformes des finances publiques, notamment, la révision des lois des marchés publics ;

- Élargir l'assiette fiscale en revisitant les contrats miniers et les concessions forestières en fiscalisant de manière optimale le secteur informel et les émoluments versés aux membres des institutions politiques ;

- Améliorer le circuit de la chaîne de la dépense publique en réduisant au maximum les points de stationnement ;

- Remettre en force des contrats de performance avec les responsables des régies financières par l'adoption de budgets de rémunérations et de fonctionnement conséquents.

• Renverser la tendance de l'extraversion en introversion du système économique national c'est à dire l'économie congolaise produit des biens que la population congolaise ne consomme guère en l'état d'une part, et la population congolaise consomme des produits que le pays ne produit guère en état d'autre part. Elle repose essentiellement sur l'exportation du cuivre et du cobalt.

• Accélérer l'évolution dans la réalisation des Objectifs Millénaires du Développement (OMD) entre autre par la mise en application de la loi votée sur la gratuité de l'enseignement primaire, par la réforme de programmes d'enseignement et de niveau d'instruction ainsi que de formation professionnelle; par la promotion de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes; par la mise en place d'un partenariat de développement.

3. Amélioration du budget de l'État

3.1. Problématique

Le budget 2018 proposé par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a été déterminé à hauteur de 6,1 milliards USD, représentant ainsi une contribution per capita de 105 USD.

Malgré le fait que cette contribution per capita soit l'une des plus faibles au monde, aucun effort n'est entrepris pour accroître les recettes de l'État, alors que nul n'ignore la provenance du mal qui gangrène la République :

3.1.1. La corruption 1ère préoccupation, facteur d'échec

De la lutte contre la corruption, la malversation et l'impunité.

Pour obtenir des résultats dans ce domaine il y a nécessité de finaliser la réforme des ser-

vices de l'administration publique, le renforcement des services de contrôle et des actions spécifiques en rapport avec le collecte et la gestion des deniers et biens publics.

Le partage équitable des richesses du pays entre l'État, les provinces ainsi qu'entre les citoyens de manière à créer les conditions de l'émergence d'une classe moyenne.

Cette démarche préventive sera complétée par une démarche répressive basée sur la tolérance zéro.

A ce niveau les actions suivantes s'imposent :

- Actions normatives : la simplification des procédures administratives particulièrement en matière fiscale et douanière, l'initiation des réformes afin de moderniser le système fiscal, la vulgarisation de la loi anticorruption et du code de bonne conduite de l'agent de l'État;
- Actions dissuasives : les différentes missions diligentées par l'inspection générale des finances ;
- Un renforcement de la discipline budgétaire et civique telle que la tenue régulière des inventaires des biens meubles et immeubles de l'État par la réhabilitation de la comptabilité en la matière;
- L'assainissement de la procédure de passation des marchés publics;
- La fin de la pratique d'une justice sélective qui enfreint à l'assainissement du climat des affaires;
- La fin de l'absence de sécurité judiciaire et juridique;
- La fin de l'immixtion de plusieurs services aux frontières.

L'UA, l'ONU, la Banque Mondiale, la BAD, l'OCDE, la France, l'Afrique du Sud, le Mali, le Libéria... Tous reconnaissent le phénomène de corruption, en toutes ses composantes, comme étant le 1er facteur d'appauvrissement des États et des populations. Le président nigérian Buhari, a déclaré lors du dernier sommet, les 28 et 29 janvier 2018 que : « *La corruption est un des plus grands maux de notre temps, qu'elle détruit tous les efforts d'une gouvernance constructive, juste et équitable. Il a reconnu que la tâche ne sera ni rapide, ni facile.* »

Le coût représenté par ce phénomène est considérable. Ainsi, à titre d'exemple, dans son rapport publié en 2018, l'OCDE chiffre le coût annuel de l'ensemble du commerce illicite en Afrique de l'ouest à 50 milliards US\$, représentant environ 2,6% du PIB de l'ensemble des pays de cette zone.

A ce montant, il convient d'ajouter l'ensemble des pertes induites créatrices de métiers et d'emplois pérennes :

- Formations en tous domaines tant les besoins sont immenses,
- Investissement dans l'exploitation durable des forêts (128 millions d'hectares) et du sous-sol,

- Investissements dans la transformation écologique des matières premières,
- Mise en valeur des sols arables (80 millions d'hectares) permettant de nourrir la population,
- Mise en place de partenariats stables sur longues périodes faisant passer l'économie du pays d'une typologie « sous développée » à une typologie « émergente » accompagnant l'apparition d'une « classe moyenne », ayant des effets favorables sur :
 - L'éducation des enfants, garçons et filles,
 - Une formation pédagogique des familles qui pourraient permettre un meilleur contrôle de la fécondité.

Le dernier classement annuel de l'Indice de Perception de la Corruption, publié en février 2017 par l'ONG Transparency International, place la RD Congo au 161ème rang sur 180 pays observés.

CORRUPTION PERCEPTIONS INDEX 2017

Search								
2017 Rank	Country	2017 Score	2016 Score	2015 Score	2014 Score	2013 Score	2012 Score	Region
156	Central African Republic	23	20	24	24	25	26	Sub Saharan Africa
157	Burundi	22	20	21	20	21	19	Sub Saharan Africa
157	Haiti	22	20	17	19	19	19	Americas
157	Uzbekistan	22	21	19	18	17	17	Europe and Central Asia
157	Zimbabwe	22	22	21	21	21	20	Sub Saharan Africa
161	Cambodia	21	21	21	21	20	22	Asia Pacific
161	Democratic Republic of the Congo	21	21	22	22	22	21	Sub Saharan Africa
161	Republic of Congo	21	20	23	23	22	26	Sub Saharan Africa
161	Tajikistan	21	25	26	23	22	22	Europe and Central Asia
165	Chad	20	20	22	22	19	19	Sub Saharan Africa
165	Eritrea	20	18	18	18	20	25	Sub Saharan Africa
167	Angola	19	18	15	19	23	22	Sub Saharan Africa

Le classement du tableau ci-dessus ne donne qu'un aperçu approximatif de la corruption puisque des pays comme le Mali ou le Gabon se place à la 96ème place alors que nous connaissons l'importance de ce fléau dans ces pays.

3.1.2. Le besoin croissant en matières premières rares

- L'immense besoin en matière premières entrant dans la composition des produits de l'in-

dustrie moderne : informatique, électronique, destinée aux secteurs des télécommunication, énergies (nucléaire et renouvelables), aérospatiale, santé, tant aux fins d'équipements structurant que de biens de consommations,

Et

- L'accaparement des ressources minières par la Chine (100% du cobalt extrait de la RD Congo sont transformés en Chine), font désormais encourir aux grands fabricants des distributeurs un grave risque d'impossibilité de servir leurs marchés. Ainsi Apple, IBM, BMW... cherchent à acquérir les matières premières et terres rares directement auprès des producteurs pour s'assurer de leur approvisionnement.

Pour satisfaire ces besoins, l'accès à ces matières devient plus difficile et la course est engagée entre les pays émergents consommateurs, qu'il s'agisse de la Chine ou de l'Inde, essentiellement. Mais dans ce contexte international, la RD Congo aurait bien tort de ne pas percevoir l'opportunité immédiate qui lui est offerte.

3.1.3. La surabondance de financements

Les financements de toutes origines, chinoise, arabe, indienne, Banque mondiale, Europe, France, Canada, ONG, affluent sans jamais résoudre les difficultés de façons constructive et pérenne. La littérature abonde pour convaincre les plus réalistes que ces financements finiront par renforcer les États et améliorer le sort des populations.

Et pourtant le constat doit être dressé que les promesses ne sont pas tenues et que seule la pauvreté prospère, à l'exception de quelques pays africains qui montrent des signes d'amélioration lente.

A titre d'illustration, la Banque islamique de Développement (BID) vient de conclure un partenariat ou une alliance avec la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII). Les dirigeants de chacune de ces importantes institutions ont bien précisé que leurs objectifs étaient de poursuivre l'implantation de la finance islamique et d'autre part, de garantir l'approvisionnement de la croissance asiatique. (Tribune Afrique Sylvain Vidzraku 23/02/2018).

Dans le même sens, le vice-ministre Chinois des affaires étrangères M. Zhang Yesui a déclaré en juin 2017, lors de son voyage au Togo que l'évolution de la relation avec la Chine allant de simples financement au transfert de technologies pourrait s'envisager dans l'avenir.

3.1.4. La surenchère est lancée

Si la Banque mondiale estime que les besoins annuels de financements du continent africain s'élèvent à 90 milliards US\$, pendant 10 ans, le président de la BID, Bandar Hajar les fixe à 150 milliards US\$ (Interview au Financial Times). Le fondement d'une telle différence (66%) ne peuvent pas être aisément compris, mais nous pouvons constater que les institutions financières peuvent envisager un rythme d'investissement de l'ordre de 150 milliards US\$ par an.

La démonstration est ainsi faite que :

- Les financements abondent,
- L'intérêt vital pour les richesses minérales de l'Afrique s'exprime plus que jamais.

3.1.5. Synthèse contextuelle

Adhérer à l'opinion commune selon laquelle les richesses minérales et forestières des pays africains seraient aussi leur « malédiction », reviendraient à succomber à une sorte de fatalité par laquelle ce continent serait incapable :

- D'acquérir les compétences indispensables à son autonomie,
- De conquérir les parts de marché de la production mondiale de produits intermédiaires,
- De protéger son environnement,
- De conclure des partenariats réducteurs de délai dans la transformation de l'économie.

Or, l'enseignement apporté par l'histoire contemporaine démontre que c'est le contexte de conflits toujours renouvelés qui est à la cause de la ruine des pays, au profit des instigateurs nationaux et étrangers. La ruine installe la corruption. En RD Congo, elle est désormais endémique créant la grande misère, l'indigence de l'État, l'aveuglement des bénéficiaires elle annihile toutes actions de résistances.

Le pouvoir politique paralysé dans ses actions économiques en est réduit à n'exister que par la violence contre la population. Dans ce contexte international si particulier dans lequel se côtoient et s'interpellent les excès, s'accordent les recherches de pouvoir aux finalités distinctes, la RD Congo aurait bien tort de ne pas percevoir l'opportunité immédiate qui lui est offerte.

3.1.6. Objectifs impératifs

- **Éradication effective de la corruption**

Faire d'un fléau, un levier

- **Amélioration pérenne des conditions de vie des congolais**

Le retour aux sources

- **Application stricte des règles de droit nationales et internationales**

La reconnaissance des citoyens, des autres nations et le respect de soi

3.1.7. La grande difficulté

La grande difficulté se tient dans l'obligation de réussir les trois objectifs précisés ci-avant dans le même temps car ils sont les garants du retour de la confiance en l'État tant auprès des congolais que des organisations internationales.

Dans les parties précédents, nous avons pu mettre en évidence les écueils auxquels il convient d'échapper afin de réussir le redressement économique du pays, le retour à un État de droit, la refondation citoyenne de la nation.

Ces écueils consisteraient à ne pas :

- Pourchasser et sanctionner toutes les tentatives de corruption et de concussion afin que les décisions prises par les représentants de l'État servent ses missions,
- Réduire les délais de mise en oeuvre des décisions de l'État,

- Prendre toutes les dispositions indispensables afin de garantir une complète transparence concernant les décisions, les actions et les résultats obtenus.

La déliquescence dans laquelle se trouvent les institutions nationales, représente une contrainte insurmontable pour l'État tant il conviendra d'agir sur l'acquisition des compétences et le retour au comportement citoyen. C'est pourquoi, le développement qui suit exposera tout l'intérêt d'un fonctionnement dual, offrant à l'État la possibilité de refonder son pouvoir de sa représentation et d'exercer ses missions avec la dignité qui s'y attache.

3.1.8. La dualité de fonctionnement

Le principe

Le principe repose sur les fondements suivants :

- L'État doit garantir l'exécution de ses missions régaliennes qui sont :

- **La sécurité extérieure** : la diplomatie et la défense du territoire (nationale),
- **La sécurité intérieure** : avec le maintien de l'ordre public et les forces de police,
- **Définir le droit** : cette mission revient au Parlement,
- **Rendre la justice** : l'autorité judiciaire,
- **Définir la souveraineté économique et financière** : cette mission reçoit au moins les décisions d'ordre monétaire, la politique fiscale, d'aménagement du territoire, les règles garantissant les conditions d'investissement, la surveillance des grands équilibres de la nation,
- **Garantir les autres demandes de protection de la population en permettant** : l'accès à l'éducation ainsi qu'à la formation, l'accès aux soins, la libre pratique d'un culte.

- L'État ne dispose pas de toutes les compétences pour assurer l'animation de l'exécution de toutes ses décisions.

- L'exécution des choix de l'État mérite professionnalisme afin que les résultats attendus soient atteints dans les délais prévus.

- Une entité peut recevoir mandat ou agir sur délégation de l'État.

- L'État ne peut déléguer qu'un « service public », il lui appartient de remplir la mission régalienne dont il a la charge.

Pour exemples :

- L'État peut déléguer la construction d'une prison, la préparation et le service des repas, l'entretien des lieux, il ne peut pas déléguer la surveillance des prisonniers pour application de la peine ;

- L'État peut déléguer la construction d'un hôpital, la préparation et la distribution des repas, l'entretien des lieux, il ne peut pas déléguer toutes les prestations liées à l'administration des soins.

3.1.9. La dualité

La dualité repose sur :

- La distinction des missions de la responsabilité de l'État et celles confiées à l'entité de droit privé,
- La relation contractuelle responsabilisée,
- L'absence de subordination entre l'État et l'entité, facteur déterminant de la volonté de l'État à lutter contre la corruption et de se focaliser sur ses missions,
- L'obligation lourdement sanctionnée de toute déloyauté ou de tentative d'influence.

L'État conserve toutes ses prérogatives :

- Choix des investissements,
- Cohérence des plans d'aménagement du territoire,
- Conditions juridiques et financières des contrats,
- Communication auprès des citoyens et des institutions,
- Poursuites et sanctions des violations des lois et règlements.

L'entité de droit privé :

- Procède à l'élaboration des études permettant à l'État de prendre ses décisions d'investissements en connaissance des conséquences, lui permettant de justifier sa décision,
- Coordonne et dirige, sous sa seule responsabilité, l'ensemble des compétences et des moyens qu'elle a réunis pour réaliser sa mission d'exécution confiée par l'État,
- Tient informé l'État ainsi que tous les intervenants concernés de l'évolution des réalisations, de ses contrôles techniques ou s'assurant de la loyauté des intervenants (recherche de corruption ou concussion avec traçage des flux financiers)...,
- Est soumise aux mêmes responsabilités et encourt les mêmes sanctions que ses contractants.

Avantage de la dualité

État	Entité de droit privé
Rôles politique, économique, social, environnemental	Rôle opérationnel économique
<ul style="list-style-type: none">- Se préoccupe de ses missions régaliennes- Est près du peuple congolais et recueille les signes de difficultés et d'amélioration- Commande les études- Procède aux choix définitifs- Ses représentants ne sont pas soumis aux pressions d'ordre tribal ou népotique	<ul style="list-style-type: none">- Se préoccupe de la cohérence des investissements structuraux, de leur convergence vers les finalités retenues- Se préoccupe de l'adaptation des investissements de production aux perspectives fixées par l'État- Procède aux recrutements des compétences et à leur gestion- Contribue à établir les conditions contractuelles

3.1.10. Les obligations de l'entité de droit privé

Obligations	Avantages
En faveur de l'amélioration des conditions de vie des congolais	
Signaler toute infraction constatée: - Avant ou après la signature d'un contrat - Pendant ou après l'exécution de la prestation commandée	- Les contractants, membres du Gouvernement et du Parlement auront été spécifiquement avertis des contrôles qu'ils auront à supporter et de l'obligation de poursuite faite à l'entité en charge de la direction des opérations. - L'État aura préalablement redéfini les sanctions applicables, celles - ci s'imposant aux juges -peine plancher
-Constituer les preuves par tous les moyens	
- Prendre toutes mesures appropriées à faire cesser l'infraction	
- Engager toute action judiciaire sans possibilité de transiger	
- Être signataire de tous contrats qu'elle aura à faire appliquer	
- Autoriser la libération des fonds	-Maîtrise des flux financiers et des relations avec la conformité des prestations reçues
- S'assurer de l'affectation des fonds	
- Contrôler l'emploi des fonds dans le cadre d'un budget	

Obligations	Avantages
En faveur de la lutte contre la corruption	
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'exécution de toutes les obligations contractuelles - Contrôler les déclarations douanières 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la loyauté des contractants - Ordonner le recouvrement des créances dues à l'État - Poursuivre les contractants déloyaux
<ul style="list-style-type: none"> - Encaisser les droits 	
<ul style="list-style-type: none"> - Reverser les encaissements 	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les débiteurs 	

Obligations	Avantages
En faveur de l'amélioration des conditions de vie des congolais	
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la cohérence et de la convergence des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Sert au monde politique pour formaliser les promesses auprès de la population. Elles peuvent ainsi être conformes aux réalisations à venir - Les financements sont maîtrisés - Les productions sont favorisées
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre au point les indicateurs permettant de s'assurer du profit 	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser la libération des fonds 	
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'affectation des fonds 	
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'emploi des fonds dans le cadre d'un budget 	

3.1.11. Les conditions du succès

Les termes de la confiance

Les signes immédiats adressés aux citoyens et aux institutions internationales

- Révision de l'équilibre des contrats
- Renégociation des déséquilibres juridiques, financiers et environnementaux
- Définition de plans d'investissements à court, moyen et long terme :

- Structurels
- Production

- Recours aux compétences techniques offertes par les institutions
- Révisions de l'arsenal juridique, des dispositions douanières, fiscales et du code des investissements
- Recomposition des forces armées

3.1.12. Précisions importantes

La répartition des missions proposée ci-dessus :

- Rétablit l'État dans toutes ses prérogatives,
- Prend en compte les professionnalismes,
- Répond aux attentes des institutions financières et des ONG,
- Atteste de la volonté de l'État à lutter avec la plus grande efficacité contre la corruption et les inerties opérationnelles,
- Permet d'intégrer tous les axes stratégiques, tous les programmes restant à élaborer, sans exception, de telle sorte que les experts, les techniciens opérationnels et de supports seront soumis aux mêmes méthodes de travail et mêmes obligations de performances.

3.1.13. La corruption institutionnalisée

Le manque de volonté manifeste du Gouvernement actuel pour changer cette situation s'illustre par l'impunité générale qui sécurise tous ceux qui sont passés maîtres dans la malversation.

Il n'est un secret pour personne que la mauvaise gouvernance de la RDC par les autorités actuelles a comme corollaire, l'inexistence de l'État. Des fuites de fonds sont constatées à tous les niveaux et principalement dans le secteur minier ainsi que les régies financières.

C'est ainsi que le programme de collaboration entre le Gouvernement congolais et le FMI ainsi que la Banque Mondiale a été suspendu. En effet, en marge des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale tenues du 23 au 25 septembre 2011 à Washington, le FMI a formellement marqué son opposition à conclure la 4ème revue du programme PEG 2 étant donné le désordre qui a élu domicile dans le secteur minier, caractérisé par une opacité orchestrée par le Gouvernement congolais.

Pour cause, des bonus, qui ont été déclarés comme ayant été versés par certaines sociétés minières, n'apparaissent pas dans les comptes du trésor public.

Fait aggravant de cette mauvaise gouvernance, le non-respect des procédures afférentes aux finances publiques qui se traduit par les dépassements budgétaires systématiques et injustifiés, s'apparentant ni plus ni moins à des détournements de deniers publics.

Le système fiscal en RDC selon les expert internationaux ne représente que moins de 14% du PIB sur un potentiel de 29%, rapport publié 09/10/2014 (Cfr. www.business&finances.com et la BCC).

Prospective

Face à ce qui convient de qualifier d'hérésie budgétaire, le MLC obtiendra de l'État qu'il édicte les mesures adaptées aux intérêts du pays, des congolais, afin que la corruption et la fraude ne puisse plus profiter. Parmi ces mesures, citons à titre d'exemple :

- Instituer une commission permanente contre la corruption, composée des membres de la société civile totalement indépendants du pouvoir exécutif et dotés d'une intégrité avérée.

- Organiser une meilleure structure fiscale reliant tous les services capteurs de recettes par le truchement d'un réseau informatique centralisé.

- Améliorer le contrôle des agents percepteurs d'impôts et des taxes, par un contrôle transversal « on line ». A cet effet, une cellule de contre-expertise fiscale, aura pour mission, le contrôle à même le réseau informatique, des calculs opérés par les percepteurs des flux en amont, sur base de ce modus operandi : chaque agent percepteur de recettes fiscales et/ou parafiscales ne déclinera plus son nom, mais un numéro matricule lui dédié et qui doit demeurer strictement confidentiel.

Le nom de l'agent fiscal ne figurera donc plus sur les documents de perception, pour éviter tout contact avec les agents chargés du contrôle en aval.

En outre, le dispatching « on line » des dossiers pour contrôle à ce second niveau sera effectué par un agent de contre-ex-

pertise, désigné de manière stochastique, pour éviter toute collusion. Les agents de contre-expertise opèreront également à l'aide des codes alphanumériques.

- Lancer très rapidement, avec l'appui de l'Institut nationale de la statistique, une révision de l'assiette fiscale plus équitable et adaptée aux possibilité du pays.

- Corriger la faiblesse du système informatique, caractérisée par une fragmentation des bases des données, et par l'absence d'un système intégré de gestion des données fiscales.

- Systématiser les sanctions, érigées en « peines plancher » faisant perdre tout intérêt au recours à la corruption ou à la fraude.

- Renchérir le coût d'opportunité économique lié à la fraude, par l'imposition des sanctions excessivement lourdes voire disproportionnées, de manière à dissuader tout malveillant à s'y aventurer.

La conjugaison des actions supra, accompagnée des mesures économiques et fiscales incitatives, offriront de nouvelles perspectives aux congolais, aux investisseurs et accroîtront les recettes budgétaires indispensables au pays.

Pour illustrer notre propos, nous allons nous appesantir à sensibiliser les recettes émergeant de la DGDA (droits de douane et accises) et du secteur minier, de la DGI (recettes d'impôt) et de la DGRAD (recettes administratives et domaniales), qui somme toute, représentent 93% des recettes internes

3.2. Synthèse des recettes du budget général (USD) présenté par le gouvernement actuel

N°	Recettes	Budget 2013 exécuté	Budget 2014 voté	Budget 2015 voté
A	Recettes internes	4 372 076 521.73	5 892 898 032.17	6 456 118 772.89
1	Recettes courantes	4 372 076 521.73	5 892 898 032.17	6 456 118 783.64
1.1	Recettes des Douanes et Accises	1 842 965 285.88	2 641 504 656.22	27 734 87 384.51
1.2	Recettes des Impôts	1 627 366 666.66	2 106 068 541.38	2 553 510 316.20
1.3	Recettes non Fiscales	475 932 078.99	703 996 877.57	669 402 555.85
1.3.1	DGRAD	396 155 943.82	608 578 478.64	669 402 555.85
1.3.2	AUTRES	79 776 135.17	95 418 398.92	0
1.4	Recettes de Pétroliers Producteurs	425 812 490.19	441 327 956.98	459 718 516.32
1.4.1	DGI	173 355 360.46	182 280 288.17	198 392 603.54
1.4.2	DGRAD	252 457 129.72	259 047 668.81	261 325 912.77
B	Recettes extérieures	630 713 466.70	2 116 784 060.21	1 701 105 918.96
1	Recettes Extérieures d'Appuis Budgétaires	34 902 154.74	212 229 341.93	54 822 795.94
1.1	Dons Budgétaires	34 902 154.74	0	0
1.2	Ressources PPTE	0	43 412 137.63	54 822 795.94
1.3	Ressources Allègements IADM	0	168 817 204.360	0
2	Recettes Extérieures de Financement des Investissements	595 811 311.96	1 904 554 718.27	1 646 283 123.01
2.1	Dons Projets	526 465 670.05	1 706 659 479.56	1 646 283 123.01
2.2	Emprunts Projets	69 345 641.90	197 895 238.70	0
	Recettes totales	5 002 789 988.43	8 009 682 092.38	8 157 224 691.85

Production minière et hydrocarbure

Tableau I.2.

PRODUCTION MINIERE ET HYDROCARBURE

PERIODES	Cuivre (t.m.)	Cobalt (t.m.)	Zinc (t.m.)	Diamant Industriel (1000 c)	Diamant artisanal (1000 c)	Or brut (Kilo)	Cassitérite (t.m.)	Wolframite (t.m.)	Coltan (t.m.)	Pétrole brut (brls)
2005	28 462	16 242	15 109	5 760	29 447	2 244	8 950	484,7	152,2	9 216 249
2006	97 360	15 384	33 784	2 914	26 034	254	8 439	1 311,7	390,4	9 008 848
2007	96 391	17 886	33 809	1 047	27 223	122	14 694	1 193,7	393,5	8 816 314
2008	335 066	42 461	15 465	806,6	20 146	150	19 719	715,0	630,0	8 365 264
2009	309 181	56 258	19 636	1 008,5	16 871	220	15 512	351,8	463,7	9 382 311
2010	497 537	97 693	9 223	912	16 051	173,8	16 963	77,0	279,0	8 628 042
2011	499 198	99 475	14 758	997,3	17 601	414	18 598	45,2	382,9	8 557 920
2012	619 942	86 433	10 572	569,3	19 154	4 529	18 981	71,0	585,5	8 545 450
2013	922 016	76 593	12 114	245,77	16 653	6 112	6 231	115,3	500,0	8 351 350
2014	1 030 129	75 560	12 737	244,04	14 689	23 937	7 295	16,3	1 140,4	8 362 023
2015	1 039 007	83 529	12 675	1 505,37	14 284	31 791	8 304	106,4	2 102	8 247 348
Janvier	100 817	6 842	758	86,58	824	2 397	979	-	108,5	738 979
Février	83 447	6 087	1 290	113,83	763	2 534	581	-	118,8	648 857
Mars	89 937	7 388	776	103,44	1 404	2 870	511	-	174,5	700 083
Avril	86 583	6 893	1 146	123,00	1 175	2 161	637	-	224,6	661 600
Mai	75 749	6 084	1 002	114,74	1 006	3 122	663	25,9	254,2	720 214
Juin	103 385	7 460	1 343	127,87	1 248	3 117	610	24,5	209,3	684 494
Juillet	96 945	7 008	1 428	148,12	686	2 217	678	4,2	179,4	705 502
Août	81 583	7 134	1 512	166,67	666	2 716	641	8,2	188,8	673 343
Septembre	88 263	7 531	1 035	145,23	1 862	3 035	643	8,7	173,4	630 796
Octobre	80 571	7 086	1 319	1,75	1 227	2 168	958	9,1	122,8	707 932
Novembre	76 436	6 867	881	205,65	1 460	2 601	672	1,8	144,1	688 269
Décembre	75 291	7 151	187	168,50	1 965	2 852	731	24,0	203,6	687 279
2016^(p)	1 023 687	68 822	12 587	3 146	12 377	30 664	11 824	153,9	2 414	7 837 049
Janvier	71 059	5 446	300	221,4	941	2 167	552	0,0	117,6	682 407
Février	73 616	4 685	-	272,5	1 152	2 410	551	1,0	156,2	637 380
Mars	77 204	4 323	1 173	225,6	976	2 336	886	0,5	155,4	692 302
Avril	93 651	4 745	672	221,2	515	1 951	720	8,0	302,4	660 069
Mai	85 081	4 992	948	331,6	1 059	2 227	957	5,6	341,8	667 256
Juin	81 123	6 886	1 095,67	248,0	1 167	2 811	905	10,3	328,5	655 149
Juillet	94 240	6 688	1 329	234,8	1 144	2 610	1 062	16,5	134,7	664 175
Août	92 068	6 478	1 507	245,0	917	2 642	1 265	25,4	132,1	664 003
Septembre	92 149	6 021	1 770	309,1	1 446	2 839	1 325	22,2	151,5	631 011
Octobre	91 756	6 743	1 580	289,3	1 729	2 578	1 278	21,9	161,1	662 876
Novembre	89 675	6 194	937	288,2	421	3 219	1 331	21,8	240,6	618 383
Décembre	82 064	5 621	1 274	258,8	911	2 874	992	20,8	192,2	602 038
2017^(p)	1 094 638	82 461	12 337	3 360	15 404	31 586	17 682	247,9	1 995,7	6 893 579
Janvier	91 729	6 222	1 862	232,7	1 315	2 485	1 043	10,8	104,9	654 961
Février	79 850	5 159	1 156	228,2	1 833	2 504	1 080	16,7	119,8	575 514
Mars	102 737	6 414	1 441	222,6	1 110	2 807	950	21,1	168,2	673 422
Avril	94 010	6 311	1 911	265,1	888	2 461	1 103	13,7	140,4	637 085
Mai	90 405	6 355	1 400	297,7	727	2 749	2 139	97,0	224,3	643 430
Juin	94 999	7 689	1 139	294,2	1 282	2 495	2 866	19,4	157,4	613 066
Juillet	90 939	6 580	1 564	369,2	822	2 266	1 732	12,1	158,3	609 616
Août	105 853	7 613	1 337	315,1	1 122	2 710	2 073	9,7	329,5	620 991
Septembre	85 077	7 464	170	270,1	1 449	2 879	1 260	3,0	175,4	608 344
Octobre	90 450	7 384	121	366,5	1 490	2 223	1 319	4,7	166,0	647 112
Novembre	84 371	8 115	155	258,4	2 491	2 736	1 009	28,0	153,5	610 038
Décembre	84 216	7 156	81	239,9	873	3 271	1 107	11,7	98,0	...
2018^(p)										
Janvier
Février
Décembre	496

Sources : Ministère des Mines, C.E.E.C., Sociétés Minières et Sociétés pétrolières.

Situation de trésorerie de l'État

Tableau 1.1

SITUATION DE TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

	2016												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul
RECETTES	277 645 235	279 960 090	301 974 102	350 359 170	257 897 066	248 730 446	389 153 230	275 126 022	262 057 222	377 815 908	377 553 486	256 434 404	3 658 306 591
1. DGI	131 681 241	98 281 143	102 642 168	179 226 928	99 426 356	93 826 881	221 618 246	104 366 436	114 436 881	197 775 674	223 675 522	115 703 614	1 652 660 957
2. DODA	116 758 578	115 713 522	120 229 634	117 274 364	121 894 943	119 382 168	127 019 435	132 668 110	111 424 211	126 023 190	110 171 081	93 678 822	1 412 238 064
3. Pétroliers producteurs	6 755 217	5 418 254	776 171	5 604 025	3 879 550	5 688 195	5 671 750	8 401 722	7 187 222	29 487 364	8 828 754	15 911 401	108 600 228
- Pétroliers non DGI	2 468 086	1 959 548	85 150	4 735 501	1 804 354	2 322 133	2 863 705	3 659 228	2 556 002	25 167 328	3 306 043	5 218 984	55 346 066
4. D. G. R. A. D.	4 281 132	3 458 705	691 622	888 524	2 075 194	3 346 062	3 208 041	5 342 458	4 681 221	4 030 036	5 622 711	10 692 416	48 254 162
5. Recettes exceptionnelles (1)	22 437 553	38 405 316	76 381 158	47 975 955	32 465 720	28 842 291	31 830 460	23 920 719	29 009 111	23 004 279	34 778 128	31 140 556	421 191 245
6. Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 815 398	-	-	-
6. Autres	22 141 844	22 141 844	1 944 578	277 694	230 496	10 910	3 413 346	5 768 975	-	1 815 398	-	-	35 616 096
DEPENSES	309 149 341	322 834 702	297 582 210	366 031 646	297 510 895	321 429 056	398 000 755	313 630 375	338 510 975	396 725 500	375 203 486	401 040 867	4 137 629 655
1. Rémunérations	159 645 826	161 136 966	167 388 905	163 678 975	163 426 995	166 457 913	165 287 516	161 804 438	164 347 934	164 040 127	166 176 355	158 604 922	1 952 027 015
2. Dette publique	7 754 282	2 906 318	5 604 546	10 292 191	31 819 072	2 830 908	59 275 775	8 070 070	6 455 728	2 087 628	6 065 942	20 603 333	163 745 988
3. Subventions et transferts	29 488 093	38 592 246	39 466 275	28 552 521	18 747 811	31 415 995	17 727 103	23 037 300	13 992 771	12 380 300	27 969 121	24 449 641	289 798 408
4. Frais de fonctionnement	74 676 429	56 454 802	79 547 632	71 935 164	67 019 322	98 729 887	74 027 660	94 154 222	121 613 928	150 069 822	124 405 802	148 963 198	1 161 588 065
5. Dépenses en capital	2 602 846	-	-	-	-	47 211,30	1 655,052	-	-	-	6 464 128,61	-	9 066 975
6. Externe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 702 263
7. Intervention économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 000 000	-	66 033	138 848 049
8. Paiement TVA/R	46 889 807	16 854 953	11 554 774	31 680 785	16 497 880	21 917 142	80 027 647	26 564 280	32 101 218	38 167 274	44 122 138	48 353 720	402 853 094
9. Dépenses urgentes	34 981 863	16 854 953	11 554 774	31 680 785	16 497 880	21 917 142	80 027 647	26 564 280	32 101 218	38 167 274	44 122 138	48 353 720	402 853 094
10. Paiements PPIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE	-31 504 106	-42 874 612	4 412 098	-15 672 675	-39 613 828	-72 696 613	-8 247 523	-38 504 365	-76 453 741	-18 909 442	2 349 998	-144 606 465	-482 323 285
MOUVEMENTS DES COMPTES FINANCIERS													
TRÉSORERIE	1 879 970	472 868	4 763 618	7 488 381	7 489 268	186 793	4 823 611	9 213 951	9 555 333	3 038 554	1 823 184	1 651 355	52 077 011
ZORPINES	3 212 228	3 212 228	-	2 927 192	2 927 192	4 639 457	4 639 457	7 483 395	5 258 391	3 888 328	1 177 238	15 331	28 390 511
SOLDES DES COMPTES FINANCIERS	1 879 970	-2 739 240	4 763 618	7 488 381	7 489 268	-2 740 395	365 154	1 720 600	4 296 942	-809 774	345 946	1 636 022	28 686 497
SOLDE CONSOLIDÉ	-28 684 146	-45 686 840	9 197 716	-11 124 294	-32 144 560	-75 499 908	-7 882 369	-38 783 765	-72 156 800	-19 176 200	2 695 942	-142 970 441	-586 009 781
Mouvements du compte TVAR													
Encasements	32 604	47 028 975	27 308	59 889 366	4 200	34 884	19 017	44 502	6 351	30 011 971	2 419	19 752	137 131 638
Décaissements	64 159 428	171 130 465	27 308	59 889 366	4 200	34 884	25 349 590	18 281 106	17 181 041	30 011 971	-	-	124 971 128
Solde comptable périodique	32 604	171 130 465	27 308	59 889 366	4 200	34 884	-25 330 576	-18 236 564	-17 174 690	30 011 971	2 419	19 752	12 160 812
SOLDE NET DE LA PERIODE (S/Cptes+ TVAR)	-29 991 542	-42 147 301	9 205 008	-15 144 014	-35 193 288	-75 464 024	-33 245 893	-50 080 263	-89 331 491	-10 297 230	2 695 942	-142 318 689	-483 868 248

(en millions de CHF)

Situation de trésorerie de l'État (en milliers de CDF)

Tableau II. 1bis

SITUATION DE TRÉSORERIE DE L'ÉTAT (Provisoire) (en milliers de CDF)

	2 017												2 018		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul	Janvier	Février
RECETTES	292 580 883	371 982 784	331 102 349	367 130 554	303 732 450	281 005 381	461 570 980	320 716 675	281 933 951	382 203 470	590 335 504	588 757 147	4 552 781 927	489 591 438	519 906 851
1. DGI	133 109 490	111 836 335	119 586 155	228 269 985	134 758 024	123 083 228	259 315 853	141 853 213	138 513 436	149 981 105	380 281 354	280 330 677	2 200 981 914	212 750 612	293 692 493
2. DGD	99 644 544	98 649 594	99 000 264	96 853 391	105 655 015	115 761 362	125 057 531	127 291 087	119 366 531	136 988 302	131 151 502	131 005 285	1 386 232 430	105 576 745	133 352 950
3. Pétroliers producteurs	10 388 813	17 961 525	4 888 471	22 313 757	15 441 586	19 332 019	12 839 228	4 942 584	7 762 722	13 369 150	15 025 200	57 663 461	202 108 585	14 375 104	17 284 315
- Pétroliers producteurs - DGI	4 035 914	6 587 349	2 743 988	10 961 432	6 060 051	7 088 300	5 718 069	2 764 291	4 713 208	5 921 961	6 430 578	7 028 167	70 091 810	6 721 888	7 586 018
- Pétroliers producteurs - Dgrad	6 333 000	11 384 176	2 144 482	11 552 325	9 381 545	12 246 719	7 120 559	2 178 293	3 049 513	7 447 188	8 534 681	50 635 294	132 016 775	7 653 205	9 697 397
4. D.G.F.A.D.	42 404 294	43 145 331	107 277 459	19 564 486	47 795 827	22 786 606	64 315 239	46 506 312	24 723 041	52 713 426	63 894 389	89 757 724	624 884 132	76 886 977	75 597 192
5. Recettes exceptionnelles (1)	0														
6. Autres	7 053 542	100 000 000		128 935	83 967	42 146	43 128	413 479	1 568 161	29 241 488			138 574 866	0	0
DEPENSES	286 622 869	267 974 224	328 624 016	388 036 731	339 320 636	399 196 506	282 932 699	356 856 862	311 879 779	356 323 107	567 112 803	610 296 217	4 496 276 909	421 701 630	383 438 977
1. Rémunérations	157 297 086	162 272 905	167 889 004	170 884 728	167 090 334	170 783 208	106 973 381	231 430 488	159 554 169	155 320 007	259 886 234	207 398 587	2 116 787 131	211 326 501	206 165 043
2. Dette publique	4 460 247	11 484 194	13 556 432	3 701 089	17 672 454	46 070 235	31 359 889	19 602 950	40 448 628	10 650 549	24 425 016	11 245 616	233 518 398	47 132 576	36 013 918
3. Subventions et transferts	25 341 275	27 650 870	5 675 026	18 953 168	36 007 105	34 720 108	12 866 654	19 327 496	26 847 196	25 150 022	48 621 470	42 701 764	323 152 365	5 405 877	5 245 538
4. Frais de fonctionnement	74 274 648	52 490 361	101 883 697	100 762 545	92 261 602	80 428 185	92 249 711	49 301 489	40 811 454	55 261 033	88 286 285	140 334 726	969 947 715	83 865 523	72 415 703
5. Dépenses en capital		864 749		15 440 987,75			3 516 217						19 821 953,13		
6. Externe															
7. Intervention économique															
8. Autres dépenses	25 248 313	13 211 145	40 840 858	26 787 742,77	26 289 142	53 412 572	35 971 507	37 434 440	44 217 330	83 570 130	122 552 614	158 538 454	693 699 974	73 941 153	63 618 675
9. Dépenses urgentes															
10. Paiements PPT															
SOLDE	5 958 115	103 618 561	1 478 332	-20 906 177	-35 588 187	-118 191 125	178 638 321	-36 240 187	-19 945 828	25 800 362	23 242 900	-51 139 070	56 506 018	17 889 807	136 447 874

	RECETTES	Montants en CDF	Montants en USD
A	RECETTES INTERNES		
1.	RECETTES COURANTES	6 590 369 952 775,00	4 517 974 876,79
1.1.	Recettes des douanes et Accises	2 550 320 027 400,00	1 748 351 290,46
1.2.	Recettes des impôts	2 673 881 026 119,00	1 833 057 534,87
1.3.	Recettes non fiscales	1 093 491 381 758,00	749 634 182,33
1.3.1.	DGRAD	1 093 491 381 758,00	749 634 182,33
1.3.2.	AUTRES		
1.4.	Recettes de pétroliers producteurs	272 677 517 498,00	186 931 869,13
1.4.1.	DGI	109 071 007 072,00	74 772 747,70
1.4.2.	DGRAD	163 606 510 426,00	112 159 121,43
2.	RECETTES EXCEPTIONNELLES	75 000 000 000,00	51 415 644,07
2.1.	Dons et leg intérieurs courants		
2.2.	Dons et leg intérieurs projets		
2.3.	Remboursements prêts et avances		
2.4.	Produits des emprunts intérieurs	75 000 000 000,00	51 415 644,07
B	RECETTES EXTERIEURS	2 249 708 044 544,00	1 542 269 174,29
1	Recettes Extérieures d'Appuis Budgétaires	733 901 300 000,00	503 120 106,94
1.1.	Dons Budgétaires	725 360 000 000,00	497 264 687,74
1.2.	Ressources PPTE	8 541 300 000,00	5 855 419,21
1.3.	Ressources Allègements IADM		
2.	Recettes Extérieures de Financement des Investissements	1 515 806 744 544,00	1 039 149 067,35
2.1.	Dons Projets	1 372 527 132 678,00	940 924 887,01
2.2.	Emprunts Projets	143 279 611 866,00	98 224 180,34
	RECETTES TOTALES	8 915 077 997 319,00	6 111 659 695,15

3.2.1. Correction de la rente minière

Nul n'ignore qu'à ce jour, la RDC a repris sa place de leader continental dans la production cuprifère, détrônant ainsi la Zambie sur l'échiquier africain.

Malheureusement, cela ne se ressent pas dans le budget national qui, apparemment, ne tire pas une meilleure partie des ressources du secteur minier.

Le constat fait c'est que, malgré cette embellie, on est encore loin, très loin de l'époque de la Gécamines qui « non dépecée », contribuait budgétairement beaucoup plus avec une production 3 fois moindre. La situation actuelle appelle des explications.

Où se situe le goulot d'étranglement ? Qu'est-ce qui empêche le pays de tirer les dividendes bien mieux en ce moment où foisonnent des « minings » de toutes les dimensions dans la province du Katanga ?

Le Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites, conduit en RDC par Thabo Mbeki, justifie en partie cette incohérence en faisant part de fuites importantes dans les recettes collectées dans le secteur minier. Selon ce Panel, 15% seulement des minerais extraits du pays sont déclarés aux autorités fiscales.

(Source : Business and Finance & BCC, Août 2013)

Ajustement des recettes des douanes et accises des exportations minières (DGDA mines)

Pour ajuster les recettes de la DGDA « mines », nous devons procéder à un « lissage » des flux DGDA « du budget global » comme suit :

- En sachant que selon l'ITIE, pour une production de cuivre en 2013 de 919.588 tonnes, la perception DGDA 2013 a été de 288.887.745 USD ;
- Étant donné que selon la chambre des mines les recettes minières de l'État émanent à 70% de la filière cuprifère ;
- Considérant que la production du cuivre en 2017 est de 1.09 MT selon le Ministre des mines ;
- Considérant que la production du cuivre en 2015 est de 1.5 MT selon le Ministre des mines ;
- Considérant l'embellie du cobalt en 2018 ;
- En prenant en compte l'étude du panel Mbeki (en Août 2013) qui stipule que seulement 15% des ressources minières sont déclarées à la DGDA ;
- En misant sur un taux d'efficience de 65% la première année, de 70% la deuxième année, de 75% la troisième année, de 80% la quatrième année et de 85% la cinquième année ;
- En intégrant un taux d'incrémentation du volume de production de 7,5% par an ;
- Eu égard aux actions prônées par le MLC supra,

Nous obtenons par déduction, à l'aide de la formule posée ci-dessous, le tableau des flux perçus au titre des droits et accises relativement aux ressources minières de l'an 2019 à l'an 2023 :

$$\left(\frac{[\text{PercuesDGDAMine2015}]}{0.15} \times \frac{[\text{productioncuivre2017}]}{\text{productioncuivre2015}} \right) / 70\% \times \text{taux d'efficience annuelle} \times$$

taux d'incrémentation de la production

La synthèse du budget du Gouvernement ne permettant pas de lire directement la DGDA « mines » en 2018, par extrapolation nous la déterminons sur base de la formule ci-dessus, sans les effets correcteurs

$$\left(\frac{[\text{PercuesDGDAMine2015}]}{1} \times \frac{[\text{productioncuivre2017}]}{\text{productioncuivre2015}} \right) / 1 = \text{Perceptions DGDA cuivre}$$

« Mines » 2018 (1)

$$\left(\frac{[\text{PercuesDGDAMine2015}]}{1} \times \frac{[\text{productioncobalt2017}]}{\text{productioncobalt2015}} \right) / 1 = \text{Perceptions DGDA cobalt}$$

« Mines » 2018 (2)

(1) +(2) = Perceptions DGDA 2017

$$\left(\frac{[471.223.108]}{1} \times \frac{[1.094.638]}{1.500.000} \right) / 1 = 343.879.545 \text{ USD} = \text{Perceptions DGDA « Mines » 2018}$$

(1)

$$\left(\frac{[471.223.108]}{1} \times \frac{[82.461]}{83.529} \right) / 1 = 465.198.598 \text{ USD} = \text{Perceptions DGDA cobalt « Mines »}$$

2018 (1)

la perception DGDA Mines (1) +(2) = 809.078.134 USD

$$\left(\frac{[471.223.108]}{0.15} \times \frac{[1.094.638]}{1.500.000} \right) \times 0.65 \times 1.075 = 3.095.782.324 \text{ USD} = \text{Perceptions DGDA}$$

cuivre « Mines » 2019 (1)

$$\left(\frac{[471.223.108]}{0.15} \times \frac{[82.461]}{83.529} \right) \times 0.65 \times 1.075 = 2.288.433.847 \text{ USD} = \text{Perceptions DGDA cobalt}$$

« Mines » 2019 (2)

(1)+(2) = 5.384.216.172 DGDA « Mines » 2019

DGDA	2018 (USD)	2019(USD)	2020(USD)	2021(USD)	2022(USD)	2023(USD)
Perception DGDA Mines	809 078 134	5 384 216 172	5 798 386 646	6 212 557 121	6 626 727 596	7 040 898 070
Différentiels par rapport à 2017		4 575 138 965	4 989 309 440	5 403 479 915	5 817 650 389	6 231 820 864
Taux d'accroisseme nt par rapport avec 2015		565%	617%	668%	719%	770%

Ajustement des redevances minières

Étant donné que les redevances minières en Zambie sont à 9%, il n'est pas normal que la RDC se contente d'une portion congrue de 2%.

Le MLC, mû par une grande volonté de doter l'État des ressources indispensables à l'édification des infrastructures nécessaires à son développement, propose une révision du code minier une augmentation des participations de l'État dans les projets miniers qui ne sont actuellement que de 5%.

A l'aide de la formule ci-dessous, nous obtenons par extrapolation :

Redevance 2018 :

$$\left[\frac{(\text{prod cuivre 2017} \times \text{cours du cuivre 2018})}{0.7} \right] \times 2\%$$

$$\left[\frac{(\text{prod Cobalt 2017} \times \text{cours du cuivre 2018})}{0.7} \right] \times 2\%$$

* cours du cuivre en date du 24/04/2018

Sur une production de 1.09 MT de cuivre et 82.461 T, avec la redevance actuelle, l'État n'aurait perçu que USD 440.639.412, ceteris paribus (sic).

$$\text{Redevance 2018} = \left[\frac{(1.094.638 \times 7.215)}{0.7} \right] \times 2\% = 225.651.805 \text{ USD cuivre (1)}$$

$$\text{Redevance 2018} = \left[\frac{(82.461 \times 91.250)}{0.7} \right] \times 2\% = 214.987.607 \text{ USD cobalt (2)}$$

$$\mathbf{(1) + (2) \text{ Redevance 2018} = 440.639.412 \text{ USD}}$$

En ajustant la formule ci-dessus, par le taux d'incrémentation annuelle de la production, on

obtient pour les années 2019 à 2023 :

Redevances 2019 à 2022 = $\left[\frac{(\text{prod cuivre 2017} \times \text{cours du cuivre 2018})}{0.7} \right] \times 2\% \times \text{taux d'incrémentation de la production cuivre}$

Redevances 2019 à 2022 = $\left[\frac{(\text{prod cobalt 2017} \times \text{cours du cuivre 2018})}{0.7} \right] \times 2\% \times \text{taux d'incrémentation de la production cobalt}$

REDEVANCE	2018 (USD)	2019(USD)	2020 (USD)	2021(USD)	2022(USD)	2023(USD)
Redevance Minière	440 639 412	473 687 368	491 880 545	528 771 586	568 429 454	611 061 664
Différentiels		33 047 956	51 241 133	88 132 174	127 790 042	170 422 252
Taux d'accroissement par rapport avec 2017		8 %	12 %	20 %	29 %	37 %

Ajustement DGI « Mines » par l'imposition des bénéfices des sociétés minières

Du point de vue fiscal, le régime dérogatoire créé par le code minier a permis d'attirer beaucoup d'investisseurs, ce qui est une bonne chose pour notre pays.

Mais à contrario, les avantages et largesses accordées auxdits investisseurs n'ont pas permis au peuple congolais de se retrouver ni de bénéficier des retombées de cette activité. En supposant un résultat net de 20% par rapport au chiffre d'affaires (TFM a déclaré avoir amorti son lourd investissement après 5 ans), En considérant un impôt sur les bénéfices de 35%,

Nous obtenons toute chose étant égale par ailleurs, un ajustement des recettes budgétaires sur base de la formule ci-après :

$\left[\left(\frac{(\text{produ cuivre 2017} \times \text{cours du cuivre 2018})}{0.7} \right) \times 20\% \right] \times 35\% \times \text{Taux d'incrémentation de la production (1,075)}$

$\left[\left(\frac{(\text{Cobalt 2017} \times \text{cour du cobalt 2018})}{0.7} \right) \times 20\% \right] \times 35\% \times \text{Taux d'incrémentation de la duction (1,075)}$

IMPOT SUR LES SOCIETES	2018 (USD)	2019(USD)	2020(USD)	2021 (USD)	2022(USD)	2023(USD)
Impôt sur les sociétés minières	0	1 657 905 788	1 782 248 722	1 915 917 376	2 059 611 179	2 214 082 017
Différentiels		1 657 905 788	1 782 248 722	1 915 917 376	2 059 611 179	2 214 082 017
Taux d'accroissement par rapport avec 2015		100%	107%	116%	124%	134%

Correction de la perception des flux dans les 3 régies financières

En sachant que le rapport publié le 09/10/2014 par business & finances et la BCC, établit que le système fiscal en RDC ne représente que moins 14% du PIB sur un potentiel de 29%, nous pouvons affirmer qu'au moins 60% des recettes fiscales échappent au trésor public. Fort de cette assertion, nous pouvons corriger les flux perçus par l'Etat par un facteur de (1+1/40%), soit 3,5 que nous pondérerons par un taux d'efficacité de 60% à l'an 19, de 65% l'an 20, de 70% l'an 21, de 75% l'an 22 et 80% l'an 23.

Correction prévision budgétaire DGDA « hors mines »

La synthèse du budget de l'Etat 2018, évalue les recettes des droits de douane et accises à **1.748.351.290 USD**. Pour ajuster les recettes 2018 afférentes à cette rubrique, il nous faut au préalable lisser ce montant des droits des douanes relatives aux mines « DGDA MINES », qui ont déjà subi une correction (cfr supra) ce, en vue d'éviter un double emploi.

En sachant que la « DGDA Mine » 2018 est de **809.078.134 USD**.

Nous obtenons sur base de la formule ci-dessous : **DGDA HORS MINES 2018 x 3,5 x taux d'efficacité annuelle**, la correction budgétaire DGDA Hors-mines.

DGDA	2018 (USD)	2019(USD)	2020(USD)	2021 (USD)	2022(USD)	2023(USD)
TAUX D'EFFICIENCE		60%	65%	70%	75%	80%
DGDA GLOBAL	1.748.351.290	7 356 689 800	7 935 233 076	8 513 776 353	9 092 319 631	9 670 862 907
DGDA MINES	809 078 134	5.384.216.172	5 798 386 646	6.212.557 121	6 626 727 596	7 040 898 070
DGDA HORS MINES	939 273 156	1 972 473 628	2 136 846 430	2 301 219 232	2 465 592 035	2 629 964 837
Différentiels		5 608 338 510	6 186 881 786	6 765 425 063	7 343 968 341	7 922 511 617
Taux d'accroissement par rapport avec 2018		321 %	354%	386%	420%	453%

Correction Prévision Budgétaire Afférentes Aux Recettes Des Impôts (DGI)

En considérant que les recettes d'impôt 2018 sont de **1.833.057.535 USD**, nous obtenons sur base de la formule ci-dessous : **DGI 2017 X 3,5 X taux d'efficacité annuelle**, la correction budgétaire afférente aux recettes des impôts pour les années 2019 à 2023

DGI	2018(USD)	2019(USD)	2020(USD)	2021 (USD)	2022(USD)	2023(USD)
TAUX D'efficacité		60%	65%	70%	75%	80%
RECETTES DGI.	1 833 057 535	4 006 443 594	4 340 313 894	4 674 184 193	5 008 054 493	5 341 924 792
Différentiels		2 173 386 059	2 507 256 359	2 841 126 658	3 174 996 958	3 508 867 257
Taux d'accroissement par rapport avec 2015		119%	137%	155%	173%	191%

Correction prévision budgétaire afférentes aux recettes de la DGRAD

Vu que les recettes de la DGRAD 2018 sont de **749 634 183 USD**, nous obtenons sur base de la formule ci-dessous : **DGRAD 2017 x 3,5 x TAUX d'efficacité annuelle**, la correction budgétaire afférente aux recettes de la DGRAD (2018 à 2022).

DGRAD	2018 (USD)	2019(USD)	2020(USD)	2021 (USD)	2022(USD)	2023(USD)
TAUX D'efficacité		60%	65%	70%	75%	80%
RECETTES DGRAD.	749 634 183	1 813 495 620	1 964 620 255	2 115 744 890	2 266 869 525	2 417 994 160
Différentiels		1 063 861 347	1 214 986 072	1 366 110 707	1 517 235 069	1 668 359 977
Taux d'accroissement par rapport avec 2015		141%	162%	182%	202%	223%

3.2.2. Budget quinquennal retraité par le MLC

RECETTES	BUDGET 2018 VOTE (USD)	2019 (USD)	2020(USD)	2021 (USD)	2022(USD)	2023(USD)
RECETTES INTERNES		15 495 154 039	16 629 228 361	17 935 326 267	19 172 216 151	20 442 857 409
1. Recettes courantes	4 517 974 877	15 495 154 039	16 629 228 361	17 935 326 267	19 172 216 151	20 442 857 409
1.1 Recettes des Douanes et Accises	1 748 351 290	7 356 689 800	7 935 233 076	8 513 776 353	9 092 319 631	9 670 862 907
1.2 Recettes Rentes minière		2 131 593 156	2 202 129 267	2 444 688 962	2 628 040 633	2 825 143 681
1.3 Recettes des Impôts	1 833 057 534	4 006 443 594	4 340 313 894	4 674 184 193	5 008 054 493	5 341 924 792
1.4. Recettes non Fiscales	749 634 182	1 813 495 620	1 964 620 255	2 115 744 890	2 266 869 525	2 417 994 160
1.4.1. DGRAD	749 634 182	1 813 495 620	1 964 620 255	2 115 744 890	2 266 869 525	2 417 994 160
1.4.2. AUTRES						
1.5. Recettes de Pétroliers Producteurs	<i>186 931 869</i>	<i>186 931 869</i>	<i>186 931 869</i>	<i>186 931 869</i>	<i>186 931 869</i>	<i>186 931 869</i>
1.5.1. DGI	74 772 748	74 772 748	74 772 748	74 772 748	74 772 748	74 772 748
1.5.2. DGRAD	112 159 121	112 159 121	112 159 121	112 159 121	112 159 121	112 159 121
2. RECETTE EXCEPTIONNELLE	51 415 644	51 415 644	51 415 644	51 415 644	51 415 644	51 415 644
2.1. Dons et legs intérieurs courant						
2.2. dons et legs intérieurs projets						
2.3. Remboursement prêts et avances						
2.4. Produits des emprunts intérieurs	51 415 644		51 415 644	51 415 644	51 415 644	51 415 644
RECETTES EXTERIEURES	1 542 269 174	1 542 269 174	1 542 269 174	1 542 269 174	1 542 269 174	1 542 269 174
1. Recettes Extérieures d'Appuis Budgétaires	503 120 107	503 120 107	503 120 107	503 120 107	503 120 107	503 120 107
1.1. Dons Budgétaires	497 264 688	497 264 688	497 264 688	497 264 688	497 264 688	497 264 688
1.2. Ressources PPTIE	5 855 419	5 855 419	5 855 419	5 855 419	5 855 419	5 855 419
1.3. Ressources Allègements IADM						
2. Recettes Extérieures de Financement des Investissements	1 039 149 067	1 039 149 067	1 039 149 067	1 039 149 067	1 039 149 067	1 039 149 067
2.1. Dons Projets	940 924 887	940 924 887	940 924 887	940 924 887	940 924 887	940 924 887
2.2. Emprunts Projets	98 224 180	98 224 180	98 224 180	98 224 180	98 224 180	98 224 180
RECETTES TOTALES	6 111 659 695	17 088 838 857	18 222 913 179	19 529 011 085	20 765 900 969	22 036 542 227

3.2.3. Conclusion

En considérant la période allant de 2019 à 2023, le MLC vient de démontrer rationnellement et scientifiquement qu'au-delà des contingences politiques, il est possible de capter en ressources internes plus de 97,6 Milliards de dollar, uniquement en sensibilisant 3 rubriques budgétaires.

Les taux d'efficience utilisés dans notre modélisation, participe de notre volonté de budgétiser en hypothèse pessimiste.

On peut ainsi sur base d'une approche différentielle, obtenir ceteris paribus, une incrémentation positive de l'ordre de 77,6 milliards de dollars par rapport au Budget quinquennal de l'actuel Gouvernement (24 milliards).

Sur une base constante, les 97,6 milliards

de dollars en sus, seront prioritairement investis dans le développement énergétique qui selon nous, est la clé de voute de l'émergence.

Le commerce extérieur, la Gécamines et les entreprises publiques qui à ce jour ne rapportent quasiment aucun dividende au Compte Général du Trésor, seront rationalisés.

L'avènement du MLC au pouvoir mettra définitivement fin au paradoxe d'un pays potentiellement riche avec des populations extrêmement pauvres, en sublimant la systématique de l'investissement en lieu et place de celle qui privilégie la consommation, comme cela est le cas à l'heure actuelle.

4. Secteur social

La République Démocratique du Congo est caractérisée par un paradoxe entre ses potentialités économiques et l'état de pauvreté de sa population que l'on peut épingle à travers les paramètres tels que : les infrastructures sociales ; le niveau de vie et le revenu par tête d'habitant ; la nutrition ; le travail et la prévoyance sociale ; la santé publique ; l'éducation nationale ; l'habitat ; l'accès à l'eau et l'électricité, etc.

Si une baisse de la pauvreté a pu être constatée entre 2005 et 2012, passant de 71% à 64% de la population, la dégradation est réapparue pour aboutir en 2017 à l'intervention d'urgence de l'ONU et de nombreuses ONG. En 2015, selon l'ONU, la RD Congo se plaçait au 176ème rang parmi 187 pays selon l'indice de développement humain. 2,3 millions de personnes se trouvent dans des camps de déplacés.

Aujourd'hui, la situation humanitaire est jugée si dramatique que la famine est redoutée. Le bureau de l'ONU « OCHA » coordonnant trois ONG onusiennes a lancé un appel de fonds pour recueillir 1,68 milliards US\$ en 2018, dans le but de venir en aide à 13 millions de personnes dans le dénuement, notamment dans la région du Kasai, au centre de la RDC qui reçoit les déplacés du Nord Kivu, région fortement touchée par les actions de guerre.

Sur le plan de la santé, 2017 a enregistré la pire épidémie de choléra des 15 dernières années avec plus de 55.000 cas et plus de 1000 décès. De même plus de 42.000 cas de rougeole ont été enregistrés.

Le mouvement de redressement esquissé a produit trop lentement quelques résultats qui n'ont pu ni répondre aux attentes de la population, ni doter le pays de moyens susceptibles de réduire sa sensi-

bilité au risque de variation des cours des matières, bases de ses revenus essentiels.

Comme pour l'Afrique de l'ouest la population est maintenue dans une pauvreté extrême alors que les ressources exploitées sont de plus en plus demandées par les émergents asiatiques afin de produire et de vendre les objets connectés dépendant des matières tirées du sous-sol de la RD Congo.

Ainsi, aussi curieusement que cela puisse paraître les prêts et revenus obtenus financent essentiellement la pauvreté sans que l'amélioration du niveau de vie soit suffisante pour être perceptible. Tout au contraire, les conséquences sanitaires de la grande pauvreté s'étendent dans le pays de façon inquiétante. La RD Congo se maintient parmi les pays les plus pauvres au monde.

Les experts en alimentation estiment que 7,7 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, soit une augmentation annuelle de 30%. Mme Kim Bolduc, coordinatrice humanitaire, a récemment déclaré que « la crise qui affecte la RD Congo est la plus grave par son ampleur, la plus aiguë, la plus imprévisible et la plus complexe au monde. Elle provient du cycle incessant de la violence, des maladies, de la malnutrition et de la perte de moyens de subsistance ayant eu des conséquences néfastes sur les familles. »

« Sans le soutien de la communauté humanitaire, la survie de milliers de personnes est d'ores et déjà menacée, sans espoir de relèvement rapide. » En septembre 2017, la Haute commissaire Adjointe des Nations Unies aux droits de l'Homme a estimé que la situation dans les provinces du Kasai restait l'une des pires crises des droits humains dans le monde. »

4.1. Infrastructures sociales

Les infrastructures en République Démocratique du Congo sociales répondent aux besoins sociaux de la population, destinées aux activités scolaires, médicales, sportives et de logement.

Aujourd'hui les infrastructures scolaires, médicales et sportives existantes en RD Congo affichent une dégradation accentuée voire, souvent, sont précarisées. De plus, le rapport entre le nombre d'infrastructures sociales et l'accroissement exponentiel de la population montre une insuffisance chronique de moyens.

Enfin, souvent, le personnel médical ne dispose plus des équipements indispensables à l'établissement des diagnostics et doit faire appel aux dons pour la réalisation de soins ainsi qu'aux services des ONG dans des régions exposées aux conflits ou délaissées par l'État.

Cette situation ne demeure pas sans conséquences fâcheuses car elle est à la base de la détérioration de la texture sociale du pays. Pour s'en convaincre, il suffit de relever à titre d'exemple l'explosion du taux de la criminalité urbaine.

Depuis un certain nombre d'années, l'État n'a plus construit de logements pour la population, ainsi, les problèmes de logements dans les grandes agglomérations du pays n'a fait qu'empirer au fil des années. Dans le but d'étayer nos propos, en 1950, alors que la ville de Kinshasa ne comptait que quelques centaines de milliers d'habitants, le problème des logements sociaux se posait déjà. C'est dans ce cadre que des nouvelles cités ont ainsi été construites, des communes telles que Kasa-Vubu, Lemba, Matete, et bien d'autres.

Alors qu'en 1960, Kinshasa comptait moins d'un million d'habitants, au-

jourd'hui cette mégapole en compte plus de 10 millions. Cette situation a rendu le problème des logements à Kinshasa insoutenable pour les populations locales. C'est pour toutes ces raisons que le MLC propose la construction de 100 000 logements sociaux en dehors ainsi que dans les plus grandes agglomérations du pays, des villes où il y a eu les plus grandes exodes ruraux, telles que Goma, Kisangani, Lubumbashi etc, tous ceci afin de désengorger celles-ci.

Ce projet d'urbanisation pourrait également permettre la création de milliers d'emplois. Le gouvernement recherchera des partenaires privés afin de stimuler les logements sociaux, il exigera également des logements sociaux lors de projets immobiliers.

Le Gouvernement du MLC investira la construction 100.000 logements sociaux dans cinq ans pour 1,5 Milliards USD

La construction de ces logements s'effectuera dans les grandes villes et accompagnera le développement des bassins d'emplois dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.

Le prix de revient d'un appartement neuf dans le secteur locatif social est en moyenne de 900 USD par m², et de 25.000 USD par logement.

Le MLC envisage de construire au cours du quinquennat, 20.000 logements sociaux par année.

4.2. Revenu, salaire et niveau de vie

En République Démocratique du Congo, le niveau des revenus et des salaires est extrêmement faible¹. Le salaire d'un fonctionnaire moyen ne lui permet pas de couvrir le coût minimum de la vie et par conséquent, n'est pas incitatif à une bonne productivité².

Malgré ses immenses richesses en ressources naturelles, la RDC est placée parmi les derniers pays dans l'indice de développement humain. La faiblesse avérée du niveau de vie par habitant, est sans conteste le fruit d'une logique de prédation chèrement entretenue par le régime actuel.

En effet, selon le PNUD, 71 % de la population vivant en RDC est en dessous du seuil de pauvreté, et vit ainsi avec 1,50 dollar par jour.

Selon les différents indicateurs sociaux, le niveau de vie des congolais est tellement bas qu'il est pratiquement impossible pour le pays d'atteindre les objectifs de développement.

Contrairement à ce que beaucoup de personnes auraient tendance à croire, les indices du niveau de vie en RD Congo n'ont pas toujours été si mauvais.

En effet, durant la période allant de 1920 à 1960, l'économie de la RD Congo, alors Congo-Belge, avait une croissance moyenne près de 7%. En 1962, le taux de

1 Le niveau bas du revenu et des salaires des congolais moyens (97.000 CDF pour un directeur et 67.000 CDF pour un huissier), couplé à un taux élevé du chômage ne leur permet pas de jouir de la maîtrise de l'inflation, Lire à ce sujet, République Démocratique du Congo, Les concertations nationales, Thématiques 2 : Économie, Secteur Productif et Finances Publiques, Projet de synthèse, septembre 2013, p.16

2 Il est opportun de signaler qu'il existe une énorme disparité entre les rémunérations du secteur public et celles du secteur privé.

croissance du PIB par habitant avait pu atteindre près de 18%, ce qui a même valu au pays d'être comparée avec l'Afrique du Sud, mais depuis 50 ans, la tendance s'est malheureusement inversée.

La performance économique d'une nation est déterminée par ses institutions (État de droit, protection des droits de propriété, garantie des contrats, etc), ainsi, les pays dotés de bonnes institutions figurent parmi les états dont le niveau de vie par habitant est élevé et où les indices de pauvretés sont faibles.

La situation actuelle congolaise est, en effet, qu'un héritage de l'instabilité permanente de l'après-indépendance ainsi que du contraire de bonnes institutions ou de la bonne gouvernance : la pratique de corruption, l'enrichissement illicite, la dilapidation des ressources publiques, l'attitudes prédatrices de la part des acteurs internes et externes ainsi que le non-respect du droit de propriété sont des exemples à énumérer.

La République Démocratique du Congo est classée 48ème sur 54 pays d'Afrique selon l'indice de gouvernance émis par la fondation Mo Ibrahim.

Cet indice indique que la Rd Congo a atteint un score de 35 points sur 100 en gouvernance globale, ce qui est inférieur à la moyenne africaine de gouvernance qui est 50,8 points sur 100.

Le score du Congo-Kinshasa est également inférieure à la moyenne régionale pour l'Afrique centrale qui est de 42,6 points sur 100.

Cette mauvaise gouvernance est aussi dû à la forte corruption qui a élu domicile en RDC, en effet, le pays est classé 161ème sur 178 des pays les plus corrompus de la

planète.

Même si le gouvernement de Kinshasa tente de mettre une certaine croissance économique à son actif, il a été constaté non sans pertinence que cette croissance économique reste insuffisante à court terme pour transformer de façon significative les conditions sociales de la population.

Elle est caractérisée par sa faible capacité à générer des emplois décents et durables, et à distribuer des revenus qui permettent d'éradiquer la pauvreté³.

Au demeurant, les besoins de base tels que l'accès aux ressources alimentaires, l'accès aux soins, l'accès à l'éducation et l'accès à un bon cadre de vie demeurent inaccessibles pour le commun des congolais.

Le Gouvernement du MLC allouera 2,5 Milliards USD pour améliorer l'efficacité d'une administration publique, épine dorsale de l'implémentation d'un état de droit. Ces fonds permettront l'identification et la maîtrise des effectifs de la fonction publique ; la fiabilisation d'un cadre pour la retraite des fonctionnaires; la mise au norme moderne des équipements; l'amélioration des traitements des fonctionnaires.

³ République Démocratique du Congo, Concertations nationales, Thématiques 2 : Économie, Secteur Productif et Finances publiques, Projet de synthèse, Septembre 2013, pp. 11-12

4.3. Santé et nutrition⁴

L'évolution du système de santé de la RDC se distingue par le caractère institutionnel et par l'initiative des pouvoirs publics. Lors de son accession à la souveraineté internationale, la RD Congo a, en effet, hérité d'un système de santé basé essentiellement sur des hôpitaux ainsi que de dispensaires.

A la suite de l'indépendance, la RDC a connu différentes crises qui ont plongé le pays dans le chaos.

Malheureusement, suite à ces multiples crises, le système de santé n'a pas été épargné. A la suite de ces différents problèmes, nombreux hôpitaux et dispensaires du pays se sont retrouvés dans une situation chaotique, ne savant plus subvenir aux besoins de la population en terme de soins et médicaments.

En 1973, le Conseil National de la Santé et du bien-être a ainsi été créé, afin de procéder à une restructuration du système de santé. Ce conseil qui se voulait intersectoriel, a été chargé de la conception, de l'orientation ainsi que du contrôle de la politique sanitaire nationale.

Malgré le fait que quelques réflexions politiques ont été menées, il a fallu attendre 1984 pour avoir un document spécifiquement consacré à la politique sanitaire, c'est ainsi que le RDC intégrera à la charte de développement sanitaire en Afrique.

Depuis lors, différents colloques ont eu lieu en RDC, mais jusqu'à présent, le problème n'a toujours pas été résolu.

⁴ L'essentiel de ces données a été puisé aux Ministère du Plan et Suivi de la Mise en oeuvre de la Révolution de la Modernité(MPSMRM), Ministère de la Santé Publique(MSP) et ICF International, 2014. Enquête Démographique et de Santé en République Démocratique du Congo 2013-2014. Rockville, Maryland, USA : MPSMRM, MSP et ICF International

Le système de santé en République Démocratique du Congo peut être perçu à trois niveaux :

- Niveau central
- Niveau intermédiaire
- Niveau périphérique

La vocation essentielle de tout système de santé est de dispenser les soins primaires à tous. Il se trouve malheureusement qu'en République Démocratique du Congo, cette vocation n'a pas traversé toutes les couches sociales.

La corrélation entre le nombre de la population et le nombre de médecins, prouve à suffisance la difficulté du système de santé à dispenser les soins primaires pour tous.

La population est estimée à plus de 70 000 000 d'habitants, le nombre de médecins inscrits au tableau de l'ordre des médecins n'est que de 21.000 médecins⁵. Le ratio entre les deux chiffres est de 3 333 malades pour un médecin. Ce qui est extrêmement déplorable.

La prise en compte des paramètres d'évaluation du système de santé renvoie sommairement aux résultats suivants :

- La mortalité infantile :

Le taux de mortalité infantile en RDC est de 104 enfants pour mille mourrant avant l'âge de cinq ans soit 10,4% . (Source UNICEF)

- La santé de l'enfant et la vaccination
En République Démocratique du Congo, la couverture vaccinale des enfants de 0 à

⁵ Il s'agit d'un nombre brut car il y a des médecins qui décèdent et d'autres sont enclins à une transhumance de grande envergure vers l'étranger.

59 mois accuse d'énormes faiblesses. A la naissance, 76% d'enfants seulement ont un poids normal.

A la tranche d'âge de 12 à 23 mois, 45% d'enfants reçoivent tous les vaccins recommandés, 41% des enfants de 12 à 23 mois sont vaccinés complètement avant l'âge de 12 mois, 6% ne reçoivent aucun vaccin et 49% sont partiellement vaccinés.

Selon une étude menée par le PNUD, en République Démocratique du Congo, 43 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique ou retard de croissance soit presque un enfant sur deux.

Six provinces sur 26 ont des prévalence dépassant 50 % (seuil d'urgence) et 14 de ces 26 provinces comptent plus de 40 % d'enfants mal nourris.

Par ailleurs, la situation de la malnutrition chronique a stagné ces 15 dernières années : la prévalence a évolué de 38 % des enfants de moins de cinq ans en 2001, à 47 % en 2007 et 43 % en 2013-2014.

Mais les enfants de moins de cinq ans souffrent aussi de malnutrition aiguë ; 8 % en sont affectés dans le pays. Certaines zones de santé sont plus affectées que d'autres.

D'après les données du système d'alerte et surveillance nutritionnelle, 64 situations d'alertes nutritionnelles ont été prélevés dans 36 zones de santé en 2016 et 10% des zones de santé étaient en alerte nutritionnelle de janvier à juin 2017.

Le pays devrait fournir davantage d'efforts pour atteindre l'objectif de 40 % de réduction des taux de malnutrition chronique d'ici 2025 (selon les objectifs fixés pour la nutrition lors de l'Assemblée Mondiale de l'Organisation Mondiale de la Santé et les Objectifs de Développement Durable).

- Les maladies de l'enfant âgé de moins de 5 ans IRA (Insuffisance Respiratoire aiguë)

- < 6 mois : 6% IRA, 19% fièvre, 10% diarrhée
- 6-11 mois : 10% IRA, 38% fièvre, 33% diarrhée
- 12-23 mois : 9% IRA, 37% fièvre, 28% diarrhée
- 24-35 mois : 7% IRA, 32% fièvre, 18% diarrhée
- 36 -47 mois : 5% IRA, 26% fièvre, 9% diarrhée
- 48-59 mois : 5% IRA, 24% fièvre, 7% diarrhée

- La mortalité chez l'adulte

Le décès maternel représente 35% de tous les décès des femmes de 15 à 49 ans. La mortalité maternelle est estimée à 846 décès pour 100.000 naissances. La mortalité reste élevée dans la tranche d'âge de 35 à 44 ans. Outre les causes maternelles, les maladies cardio-vasculaires et métaboliques restent en tête des causes de mortalité chez l'adulte.

- L'espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est passée de 48 ans en 2000 à 54 ans en 2014 pour arriver à 59 ans en 2018.

Le Gouvernement du MLC allouera 5 Milliards USD à la construction des hôpitaux et dispensaires modernes.

Les hôpitaux de référence dans les 26 chefs-lieux des provinces de la RDC seront construits/réhabilités aux normes et qualités de la médecine moderne. Les populations devront avoir accès aux soins même pour les maladies avancées sans joindre la capitale ou quitter le pays. L'objectif du MLC est de mettre à dispositions de la population des centres hospitaliers modernes, dont le coût moyen de construction de l'ordre de 2.030 USD /m² pour une taille médiane de 40.000 m². Si l'on considère un hôpital général autour de 40.000 m² et un dispensaire de 5000 m², le MLC compte construire un hôpital pour chaque province durant son mandat et 52 dispensaires en raison de deux par territoire pour un cout estimatif :

- Cout unitaire d'un hôpital : 2.030 USD / m² x 40.000 m² = 81.200.000 USD**
- 26 hôpitaux : 81.200.000 USD X 26= 2.111.200.000 USD**
- Cout unitaire d'un dispensaire : 5000 m² x 2.030/m²= 10.150.000 USD**
- 52 x 10.150.000USD= 527.800.000 USD**

Le Gouvernement investira aussi dans la maintenance de ces centres hospitaliers dans le recyclage ainsi que dans la formation des médecins afin de s'assurer de la qualité des soins dans les hôpitaux du pays. Le gouvernement organisera d'une manière pyramidale la santé, l'hôpital provincial s'occupera des dispensaires afin d'assurer une traçabilité des médicaments.

5. Habitat, aménagement du territoire et logement

En République Démocratique du Congo, il n'existe pas de politique cohérente en termes d'habitat et de logement; la plupart des familles vivent dans la promiscuité.

Il est une constante que l'auto construction a entraînée des constructions anarchiques, la disparition des espaces verts, la dégradation de l'environnement par l'écllosion des érosions, particulièrement dans des centres urbains.

A l'effet de donner de la couleur à ce sombre tableau, le MLC propose en matière d'habitat, l'élaboration des politiques prévisionnelles cohérentes et maîtrisées et ce, à court terme, moyen terme ainsi qu'à long terme.

En ce sens, le MLC compte renforcer le rôle de l'aménagement du territoire. Une politique responsable et durable en matière d'aménagement du territoire qui misera davantage sur les développements des entités décentralisées en promouvant la proximité entre le logement, le travail, les milieux scolaires, l'approvisionnement, les loisirs et la détente pour une meilleure qualité de vie ainsi que des centres de santé.

Les politiques à ce sujet doivent être élaborées, mises en oeuvre et évaluées concrètement.

Ainsi, les services de l'aménagement du territoire devront mettre en relation et créer les synergies dans les autres domaines tels que la mobilité, l'environnement, le développement provincial et les infrastructures.

Le MLC portera une attention particulière aux communes qui font partie des centres de développement et d'attraction

du programme directeur. En outre, il fera en sorte que le développement provincial tienne compte d'une répartition équilibrée et soutenable du logement et des secteurs économiques à travers le pays selon les objectifs de l'Aménagement du Territoire.

Le MLC entend également soutenir dans cette perspective les syndicats intercommunaux ainsi que les différentes conventions favorisant le développement intercommunal.

En ce qui concerne le logement, il importe de mettre en lumière le fait que ces dernières années les prix du logement ont atteint des sommets inimaginables.

Cette évolution préoccupante est liée essentiellement à un déficit d'une offre de logements et de terrains.

Le premier objectif du MLC en la matière, consistera à maîtriser l'évolution des prix sur le marché immobilier par l'augmentation de l'offre de logements et de terrains constructibles.

Dans cette optique, la politique Gouvernementale en matière de logement visera prioritairement les points suivants:

- mobilisation de terrains à bâtir ;
- urbanisation de ces terrains ;
- dynamisation de la création de logements sociaux et de logements à prix abordables ;
- révision du «pacte logement » et des mesures proposées dans le « paquet logement » ;
- réforme de l'impôt foncier et des subsides au logement.

Le Gouvernement du MLC allouera 3,5 Milliards USD au lotissement des nouveaux sites, en vue de décongestionner les grands centres urbains.

Le MLC, compte construire 25.000 maisons d'habitation au cours du quinquennat en raison de 2500 maisons par année suivant une planification gouvernementale.

Le prix approximatif de construction d'une maison standard de 100m² est de 600 USD TTC par m².

Cout unitaire d'une maison standard de 100m² est de 60.000 USD

2500 maison x 60.000 USD= 150.000.000 USD/ AN

Pour 5 ans : 150.000.000 x 5= 750 millions USD

Ensuite il va investir 2 milliards USD pour les frais d'acquisition du terrain, frais d'acte, géomètre, étude de sol, taxes et son coût d'aménagement, c'est-à-dire la préparation du terrain et le terrassement, les aménagements extérieurs, la voirie et les espaces verts, les frais de branchements en eau et électricité, le traitement des eaux usées et pluviales, les réseaux divers, les coûts des travaux (gros oeuvre, second oeuvre), enfin, les honoraires (toutes les prestations d'ingénierie, frais de maîtrise d'ouvrage, études, assurances, frais financiers et divers).

6. Eau et électricité

Avec un débit moyen de 41 000 m³/s (1 260 km³/an), 15 fois celui du Nil et deuxième au monde après l'Amazone, le courant du Fleuve Congo est le plus puissant d'Afrique.

Le bassin versant du Congo, avec une superficie de 3,7 millions de km² est le plus grand d'Afrique. S'étirant sur près de 4 700 km, c'est également le plus long fleuve du continent après le Nil, bien qu'il s'étende sur neuf pays, 62% du bassin sont en RDC.

La pluviométrie de la République Démocratique du Congo (1500 mm par an au moins) lui permet de disposer d'énormes ressources en eau de surface et souterraines à travers toute l'étendue de son territoire.

Mais malheureusement, à peine 50 % de la population congolaise a accès à l'eau potable en RD Congo. Malgré les immenses ressources en eau douce de la République Démocratique du Congo, le pays doit relever un défi majeur dans le secteur de l'eau : augmenter le faible taux d'accès à l'eau potable de sa population rapidement grandissante.

En dépit de ce don de nature en eau, le pays demeure à ce jour marqué par un très faible taux d'accès en eau potable. Cette situation critique est due à l'incapacité du Gouvernement actuel à transformer les potentialités naturelles du pays en véritables atouts de développement.

Selon les Nations Unies, l'accès à l'eau potable est meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural. A peu près, 80% des populations urbaines ont accès à l'eau potable, par contre, en milieu rural, c'est de l'ordre de 30%. En effet, au niveau rural, il y a plusieurs défis majeurs à surmonter dont le faible accès aux sources d'eau, les systèmes ruraux de services d'eau sont

non opérationnels.

Il y a également le taux élevé de contamination bactériologique ainsi que la dégradation physique des sources d'eau potables. Quant aux niveaux urbain et périurbain, le prix élevé de l'eau potable; les infrastructures en état de ruines; la dégradations des bassins versants augmentant les coûts de traitement sont des problèmes à endiguer.

Par rapport à ses voisins de la sous-région, la RDC affiche un taux d'accès à l'eau potable inférieur.

En effet, selon la Banque Mondiale, 77% de la population du Congo Brazzaville a accès à l'eau potable. Ce taux est de 93% au Gabon, 76% au Cameroun, 76% au Rwanda ainsi que 69% en Centrafrique. En Afrique, l'électricité est un produit rare. En effet, le taux d'électrification Africain est limité à 42%, soit le taux le plus faible de l'ensemble des régions en développement.

Quant au bassin du Congo, il affiche un taux inférieur à 20%.

Pourtant, la RD Congo a tout pour devenir un géant africain en matière d'énergie hydraulique grâce à son énorme potentielle (100.000 MW). À eux seuls, les barrages d'INGA I et II ont une puissance estimée à 40.000 mégawatts et pourraient ainsi couvrir les besoins en électricité de l'Afrique subsaharienne.

Mais, faute d'entretien ainsi qu'une mauvaise gestion de la part des dirigeants politiques, ces deux barrages sont dans un état de délabrement réduisant leurs capacités de production électrique à 20%.

Les centrales électriques ne parviennent même plus à assurer une alimentation à la seule ville de Kinshasa. Dans certains cas, des villes frontalières du Congo sont

mêmes alimentées par les pays frontaliers comme l'Ouganda, la Zambie ou encore le Congo Brazzaville.

En effet, il est constaté qu'à peine 15% de la population congolaise a accès à l'électricité en RDC.

En milieu urbain, seulement 45% ont accès à l'électricité, tandis qu'en milieu rural, à peine 5% ont accès à ce service.

On note comme cause de ce déficit sévère en fourniture électrique, le manque d'investissements dans les nouvelles infrastructures, l'insuffisance de maintenance des installations existantes, très vétustes ne permettant à la SNEL de fonctionner qu'à 50% de sa capacité.

Sur une puissance installée de 2300 MW, seulement 1330 MW sont disponibles⁶.

Cette situation fragilise significativement le développement industriel du pays étant donné que la fourniture en électricité constitue une composante majeure à toutes les productions industrielles.

Ce sombre tableau est le résultat d'une gestion non professionnelle du secteur par les précédents gouvernements.

C'est dans ce cadre que le MLC souhaite également investir dans les énergies renouvelables.

En effet, l'énergie joue un rôle essentiel pour l'évolution économique de la RDC et pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

L'investissement dans les panneaux solaires ou encore dans les éoliennes peut permettre d'augmenter l'accès à l'électricité pour un bon nombre de Congolais, particulièrement dans les zones rurales.

⁶ République Démocratique du Congo, Les concertations nationales, Économie, Secteur Productif et Finances Publiques, Projet de synthèse, Septembre 2013, p.2

Grâce à la coopération avec les Nations Unies, plus de 700 sites ont été sélectionnés à travers le pays afin de développer le potentiel solaire et éolien.

Les sites ont été sélectionnés dans différentes villes telles que la zone côtière dans la province du Kongo Central; les plateaux de Kundelungu, Muhula, Mitwaba dans l'ancienne province du Katanga; la région du grands lacs, avec la plaine de la Ruzizi et le Graben de Tanganyika dans les provinces du Nord et Sud Kivu, ainsi qu'une partie de la province Orientale; les régions de Ngandajika, le lac Munkamba dans les provinces du Kasai; Le plateau de Bateke, Inongo, Kenge et Kikwit dans l'ancienne province du Bandundu.

Fort de ce constat, le MLC souhaite ainsi renforcer la libéralisation du secteur de l'énergie afin de permettre au peuple congolais d'avoir accès en grand nombre à ce service.

Le MLC souhaite vraiment miser dans ce secteur pour en faire le pôle moteur de l'industrialisation du pays.

Le Gouvernement du MLC allouera à ce titre 12,5 Milliards USD au développement du potentiel en électricité de la RDC par la construction d'Inga 3 et de mini barrages dans les zones minières et industrielles, par l'installation de groupes électrogènes de capacité suffisante pour alimenter les milieux ruraux, et de l'implantation des panneaux solaires et la construction des parcs éoliens.

Réhabilitation et maintenance des réseaux de distribution d'électricité : 2 Milliards USD.

Une importance particulière sera apportée à la capacité de maintenance des réseaux de distributions afin que les investissements fait dans le secteur permettent d'améliorer le quotidien de notre population.

0,5 Milliards pour la construction des centrales solaires de 30 MW en raison 34,5 millions USD par centrale qui peut couvrir le besoin en électricité de 225 000 habitants dans les milieux ruraux suivant une étude gouvernementale planifiée.

Pour la construction d'usine d'eau: 5 milliards USD seront alloués pour réhabiliter le réseaux de distribution d'eau potable dans toutes les villes du pays; avec le renforcement projeté du service de l'hydraulique rural, un vaste programme de forage de puits sera entrepris à l'effet de permettre à chaque habitant d'avoir accès à l'eau potable.

Réforme du secteur de la production et de la distribution de l'eau et de l'électricité, par leurs libéralisations suivant l'expérience du secteur des télécommunications à ce sujet, pour un développement exponentiel de ses services essentiels à la ville des populations.

7. Environnement

La diversité des climats (équatorial, sub-équatorial, et tropical humide), l'étendue du territoire (2,345 millions de km²), sa faible urbanisation, constituent des facteurs propices à rencontrer une très grande variété de végétation, allant de la forêt (125 millions d'hectares) à la savane, faunique et floristique.

La RD Congo compte parmi les 16 pays du monde présentant cette méga-diversité exceptionnelle. Mais ce n'est pas tout, son sous-sol contient plus de 1100 minerais différents. La dernière publications et articles parus apprennent que la collecte précise de cette diversité s'organise sous l'égide du ministère de l'environnement. Cependant, malgré la richesse que représente cette diversité faunique, comprenant des espèces rares voire uniques, floristiques avec plus de 50 000 espèces végétales, ses immenses réserves d'eau douce et sa capacité à produire de l'électricité hydraulique en très grande quantité, les faits montrent que la préoccupation environnementale reste à venir.

Ainsi la pollution se propage sous toutes ses formes :

- Les percées immenses et béantes pratiquées pour extraire les minerais,
- La pollution du lac Tanganyika (20% de l'eau douce mondiale) grâce à laquelle il a gagné en février 2017, le titre peu enviable de « lac le plus menacé »,
- Les immenses concessions forestières (650 000 km² de forêt primaire) qui viennent d'être attribuées à la Chine,
- Le déversement des polluants industriels et urbains,
- L'activité humaine (construction en bord de rive et extension des terres en cultures détruisant les habitats naturels).

Malgré son état extrêmement dégradé, l'environnement doit être considéré comme un puissant levier du redressement de l'économie, dans l'esprit citoyen des élites et de la population. Sur ce sujet, le nouveau code minier semble en avoir tenu compte.

Encore faudrait-il que ses dispositions soient respectées.

Outre les richesses minières que possède le pays, la RDC dispose non seulement d'une variété d'écosystème avec une flore et une faune endémiques, mais possède également un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle.

La RD Congo compte 135 millions d'hectares de forêt, ce qui représente la moitié des forêts tropicales humides d'Afrique et constitue également un assemblage unique d'habitats, des mangroves glacières, des savanes aux forêts marécageuses.

Autre fait important à aborder, la RDC possède une immense tourbière, située entre les frontières des deux Congo. Ces tourbières autrement appelé "puits de carbone" tel que défini par les Nations Unies dans le cadre du protocole de Kyoto.

Ces puits de carbone ont pour fonction de stocker le CO₂ de l'atmosphère par différents moyens, et ainsi lutter contre le réchauffement climatique. Ces tourbières constituent l'un des principaux puits de carbone naturel planétaire, raison pour laquelle il faut absolument assister pour la conservation de ses forêts et également exiger le reboisement lorsqu'il y a exploitations forestières.

C'est ainsi que la problématique de la sauvegarde et de la conservation de la nature se pose avec acuité. Le MLC souhaite également renforcer le budget de l'Insti-

tut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) afin d'assurer une gestion efficace et coordonnée d'un réseau d'aires protégées pour la conservation durable de la diversité unique du Congo.

L'objectif permettra de mettre hors d'état de nuire les activités de braconnages afin de protéger les espèces animales rares, telles que les gorilles, les éléphants, les rhinocéros, les okapis, les lions, les léopards, etc). Un accent particulier sera mis sur la sécurisation des parcs de la Garamba, du Rwindi et des Virungas afin de permettre une meilleure activité touristique.

La tolérance zéro devra être de mise pour tout braconnier qui s'adonnerait à toutes ces activités. Le MLC s'engagera également à renforcer les résolutions prises lors de la COP21 à Paris, il faut saisir l'opportunité de l'Accord de Paris pour orienter l'action en faveur de la lutte contre les changements climatiques et s'engager véritablement sur la voie du développement durable.

Dans cet esprit, les actions d'adaptation permettront à la population de faire face efficacement aux impacts négatifs du changement climatique, et en même temps, de promouvoir leur développement et préserver l'environnement.

L'article 53 de la Constitution dit ceci :

« toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement... L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations ».

Prenons comme exemple la ville de Kinshasa, celle-ci se trouve dans un état d'insalubrité totale, ce qui n'est pas acceptable compte tenu de son titre de capitale de la RDC.

Les conséquences ne sont plus à démontrer allant des maladies respiratoires,

paludéennes en passant par les maladies des mains et des odeurs nauséabondes.

Afin de palier à ce problème d'assainissement, la RD Congo avait signé un partenariat avec l'Union Européenne, pour la mise en place du Projet d'appui à la réhabilitation et l'assainissement urbain (PARAU). Ce projet a permis d'évacuer par semaine plus de 9 000 tonnes de déchets accumulés dans les stations de transfert érigées dans neuf des vingt-quatre communes de la capitale congolaise. Ce programme a pris fin en août 2015 et la relève devrait être assurée par le Gouvernement provincial de Kinshasa.

Le gouvernement provincial affirme, je cite :

« avoir des difficultés à poursuivre les activités de la gestion des immondices dans la capitale après la fin du financement par l'Union européenne du programme PARAU, et réclame depuis lors l'appui du gouvernement central ».

Un meilleur assainissement est également un indicateur de développement et un droit constitutionnel requis à tout citoyen de la République Démocratique du Congo.

Malheureusement cette volonté du Constituant rencontre dans la réalité un cadre de vie marqué par une insalubrité publique très aiguë dont les caractéristiques sont : l'accumulation des déchets ménagers, des cloaques et des eaux usées, les égouts et les caniveaux bouchés en milieu urbain, la pollution de l'eau de consommation courante, la pollution de l'air en milieu urbain, etc.

Compte tenu de ces faits dangereux auxquels sont confrontées les populations congolaises, le MLC intégrera au cœur de sa politique environnementale l'impératif du développement durable conditionné par une interaction entre les dimensions

économiques, sociales, culturelles et écologiques ainsi que la mise en équation permanente des intérêts légitimes des générations présentes et futures et ce, conscient du fait que la sauvegarde de la biodiversité et de la capacité bio-productive de l'environnement naturel constituent des limites à l'action humaine.

Le MLC va, au-delà de la représentativité démocratique traditionnelle, mettre l'accent sur une réelle participation des populations locales aux processus décisionnels.

Le constat suivant peut être fait dans le domaine de la forêt :

- L'absence d'une loi-cadre sur l'environnement :

- La mauvaise application du code forestier et de la loi sur la conservation de la nature ;

- Le non-respect de la réglementation en vigueur dans l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées qui font l'objet de spéculation, de contrebande et de braconnage ;

- l'exploitation irrationnelle de la biodiversité du fait de la faiblesse des institutions en charge des forêts, de la conservation et de la protection de la nature ;
- L'immobilisme des concessions forestières à des fins spéculatives ;
- L'exclusion des communautés locales dans la gestion et dans le partage des ressources générées par la forêt ;
- La non certification des réserves de notre massif forestier et l'absence d'une politique de reboisement avec comme conséquence l'immobilisme des recettes liées au crédit carbone ;
- L'exploitation anarchique, la fraude organisée, la non maîtrise par l'État des statistiques d'exportation et la non récupération des ressources générées par ce secteur ;

A cet effet les actions à mettre en oeuvre sont :

- La délimitation des domaines forestiers à mettre en exploitation ;

- La poursuite de la conversion des anciens titres forestiers en contrats de concessions forestières ;

- L'augmentation des recettes fiscales par :

- La valorisation des concessions forestières du fait de la mise en application obligatoire des plans d'aménagement forestier ;

- Le renforcement du contrôle forestier ;

- La transformation locale plus poussée du bois congolais avec pour conséquence la création d'au moins 10.000 emplois supplémentaires.

Nos bois sont coupés sans respect des règles, ni retombés pour les populations locales vers la bénédiction de ceux qui nous gouvernent.

Nos forêts se dégarnissent au jour le jour sans reboisement alors que les exploitants versent à l'État les taxes à cet effet, au point que nous nous demandons si à ce rythme dans 100 ans nos petits-enfants verront encore les espèces rares qui font aujourd'hui la richesse de notre forêt comme l'afromosia et le bois noir.

- La protection des Parcs Nationaux en danger :

Aujourd'hui le braconnage a atteint son paroxysme dans toutes les aires protégées de l'Est où sévissent des rébellions, une insécurité endémique.

Le parc national de Virunga, patrimoine mondial risque de perdre ce statut par suite de la raréfaction d'animaux et des conflits dans les limites qui ont fortement entamé la superficie lui reconnue par L'UNESCO.

- La mise en application d'un mécanisme de prospective de l'eau comme ressource stratégique et d'avenir :

Les eaux frontalières ne sont pas contrôlées par le pays, la pêche n'est plus faite dans les lacs de l'Est et le Gouvernement est incapable de maîtriser toutes les données scientifiques pour réglementer cette activité socio-économique de premier intérêt.

Pour une bonne gestion de ce domaine de manière spécifique un accent devra être mis sur : Le respect du code forestier surtout en ce qui concerne les contrats de jouissance, les investissements locaux et le reboisement ;

- La transformation locale de bois avant leur exportation pour créer le plus valu, par conséquent interdire dans le temps l'exportation des grumes bruts ;

- La détermination des superficies à exploiter dans le découpage afin de pérenniser le patrimoine forestier ;

- L'électrification du milieu rural pour lutter contre les déboisements liés à la fabrication des braises ;

- L'introduction progressive de la mécanisation agricole en milieu forestier pour limiter le déboisement lié à l'agriculture

itinérante ;

- Le Recours à une nouvelle technologie propre pour la fabrication des sachets biodégradables ;

Le Gouvernement du MLC allouera 1 Milliards USD pour la conservation de la faune et la flore congolaise ainsi qu'à l'assainissement de grandes villes de la RDC qui sont jonchées par les décharges sauvages, par l'édification des centres d'enfouissement techniques et des incinérateurs modernes.

Le Gouvernement s'emploiera dans les actions de sauvegarde de la biodiversité en mettant un accent particulier dans la lutte contre la pollution de l'environnement, la protection de la biodiversité, l'économie de l'eau et de l'énergie, la protection de l'écosystème, la conservation de la diversité (gènes, espèces, habitats, faunes, flores).

8. Infrastructures routières, transports et voies de communication

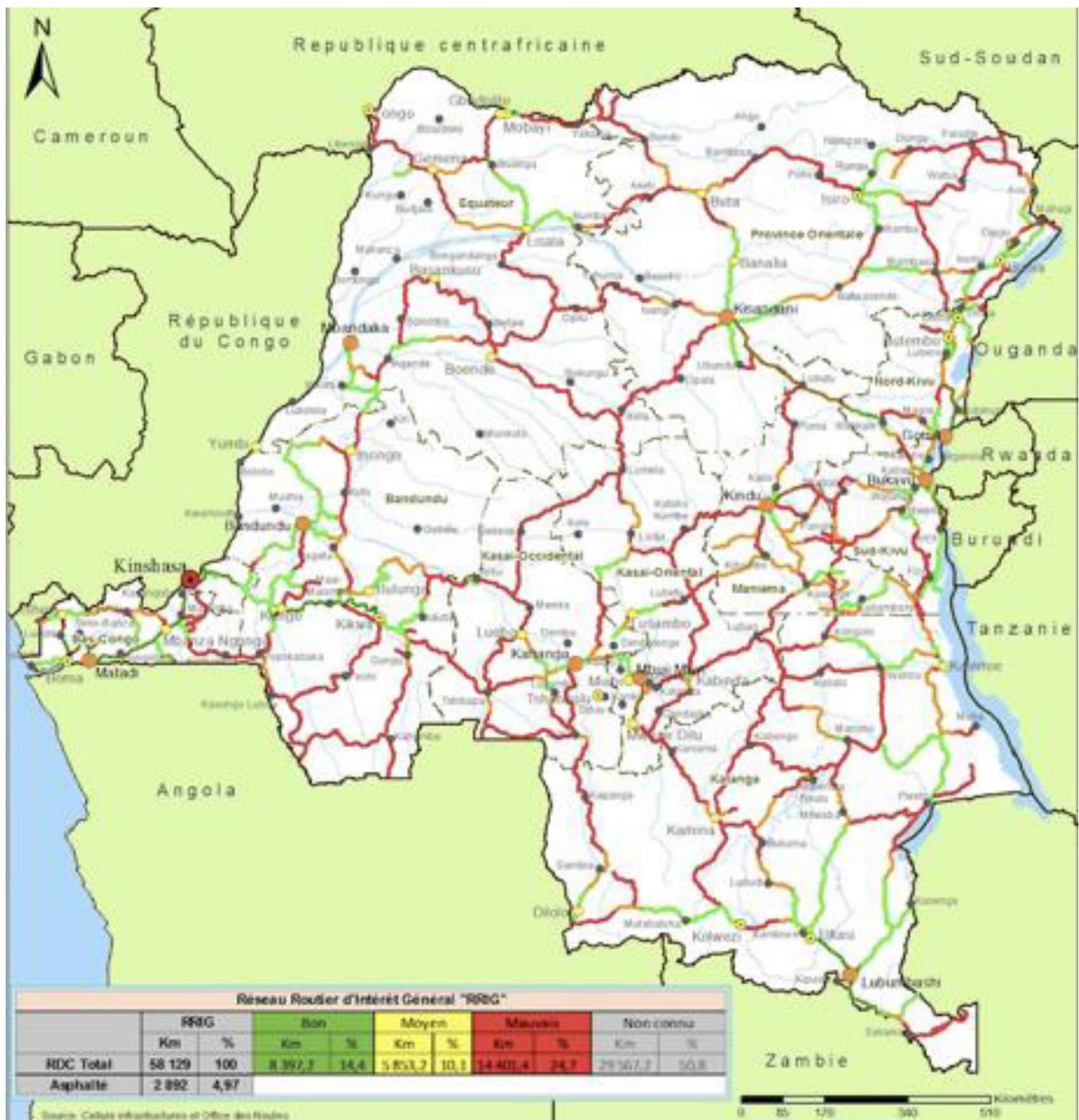
En RD Congo, les routes ont toujours été depuis la période coloniale subordonnées au transport fluvial et ferroviaire.

Ceci s'explique par le fait que le pays possède un important réseau de fleuves et rivières qui, sont d'une importance capitale pour le transport.

Le réseau routier demeure provincial et il

n'existe pas de voies reliant les différents centres urbains du pays.

Les routes en République Démocratique du Congo sont dans un état déplorable. Le réseau routier en RDC est divisé en quatre catégories principales (routes nationales, routes régionales prioritaires, route régionale secondaire et routes locales).



En effet, selon l'Office National des Routes, le réseau routier s'étend sur 58.129 km à travers toute la République, dont 20.683 km étant des routes nationales, 20.201 km étant des routes prioritaires et 17.245 km étant des routes secondaires, les routes locales s'étendent sur 90.000 km mais ne sont pas reprises par l'Office National des Routes.

Dans tout le réseau, à peine 2892 km sont asphaltées, ce qui est insatisfaisant pour un pays de la taille de la RDC.

Le chemin de fer joue depuis toujours un rôle clé dans le développement économique de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, en conservant un rôle dominant dans le transport des marchandises et des voyageurs à faible coût.

Ce qui signifie que les chemins de fer sont indispensables dans un pays grand comme République Démocratique du Congo. En effet, lorsque les colons belges sont arrivés en RDC, ils se sont rendus compte que seul les chemins de fer pouvaient permettre de contourner l'obstacle que le fleuve opposait à la pénétration de la civilisation



Ci-dessus, un document reprenant les chemins de fer en RDC.

De nos jours, selon la Société nationale des chemins de fer du Congo, les voies ferrées sont estimées à 4007 km dont 858 km sont électrifiées.

Ces chemins de fer sont partagés entre les anciennes provinces du Katanga; du Bas-Congo; du Kasai-Occidental; du Kasai-Oriental; de la Province Orientale ainsi que du Maniema.

Après plusieurs années de négligences du secteur, le gouvernement congolais a reçu en 2015 un don de la Banque Mondiale de plusieurs locomotives neuves. Actuellement, le réseau de chemins de fer est devenu dangereux à cause d'un manque d'entretien qui a longtemps duré.

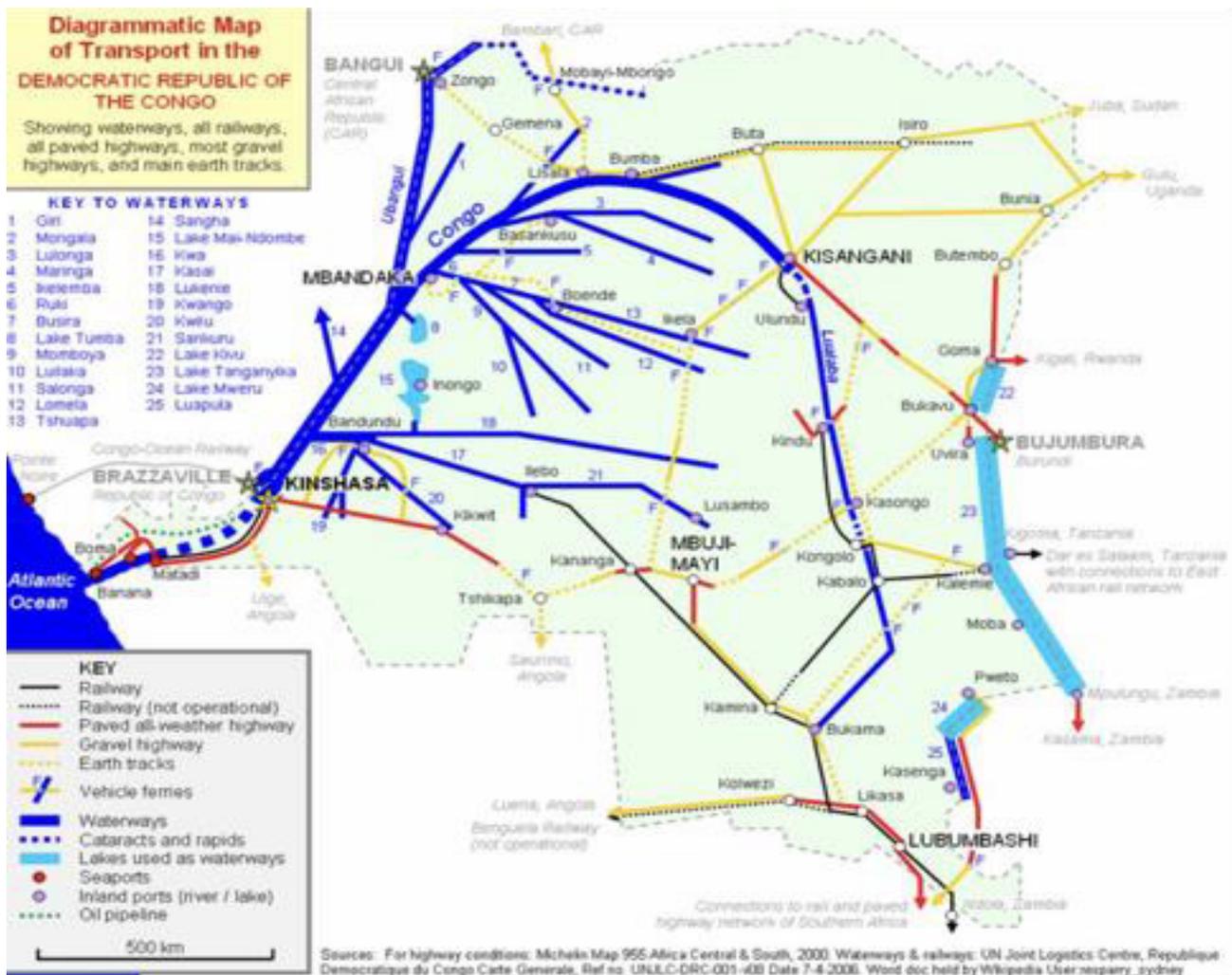
Le MLC s'investira durement afin construire ce secteur qui a toujours été négligé par les différents gouvernements

qui ont succédé la RDC.

La République Démocratique du Congo possède un potentiel énorme de réseaux hydrauliques, qui constituent des voies de communication entre les populations des différents territoires à divers types d'embarcations.

Concernant le réseau maritime, Plus ou moins 16.238 km couvrent le réseau fluvial et maritime.

Le réseau des voies navigables est d'une longueur de 16 238 km subdivisé en trois biefs : le bief maritime, long de 150 km de Banana à Matadi ; le bief moyen comprenant le fleuve Congo (Kinshasa – Kisangani), la rivière Kasai et leurs affluents totalisent 13,458 km ; le bief supérieur comprenant le Lualaba (fleuve Congo au Katanga) et les Lacs totalise 2,630 km.



En dépit de ce qui précède, il est admis par tous que le territoire congolais est en grande partie enclavé et insuffisamment doté en infrastructures de communication. Cette situation constitue une contrainte majeure sur le plan du développement du pays.

A titre purement indicatif, l'on peut relever que sur les 90.000 kilomètres des routes des dessertes agricoles, seuls 10% sont accessibles. Inutile de rappeler qu'un pareil contexte ne favorise pas la productivité du secteur agricole congolais à cause essentiellement de l'enclavement des zones de production.

Puisque plus d'un tiers du réseau ferroviaire n'est pas pleinement opérationnel et qu'il n'y a que très peu de routes, le réseau complexe de voies navigables est primordial pour les économies locale et régionale.

Conscient du fait que les voies de communication constituent une clé importante pour emprunter le chemin du développement, le MLC va se pencher, avec le Budget ambitieux qu'il compte présenter de manière justifiée et réaliste, en urgence sur la matérialisation du réseau routier prioritaire de 20.201 km qui s'articulera sur les trois principaux corridors de transport Ouest/Nord, Nord/Sud, Ouest/Sud-est qui relieront les chefs-lieux des provinces et les principaux centres administratifs.

La construction d'un aéroport qui jouera le rôle d'un hub aérien au centre de l'Afrique figure parmi les priorités du MLC.

Il comprendra :

- Un aérogare d'une superficie de 48.000 Km² pour les passagers
- Un aérogare fret d'une superficie de 8700 m², l'aérogare fret sera dotée d'une capacité de cinquante mille (50.000) tonnes par an, soit 130 tonnes par jour.
- Deux pistes capable d'accueillir des avions de type A380. Avec 3500 m de long sur 75m de large, ces pistes pourront accueillir tous types d'avions (A380). 10 voies de circulations (Taxiways) qui permettront d'optimiser l'utilisation des pistes et leur donneront la possibilité d'enregistrer 160.000 mouvements d'avions par an. Les parkings avions qui complètent le dispositif permettront d'accueillir simultanément 80 avions dont 26 gros porteurs, 6 petits et moyens porteurs et 18 appareils d'aviation générale.
- Un parc de stationnement d'une grande capacité de parking est prévu. Il permettra d'accueillir en même temps 1 000 véhicules particuliers, 80 bus et 80 taxis.

L'ambition de voir ce géant, situé au centre de l'Afrique impulser le secteur de l'aviation africaine trouvera ainsi les moyens de sa politique.

La RDC lancera ainsi définitivement son secteur de tourisme car elle sera de nouveau accessible avec plusieurs possibilités d'horaires et de destinations. Les aéroports nationaux (Mbandaka, Gemena, Gbadolite, Kisangani, Isiro, buta, Mbuji-Mayi, Kananga, Kindu, Goma, Bukavu, Beni, Lubumbashi, Kalemie, Matadi) devront subir également les transformations nécessaires afin de répondre aux exigences de l'OACI afin de rentrer dans la catégorie des aéroports internationaux.

Le Gouvernement du MLC allouera 27 Milliards USD suivant cette déclinaison :

- Routes d'intérêt général (asphaltée) : 8 Milliards USD pour 8000 km pour le quinquennat en raison de 1600 km/par an.**
- Routes de desserte agricole : 1 Milliards USD pour 1000 km pour le quinquennat en raison de 200 km/an.**
- Voiries urbaines : 2 Milliards USD suivant une étude gouvernementale spécifique pour chaque province.**
- Réseau ferroviaire (construire 4.300 km) : 10 Milliards USD**
- Port en eau profonde : 3 Milliards USD**
- Ports fluviaux : 2Milliards USD**
- Construction d'un aéroport moderne : 1 Milliard USD.**

9. Tourisme

Le tourisme est le premier secteur économique de l'économie mondiale, avant le secteur pétrolier, et avant l'industrie automobile.

Il est également un gros pourvoyeur d'emploi, avec 74 millions d'emplois directs et 250 millions indirects dans le monde.

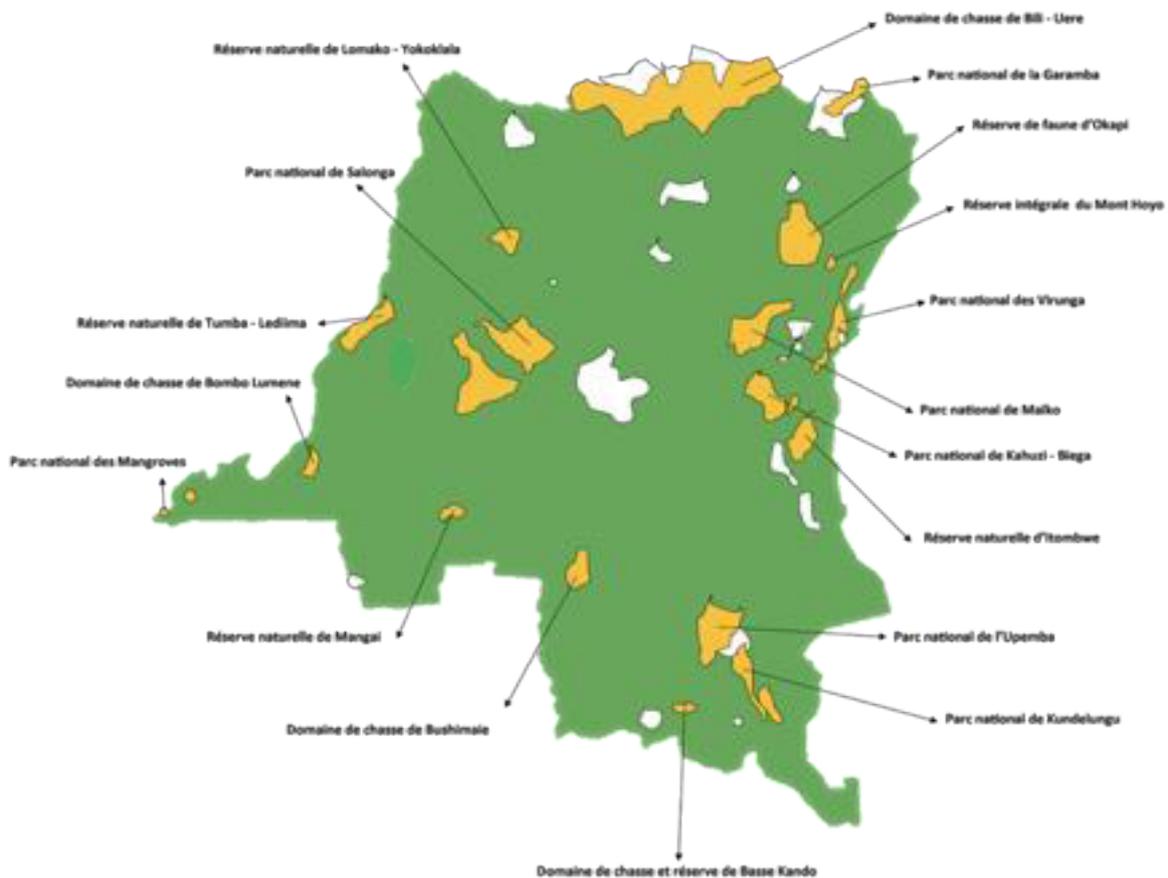
Avec plus de 964 sites touristiques, la République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel énorme en dépit du fait que le Gouvernement actuel peine à transformer ce secteur en levier de développement. Le secteur du tourisme constitue un pilier économique important en ce qu'il contribue non seulement à la création d'emplois mais également à faire connaître la République Démocratique du Congo à l'étranger tout en contribuant à un apport précieux de devises pour la banque centrale.

Dans les années 70 et 80 encore, des visiteurs venaient visiter les parcs et arpenter les plus beaux paysages.

Autres fait marquant, en 2017, la RDC figurait parmi les trois dernières destinations africaines au classement de la compétitivité touristique publié par le forum économique mondial.

Les nations africaines sont sélectionnées en fonction de certains critères dont la sécurité, la santé, l'hygiène, l'ouverture sur l'étranger, la valorisation des ressources naturelles, l'environnement durable, les ressources culturelles et le marketing touristique.

Dans ce cadre, le MLC entend promouvoir un tourisme de qualité dans le respect de l'environnement, ainsi que la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et naturel de notre pays.



Ci-dessus, vous avez un aperçu des différents réserves et parc nationaux.

Dans le cadre de la promotion du tourisme, le Gouvernement du MLC veillera à établir une stratégie nationale sublimant les axes prioritaires de chaque province de la RD Congo, en y érigeant des hôtels et des centres récréatifs. Cette stratégie définira de façon cohérente d'après des critères transparents les actions et infrastructures qui sont nécessaires au niveau national, provincial et communal pour développer le secteur.

Une attention particulière sera portée à l'aménagement des principaux lieux d'arrivée et d'accueil des touristes.

A cette fin, l'État se donnera les moyens de mieux orienter ces programmes et stratégies pour renforcer l'assistance conceptuelle et organisationnelle aux acteurs régionaux et locaux.

Les institutions de formation, comme les universités du pays, les écoles ainsi que des consultants externes nationaux et internationaux seront sollicités pour apporter leur contribution au développement des infrastructures et des traditions gastronomiques.

La taille du pays, sa situation géographique et la composition multiculturelle de la population sont autant de spécificités qui distinguent le Grand Congo à d'autres destinations touristiques. Le Gouvernement identifiera de nouvelles opportunités de développement touristique et culturel, et favorisera l'élaboration d'un référentiel conceptuel basé sur des connaissances scientifiques.

Le potentiel du tourisme écologique sera davantage valorisé. Les pistes cyclables et chemins de randonnées pédestres seront pris en compte pour développer de nouveaux produits touristiques et les produits du terroir seront systématiquement inclus dans le cadre de la promotion touristique.

Un système de classification moderne et

adapté aux attentes des clients sera établi pour les différents types d'hôtels, gîtes, auberges de jeunesse et campings.

Le projet de loi relatif au classement des établissements d'hébergement touristiques sera révisé et rapidement finalisé afin de garantir une offre attractive et transparente.

Le Gouvernement valorisera les parcs nationaux et des hôtels existants pour faciliter la modernisation et la reprise d'établissements et en veillant à encourager les jeunes entrepreneurs liés au pays.

Les services de migration et d'accueil aux frontières seront recyclés et mis à niveau de manière à être bilingue ou polyglotte et orienté vers un accueil des voyageurs internationaux.

Une facilitation des visas sera mise en place pour les entrées aux frontières aéroportuaires congolaises en instaurant le système de visa à l'arrivée avec une durée maximale de trente jours.

Le Gouvernement du MLC allouera 1 Milliard USD suivant cette déclinaison :
Hôtels : 0.4 Milliards USD ; Auberges : 0.4 Milliards USD ; Réhabilitations des parcs : 0.2 Milliards USD.

10. Emploi, travail et prévoyance sociale

Cela fait plusieurs décennies que la République Démocratique du Congo est plongé dans une succession de crises, affectant les principaux secteurs de la vie nationale.

La mauvaise gouvernance, la corruption, les pillages, les différents conflits armés ont accéléré la dégradation du tissu économique et ainsi plongé le pays dans une grave situation économique et sociale.

Il est extrêmement difficile de saisir avec précision la dimension du secteur de l'emploi à cause de l'absence d'un système cohérent de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur le marché.

En République Démocratique du Congo, le chômage est structurel.

Il est foncièrement marqué par une économie très faiblement monétarisée et bancarisée, l'absence des infrastructures de base et un faible taux d'échange entre les

milieux ruraux et les milieux urbains.

En effet, il a fallu attendre l'enquête 1-2-3 effectuée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2012 représentative de l'ensemble du territoire national, pour ainsi avoir une idée claire des principaux indicateurs du marché du travail.

L'emploi en RDC est essentiellement agricole et le secteur industriel apparaît particulièrement peu développé.

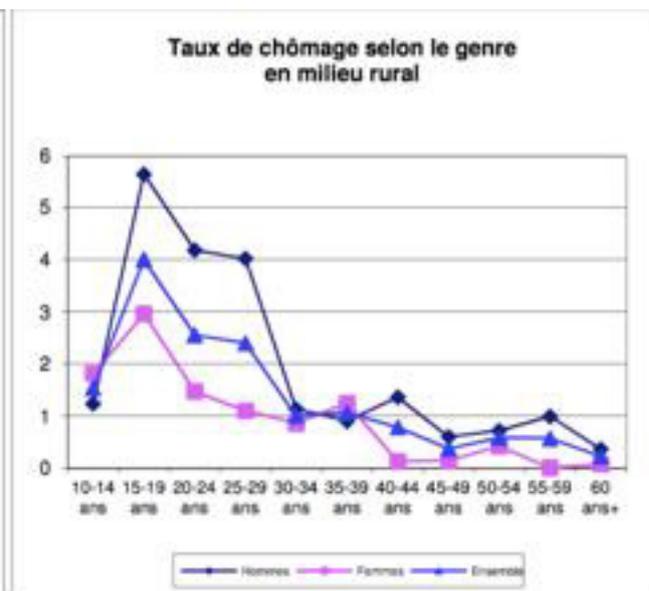
71,2% des actifs occupés sont en effet employés dans l'agriculture, un quart dans le commerce ou les services (24,4%) et moins de 5% dans l'industrie.

En milieu urbain c'est le secteur tertiaire (commerce et service) qui prédomine, regroupant plus de deux tiers des emplois 83% à Kinshasa.

De façon moins attendu, le deuxième secteur le plus important en zone urbaine n'est pas l'industrie mais l'agriculture.



Source : Enquête 1-2-3 Nationale, Phase 1, 2012, INS.



On doit noter qu'il ressort des différents secteurs de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale que la République Démocratique du Congo souffre notamment d'un faible taux d'emplois structurés qui se situerait autour de 4%, d'un faible taux de couverture sociale d'environ 2% et du développement du secteur informel non encadré situé à 94%, qui échappe à toute législation (enquête 1-2-3).

Aussi, doit-on relever qu'il existe d'autres facteurs explicatifs de la persistance d'un taux de chômage élevé en RD Congo:

- l'incidence de l'explosion démographique sur l'offre (de main-d'oeuvre) dans un contexte de régression économique ;
- l'inadaptation du système éducatif au regard des besoins réels du développement ;
- le dysfonctionnement du Marché du travail.
- L'absence d'un fichier d'état civil fiable.

Le MLC compte mettre urgemment en place des politiques publiques afin de résorber cette crise sociale précisément en investissant dans les secteurs à haute intensité de main d'oeuvre pour une création d'emplois et en intégrant un peu plus le secteur de l'informel dans l'économie, par l'imposition des permis d'exercer. La déclaration universelle des droits de l'homme prévoit que toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail à des conditions équitables et satisfaisantes, et à la protection contre le chômage.

Le Gouvernement du MLC allouera 2 Milliards USD dans l'informatisation du système économique, la centralisation des données et le contrôle des mouvements étrangers, l'identification des nationaux (carte d'identité), paiements ; informatique dans les écoles, numérisation des grandes villes.

11. Éducation nationale

Depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, aucune politique du système éducatif n'a été mise en oeuvre en vue de trouver des solutions aux inadéquations entre la demande de l'éducation toujours croissante et les ressources de l'État de plus en plus insignifiantes.

Cette assertion se vérifie par le fait que la promesse constitutionnelle sur la gratuité de l'enseignement peine à se réaliser jusqu'à ce jour. On ne peut pas manquer de mettre en lumière le fait que les taux nets de scolarisation en termes de participation à l'école secondaire est de 35.1% pour les garçons et de 28.3% pour les filles et ce, pour la période allant de 2008 à 2012.⁷

Dans cette mesure, les différentes églises jouent un rôle primordial dans l'éducation de notre pays. À l'heure actuelle, beaucoup d'écoles (primaire, secondaire) et universités ont été construites avec les fonds des différentes églises (catholique, protestante). En effet, lorsque les missionnaires européens arrivent en RDC, constatant le manque d'éducation de la population, ils décident de construire des écoles en grand nombre sur toute l'étendue de la république.

Jusqu'à présent, ces différentes institutions sont fréquentées par un grand nombre de personnes.

Le système éducatif congolais est géré par trois ministères: le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et le Ministère des Affaires Sociales.

Selon un rapport présenté en 2015 par l'Unicef et le ministère congolais du Plan, le taux brut de scolarisation en RDC est passé de 62% au cours de l'année scolaire 2001-2002 à 110 % pendant l'année scolaire 2012-2013.

⁷ Unicef

Ci-dessous, voici un rapport effectué par INS (Institut National des Statistiques) reprenant le taux de scolarité de la population selon le milieu de résidence.

	Kinshasa	Autre Urbain	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
Hommes					
Taux de fréquentation (6 ans et +)	94,2	93,0	93,3	81,1	86,0
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	96,6	93,5	94,5	78,7	85,2
Nombre d'années d'étude (15 ans et +)	11,3	9,5	10,1	6,4	7,9
Taux net scolarisation primaire *	77,8	79,6	79,1	65,2	70,3
Taux net scolarisation collège **	56,6	50,0	51,8	29,2	38,5
Femme					
Taux de fréquentation (6 ans et +)	90,3	83,4	85,6	58,5	69,5
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	89,6	77,1	81,4	42,8	58,7
Nombre d'années d'étude (15 ans et +)	9,3	7,0	7,8	3,2	5,1
Taux net scolarisation primaire *	82,8	77,9	79,2	63,2	69,2
Taux net scolarisation collège **	66,5	44,1	51,5	20,8	33,9
Ensemble					
Taux de fréquentation (6 ans et +)	92,1	88,1	89,4	69,5	77,5
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	92,8	85,1	87,7	60,2	71,5
Nombre d'années d'étude (15 ans et +)	10,2	8,2	8,9	4,8	6,5
Taux net scolarisation primaire *	80,4	78,7	79,2	64,2	69,8
Taux net scolarisation collège **	62,0	47,1	51,6	25,1	36,2

Source : Enquête 1-2-3 Nationale, Phase 1, 2012, INS.

Un ensemble de facteurs peut expliquer le manque de scolarisation des enfants en RDC. On peut relever entre autres:

- Le manque d'entretien et de renouvellement des infrastructures scolaires et académiques ;
- la modicité des moyens financiers alloués au secteur éducatif ;
- le désengagement de l'État dans la prise en charge du coût de l'enseignement et sa substitution partielle par les parents.

En outre la qualité de l'enseignement est littéralement décimée à cause de la dévalorisation de la fonction enseignante.

Compte tenu de cette triste situation, le MLC va investir des moyens conséquents à l'effet de relever ce secteur car dans une perspective anthropocentrique, il place l'homme au coeur de son action.

Les multiples maux qui rongent le secteur de l'éducation en RDC peuvent se résumer en un seul élément, à savoir, la baisse alarmante de la qualité de l'éducation, les antivaleurs, la négligence dans tous les sous-secteurs qu'englobe l'éducation.

Conséquences de l'irresponsabilité politique des dirigeants actuels, ces maux ont un retentissement sur tous les autres secteurs de la vie nationale.

Le MLC, considérant l'éducation comme le plus grand investissement humain qui puisse le conduire à atteindre son objectif de relever le niveau de connaissances global du peuple congolais, inscrit sa gouvernance éducative à travers les grandes lignes ci-dessous :

11.1.

S'engager dans une volonté politique déterminante d'assurer un financement adéquat au secteur de l'éducation : Cette responsabilité, le gouvernement du MLC l'assumera pleinement pour l'enseignement public mais aussi, pour l'enseignement privé là où c'est possible. Ainsi, le MLC procédera à :

- La gratuité effective de l'enseignement fondamental en commençant dès la première année de sa gouvernance par la gratuité des classes primaires et secondaires ;
- La promotion de l'éducation pour tous (homme et femme) et à l'égalité des chances d'accéder à l'éducation de qualité pour tout citoyen congolais ;
- La suppression des pratiques de recours intempestifs aux contributions des parents dans le financement de l'enseignement sous forme de « *prime de motivation des enseignants, organisation matérielle des examens, frais de suivi, etc.* »
- La suppression des antivaleurs sous toutes ses formes telles que : la corruption, le monnayage des résultats, l'exclusion des enfants de familles démunies, la privation des cours pour manque de frais scolaires, etc.
- La valorisation de la profession et de la carrière enseignante en améliorant les conditions générales de travail, en accordant un salaire décent aux enseignants de tous les niveaux selon leurs qualifications pour leur permettre de vivre dignement et en assurant leur sécurité sociale et leur retraite ;
- Un investissement adéquat et généralisé concernant les infrastructures, le patrimoine foncier, mobilier et immobilier scolaires, à travers la construction d'au moins 100 établissements modernes pilotes d'enseignement primaire, secondaire et professionnel par an sur toute l'étendue et la réhabilitation d'au moins 100 établissements d'enseignement existant par an.

11.2.

Mettre urgemment en place des mesures d'application des options fondamentales pertinentes des nouvelles approches éducatives :

- L'éducation aux valeurs républicaines universelles à travers des enseignements et des pratiques de civisme et de patriotisme ;
- L'éducation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dès les premières années du cycle de primaire ;
- Le partenariat en matière d'éducation (partenariat repensé et non tel que compris et pratiqué actuellement en termes de contribution financières des familles) incluant tous les

acteurs éducatifs à savoir parents, psychologue scolaire, enseignant, médecin scolaire, assistant social, élève, etc. ;

- La professionnalisation de l'enseignement à travers la promotion des filières et des établissements techniques et professionnels conduisant directement à l'exercice d'un métier, d'une vocation ou d'une profession en vue de rendre le jeune congolais diplômé utile et directement utilisable sur le marché de travail.

- La régionalisation de l'enseignement en introduisant et en créant des filières d'études propres aux réalités et aux richesses potentielles de chaque région du pays. Il s'agira des filières telles que : le gaz, le pétrole, l'agroforesterie, la vétérinaire, la pêche moderne, l'élevage moderne, les géosciences, etc., en vue de permettre au Congolais d'être utile pour lui-même d'abord, c'est-à-dire être à mesure de se trouver un emploi décent dès la fin de sa formation académique ; ensuite être utile dans la société, c'est-à-dire être immédiatement utilisé par son pays en fonction de ses besoins réels ; enfin d'être ouvert à l'universalité.

- L'égalité de chances pour tous notamment pour les adultes et les enfants vivants avec handicap. Le MLC pense également aider les enfants vivant avec handicap en adaptant pour eux des programmes d'enseignement inclusif et spécial. Il faut également procéder à la formation des enseignants pour les enfants spéciaux dans un processus d'inclusion.

- La lutte contre l'analphabétisme, ce dernier étant un frein au développement et au changement, et le MLC se propose de ramener à 1% le taux d'analphabétisme estimé actuellement à environ 27,1% (18 millions de personnes sur 77 millions estimées) selon l'UNESCO ;

- La valorisation des activités manuelles (à l'enseignement de base et au secondaire) ;

- L'apprentissage de l'Anglais dès le niveau primaire pour permettre aux congolais de communiquer avec cette langue qui s'est imposée comme langue des échanges internationaux ;

- L'apprentissages des quatre langues nationales congolaises au niveau primaire pour briser les barrières de communication entre congolais ;

- L'utilisation des langues nationales comme seconde langues d'enseignement (dans les 3 premières années de l'enseignement de base) ;

- La formation à la didactique et le recyclage des formateurs ;

- L'adéquation entre formation et l'emploi (surtout au secondaire et au supérieur) ;

- L'enseignement à distance ;

- La lutte contre la déperdition et l'inadaptation scolaires.

11.3.

Veiller impérativement à ce que les établissements d'enseignement fonctionnent selon le système de management de qualité : Cet axe rappelle le devoir du gouvernement du MLC

d'exiger de la part des responsables d'écoles et des autorités académiques à tous les échelons ce qui suit :

- Le recrutement ou l'inscription sélectif au niveau supérieur et universitaire surtout en vue de rendre l'enseignement supérieur et universitaire essentiellement élitiste et non de masse ;
- La responsabilité de gestion, de décision et de prévision ;
- Renforcement de corps d'inspecteurs tant pour l'enseignement primaire, secondaire, professionnel que supérieur et universitaire ;
- La garantie de la qualité des produits (diplômes et diplômés) ;
- L'intégration d'un système de contrôle d'assurance-qualité externe à caractère permanent et institutionnel. Ce type de contrôle sera effectué par une agence ou un organisme international extra-gouvernemental accrédité (bureau d'audit académique externe) dont la mission sera d'émettre les avis sur la qualité ou l'accréditation ;

11.4.

Mettre fin à la commercialisation et à la politisation dans la création des établissements d'un enseignement-business : Il est trivial de démontrer que pour un bon nombre de promoteurs des établissements d'enseignement (personnes physiques en particulier), créer un établissement d'enseignement est bien avant tout un business. Il en est de même pour certains acteurs politiques pour qui amener un établissement d'enseignement dans son fief électoral est bien une affaire de calculs politiques. Ainsi le MLC s'engage à :

- Mettre fin à la commercialisation et à la politisation dans la création des établissements d'enseignement ;
- Auditer les conditions de fonctionnement des écoles et universités privées
- Réguler les agréments octroyés aux écoles et universités privés en se basant sur le respect des critères préétablis concernant la viabilité, la capacité financière et le cahier de charge des instituts candidats.
- Fermer définitivement les établissements d'enseignement non viables, surtout à l'enseignement supérieur et universitaire ;
- Faire réellement de l'éducation un droit inaliénable pour tout enfant en âge scolaire et un devoir pour l'État.
- Rapprocher les établissements de l'enseignement fondamental des enfants en âge scolaire.

11.5.

Aiguiser la conscience de toutes les parties prenantes sur l'importance de l'école primaire

en tant que socle de tout devenir de l'individu, en accordant à cet enseignement toutes les attentions voulues pour un fonctionnement de qualité. Le MLC devra :

- S'atteler à résorber le manque des manuels scolaires et des équipements, en comptant d'abord sur les moyens internes à mobiliser en privilégiant l'expertise nationale en ce qui concerne la conception et la rédaction des manuels scolaires en langues nationales (pour les 3 premières années) et en français (pour les 3 dernières années) ;
- Reformuler le programme de l'enseignement primaire en y introduisant les matières qui favorisent les compétences et les acquisitions en écriture, lecture, calcul mental et rapide et élocution ;
- Accélérer les stratégies et les mécanismes de relèvement du taux de scolarisation des filles surtout pour les provinces et sous-divisions de Maniema, Équateur, Province Orientale, Kasai Oriental ;
- Rapprocher les services de formation continue des enseignants et des chefs d'établissements des usagers.

11.6.

Mettre en place les mécanismes d'accompagnement en Orientation Scolaire et Professionnelle en faveur des jeunes élèves vers les filières qui cadrent le mieux avec leurs aptitudes et leurs aspirations vocationnelles. Les jeunes élèves pubères, adolescents (période sensible) qui entament l'enseignement post-primaire ont davantage besoin d'un encadrement et d'une observation suivie, pouvant déceler leurs aptitudes, leurs aspirations vocationnelles en vue de leur rassurer une bonne orientation scolaire voire professionnelle. Conscient de cet aspect, le MLC procédera à :

- La réintroduction du cycle d'orientation dans une formule revue et corrigée, pour donner un sens et une fonction aux deux années qui précèdent les humanités ;
- La revalorisation de la fonction du psychologue orienteur ou conseiller d'orientation au sein de l'équipe psychopédagogique dans chaque école secondaire ;
- La conduite régulière des campagnes de sensibilisation des élèves en faveur de l'enseignement secondaire à finalité technique ou professionnel en vue d'augmenter leur chance d'embauche et d'insertion professionnelle rapides ;
- La collaboration entre les écoles et les centres d'informations professionnelles en vue d'avoir les informations sur les domaines où il existe les besoins réels en main d'oeuvre qualifiée.

11.7.

Reformer les examens d'État. Aussi longtemps que l'épreuve nationale qui couronne l'enseignement primaire et secondaire, en même temps, qu'elle est le sésame qui ouvre aux jeunes la porte de l'enseignement supérieur ne sera pas réformé, le pays continuera à produire de centaines des milliers des coquilles vides de diplômés d'État. Ainsi, le MLC envisa-

geant l'efficacité des diplômés d'État doit :

- remettre les examens d'État au type traditionnel ;
- bannir et réprimer sévèrement toutes les mauvaises pratiques qui entourent la composition, l'organisation et la passation de cet examen, notamment le phénomène « *Laboratoire* » ;
- réviser profondément la formule de l'examen d'État quant au contenu des épreuves qui le constitue, les types d'items, la nature des responsables chargés de la passation et de la supervision des centres ;
- impliquer les spécialistes en docimologie et en matières spécifiques visées au programme provenant des Facultés de pédagogie et des autres Facultés.

11.8.

Prendre la mesure de la perte progressive de la qualité et du prestige de notre système de l'enseignement supérieur et universitaire, miné par des programmes non compétitifs, la pléthore des établissements, le manque d'assurance-qualité externe, la massification des inscriptions, la carence des professeurs et le caractère peu sélectif de ses produits. Face à ces fléaux, le MLC se livrera aux actions suivantes :

- L'amélioration des conditions générales de travail des enseignants de l'ESU, des étudiants et du personnel d'appoint à travers le paiement des salaires décents, les bourses d'études, les logements sociaux, le transport, la sécurité sociale, etc.
- Le recrutement ou l'inscription sélectif en vue de rendre l'enseignement supérieur et universitaire essentiellement élitiste et non de masse à travers le renforcement des critères d'admission à l'ESU (enseignement supérieur et universitaire), notamment le concours d'entrée aux élèves n'ayant obtenu qu'au moins 60% au diplôme d'État et le test de maturité ;
- La réinstauration des années propédeutiques dans toutes les universités pour servir des passerelles à l'inscription en première année ;
- La suppression des concours d'entrée à l'université pour les candidats ayant obtenu moins de 60% au diplôme d'État et leur non admission d'office à l'université ;
- L'élaboration des nouveaux programmes d'enseignement en conformité avec les besoins des utilisateurs et la demande sociale ;
- La formation et l'encouragement à l'esprit d'entreprise (entrepreneuriat) et l'accompagnement des étudiants porteurs des projets innovants créateurs d'entreprises et d'emplois ;
- La création des incubateurs universitaires pour accompagner les projets innovants créateurs d'emplois présentés par les étudiants ;
- Le glissement vers le processus de Bologne (LMD) tout en gardant les fondamentaux et les acquis de l'actuel cursus (Graduat-Licence-Doctorat moyennant un D.E.S. ou D.E.A.) ;

- La fermeture effective et sans faux-fuyant de tous les établissements de l'enseignement supérieur et universitaire non viables répertoriés après des enquêtes et les témoignages avérés ;
- Le renforcement de contrôle de fonctionnement des établissements et sanctionner ceux des établissements qui ne répondent pas aux exigences des instructions ;
- Mettre en place les mécanismes d'octroi des bourses locales, des bourses à l'étranger ou de formule mixte (étranger-local) en vue de garantir l'accélération des thèses locales ;
- Garantir et favoriser l'octroi des crédits bancaires aux Chefs de travaux et Assistants déjà avancés dans leurs projets de thèse de doctorat agréés par les Facultés, en autorisant les comités de gestion de négocier l'octroi de ces crédits ;
- Favoriser dans le respect des normes, le recrutement des docteurs à thèses de la diaspora en vue de combler la carence en professeur au pays ;

11.9.

Prendre effectivement des sanctions contre les abus et les atteintes en matière d'enseignement. Le MLC se propose de :

- Tout mettre en oeuvre à travers la loi pour imposer le caractère sacré et protégé de l'enseignement où tout ne devrait pas être permis au risque de sacrifier l'avenir de la jeunesse et de toute la nation.

11.10.

Promouvoir l'éducation des adultes, l'éducation permanente, l'éducation professionnelle, l'éducation de masse et l'éducation carcérale :

- la création des institutions publiques de formation des métiers et de préparation professionnelle non formelle. Le MLC fera en sorte que l'on dispose de garage, des ateliers mécaniques, électriques, électroniques, de chaudronnerie,... de telle sorte que chaque congolais qui le veut pourra suivre une formation et ainsi disposer d'un savoir-faire, d'une éducation qui lui permettrait d'être un citoyen utile ;
- Poursuivre les actions éducatives jusque dans le milieu professionnel où tout employeur aura l'impérieux devoir d'assurer la formation de son personnel tous les douze mois. Cette formation doit concerner en plus de la formation professionnelle, une formation sur l'évolution de la technique et de la science dans son pays et dans le monde. Ceci permettra au congolais salarié d'être à la page. Car, il se remarque un sérieux déficit éducationnel chez plusieurs employés congolais ;
- Le MLC veillera aux programmes télévisés et sur l'accès à certains logiciels informatiques. Avec la collaboration de responsable de la communication et des médias, le MLC veillera à ce que les programmes télévisés soient ceux qui contribuent efficacement à la construction de la personnalité du citoyen congolais et à son éducation. Il faut donc purifier les programmes télévisés des insanités et obscénités. Dans cette même optique, avec les responsables de la télécommunication, postes et téléphones, le MLC par le biais de responsable de l'éducation

veillera et instaurera la régulation d'accès dans certains programmes informatiques et réseaux sociaux ;

- L'action du MLC en matière de l'éducation se poursuivra jusque dans le centre pénitentiel de rééducation. Le MLC constituera des domaines de formation et de rééducation dans ces lieux, adapter un programme d'apprentissage et d'éducation pour les détenus. Des services et des commissions constituées des psychologues, des pédagogues, des médecins et des psychopédagogues travailleront ensemble pour assurer la rééducation des détenus supposés avoir une carence éducative de telle sorte que dès leur libération, qu'ils ne récidivent pas et donc servir le pays.

- Le MLC fera de l'éducation son cheval de bataille et s'efforcera d'acquérir des Ressources Humaines plus compétentes et suffisamment motivées ainsi que des moyens financiers et matériels : Avec la main d'oeuvre locale au moyen de l'éducation, l'on se dotera d'un personnel qualifié et compétent, et la production nationale qui trouvera son échelle maximale suffirait pour tout réaliser.

Le Gouvernement du MLC allouera 5 Milliards USD :

Construction des écoles : 260 écoles en raison de 10 écoles par province d'une superficie de 2000 m², suivant une planification gouvernementale.

Coûts unitaires d'une école : Classes 50 m² X 1 778 \$ = 88 900 \$

Laboratoires 400 m² X 1 778 \$ = 711 200 \$

Éducation physique 560 m² X 2 391 \$ = 1 338 960 \$

Ateliers légers, autres 990 m² X 1 695 \$ = 1 678 050 \$

Conception énergétique Majoration 5% 3 817 110 \$ 190 856 \$

Coût de la superficie à construire = 4 007 966 \$ x 10 = 40.079.660

40.079.660 x 26 = 1.042.071.160 USD

Construction des 2 universités par province, une généraliste et l'autre scientifique

Le coût unitaire global d'une université est estimé à 915 M USD, qui se décompose comme suit :

- **Construction universitaire : 175M USD**
- **Construction hospitalier : 650M USD**
- **Équipements hospitaliers : 65M USD**
- **Équipements pour la recherche universitaire : 25M USD**

Ce coût intègre, pour la partie hospitalière, les coûts du foncier, les coûts de dépollution et d'aplanissement du terrain, les coûts de construction, les coûts des taxes, les coûts du temps, des provisions pour risque. Ces coûts sont donc, pour la partie hospitalière, des coûts en Valeur Finale Exigée.

Le MLC va investir 2 milliards pour la construction de deux universités par province Il mettra 1,6 Milliards pour la Subvention des écoles primaires et secondaires pour la gratuité des études de tous enfants âgés de moins de 16 ans. Le MLC investira également 1 Milliard pour la recherche scientifique.

12. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Depuis l'indépendance à ce jours, les ressentis de l'investissement de l'État Congolais pour le développement des nouvelles technologies de l'information reste d'impact faible.

Avec l'accroissement des télécommunications en Afrique, des capitaux étrangers via des entreprises privées ont transformés le monde de la communication (Voice, texte, Data, E-Banking, etc) en RDC, reléguant l'État au rôle de régulateur.

Faute des moyens conséquents pour le contrôle, l'État éprouves des limites sur la maîtrise des flux de communications et des redevances dues à ces différents trafics des données de communication.

Pour l'essentiel, la connectivité en RDC est assurée par des stations terrestres de télécommunication par satellite et des antennes satellitaires VSAT.

Cela coûte cher et les tarifs qui tournent entre 3000 et 5500 USD le Mbps par mois revient couteux à l'utilisateur final après télédistribution par les opérateurs et les applications sont lentes : une requête sur une page Web peut prendre jusqu'à 18 secondes. C'est ainsi que plusieurs pays d'Afrique (Kenya, Afrique du Sud, Sénégal, Rwanda, ..) ont optés pour la technologie avec Fibre optique qui offre des possibilités de transfert de flux de communication plus importante, plus rapidement et à des prix entre 500 et 1000 USD par Mbps par mois.

En RDC, les travaux de pose de fibre optique ont été lancés, le point d'atterrissage de la connexion a été inauguré mais à ce jours le réseau n'est en grande partie toujours pas opérationnel, d'une part les charges de réalisation de ce projet s'accrues alors que d'autres parts le déploiement de ce réseau continu.

Conscient du fait que la réussite des nouvelles technologies de l'information et de la communication est un facteur important pour le développement et que ces services doivent être rendus le plus accessible que possible à la population le MLC s'emploiera à :

- déployer de manière effective des réseaux de nouvelles générations capables de supporter des grands flux de données
- finaliser la construction du backbone national et le rendre entièrement opérationnel ;
- utiliser de manière conséquente les ressources de communications et les infrastructures mises en place ;
- créer un cadre réglementaire qui garantit la rentabilité des investissements et la qualité des services ;
- renforcer le cadre de régulation afin de maîtriser les flux des données entrant et sortant ;
- relier les postes frontaliers par un système informatisé pour la gestion sécuritaire de nos frontières
- valoriser des nouveaux services de télécommunications ;

Le Gouvernement du MLC allouera 1.5 Milliards USD à :

- **la finalisation et au lancement effectif du backbone national,**
 - **la sécurisation informatisée des frontières de la RDC**
 - **la lutte contre la fraude dans les communications entrant en RDC**
 - **la mise en place d'un Gateway unique d'interconnexion.**
-

13. Culture et éthique

Le rôle essentiel de la culture est de promouvoir l'homme et les valeurs (matérielles, morales et spirituelles) qui composent sa civilisation.

Grâce à ses oeuvres d'art, l'homme congolais peut contribuer à montrer ce que l'imagination est capable de réaliser, en aiguillonnant la pensée et en suscitant, dans l'imaginaire collectif, l'esprit de créativité et de l'invention. Un peuple créatif, imaginatif et inventeur est une grande richesse.

Le MLC s'emploiera à faire éclore le génie congolais en favorisant une politique de financement aux créateurs d'esprit. Aussi, il s'assurera que les oeuvres de ceux-ci soient promues à leur juste valeur et protégées (protection de la propriété intellectuelle).

En ce qui concerne l'éthique, le MLC associera les médias dans sa quête à transformer positivement l'homme congolais. Les médias devront dès cet instant intégrer une dimension civique dans leurs activités.

Ainsi donc, le MLC parfaitement conscient du fait que toutes les actions sectorielles qu'il voudrait mener en faveur de l'épanouissement intégral du citoyen congolais nécessitent et appellent d'énormes moyens financiers, s'est résolu à mettre en place un plan rationnel et pertinent de mobilisation des recettes pour se doter des moyens de sa politique.

Le Gouvernement du MLC allouera 1Milliard USD à :

- **Construction des imprimeries pour l'édition des livres, des oeuvres et des actions concrètes ;**
 - **construction des industries musicales et cinématographiques,**
 - **construction des studios d'enregistrements musicaux,**
 - **construction des salles des cinémas et théâtres.**
-

14. Défense nationale et sécurité intérieure

Le Mouvement de Libération du Congo, MLC, oeuvrera pour bâtir au centre de l'Afrique un État fort, crédible et respecté. Pour y parvenir, le Gouvernement MLC procédera à la refondation de notre Armée et de tous nos services de sécurité.

Autrement dit, pour le MLC la réforme profonde de nos services de sécurité est un préalable et un facteur clé de transformation de notre État ;

Une Armée nationale, pétrie des valeurs républicaine, professionnelle, apolitique, détribalisée, non clientéliste, efficace, travaillant en synergie avec des forces de l'ordre et des services de sécurité opérant conformément aux principes et ax standards d'un État de droit et démocratique.

Telles sont les perspectives que le Mouvement de Libération du Congo inscrit comme schéma directeur de la requalification de notre action dans ce secteur clé de la vie nationale ;

Une Armée rajeunie, formée, avec un effectif compatible avec nos besoins mais aussi les enjeux, d'un pays au centre de l'Afrique, dotée des richesses inestimables, avec des voisins aux ambitions parfois démesurées.

Dans cette perspective, le MLC procédera à la mise en retraite des militaires ayant atteint le limite d'âge. Il est évident que la retraite des militaires qui ont fait une brillante carrière dans l'Armée doit être accompagnée des mesures de récupération et d'insertion. Pour les autres catégories, le Gouvernement MLC pourra trouver le mécanisme de les recalcr dans la société.

Une Armée aux capacités dissuasives mais aussi dotée de capacité de projection et de réaction rapide. Le MLC pourra trouver le

mécanisme de les recalcr dans la société.

Une Armée aux capacités dissuasives mais aussi dotée de capacité de projection et de réaction rapides maîtrisant toute notre profondeur stratégique et capable de rétablir la situation sécuritaire interne et internationale avec un pivot pré-positionné pour la défense et la surveillance permanente des frontières les plus sensibles mais aussi dotée de moyens humains et techniques susceptibles de contrer les multiples formes des conflits complexes, symétriques ou asymétriques, susceptibles de perturber la paix sous toutes ses formes, une armée apte de mutualiser avec les autres forces régionales et internationales ;

Le but de cette réforme vise, tout en faisant appel à toutes les compétences, la création d'un Armée nationale républicaine, professionnelle, moderne, correctement équipée, active, dissuasive et de développement. Il faudra :

- revoir tout le cadre juridique afin d'ex-purger toutes les aspérités susceptibles de donner lieu à l'émergence des forces privées et personnalisées ;

- revoir le cadre organique afin de mettre une architecture opérationnelle cohérente, flexible et efficace privilégiant des unités légères mais puissantes, aéromobiles et adaptées aux différents contextes physiques de notre géographie : unités de montagnes, de forêts, des rivières...

- on ne peut pas développer une Armée sans l'élément central qui est le soldat. Le MLC, dans sa réforme place l'homme au centre de toutes les préoccupations par l'amélioration de ses conditions sociales et professionnelles et par sa prise en charge médicale.

- Le manque d'une politique d'acquisition,

de gestion et de maintenance des équipements font que les FARDC ne disposent que des matériels insuffisants, vétustes, obsolètes et très souvent inadaptés. Pour que les différentes Unités de l'Armée soient opérationnelles, le MLC oeuvrera pour l'acquisition du charroi automobile des Aéronefs pour le transport des troupes et pour le combat, les matériels flottants, les matériels de transmission adaptés ainsi que les matériels de génie pour le service (Construction) et pour le combat (Armée).

Le MLC mettra en avant la construction des infrastructures de base pour le cantonnement et le casernement obligatoires des hommes et des officiers.

Le MLC déplore et condamne la situation d'absence, d'insuffisance et le délabrement des camps militaires, la vente de sites militaires. Les militaires se construisent eux-mêmes leur logis.

- Au coeur de sa profonde réforme, le MLC vise une Armée de métier, mais une Armée avec des hommes formés de la base au sommet, une armée de mérite et d'élite ; le MLC fera monter en puissance ses académies, ses écoles, ses centres de formation et d'entraînement, d'instruction.

Pour cela, le Gouvernement MLC renforcera la Coopération militaire devant intervenir dans le domaine des infrastructures (construction des casernes et hôpitaux).

Ces hôpitaux devront renforcer avec les unités de génie le lien entre la Nation et l'Armée ; dans la perspective de construire au coeur de l'Afrique un État de droit, une Nation puissante et prospère.

Telle est l'économie générale de la réorganisation de nouvelle Armée, conçue pour être l'ultime support de l'autorité de l'État et de la puissance de Nation.

L'objectif étant de disposer, pour le République Démocratique du Congo, d'un outil

militaire dont la simplicité d'emploi, la cohérence et la rapidité de réaction garantiront la sécurité de sa population et la stabilité des Institutions.

Cela va, à coup sûr, contribuer à la consolidation de la nouvelle paix, une meilleure paix pour notre pays.

Le Gouvernement du MLC allouera 8 Milliards USD pour construire La sécurité, la police et l'armée par :

- **La construction des casernes en dehors des villes et hôpitaux militaires**
- **La construction des académies, des écoles, et des centres de formation et d'entraînement, d'instruction.**
- **l'achat et la maintenances des équipements militaires.**
- **La mise en retraite des militaires ayant atteint les limites d'âges.**

15. Justice

Dans toute nation civilisée, la justice constitue le socle du développement intégral.

En ce sens, il convient de préciser que la réalisation de cet axiome appelle au préalable un accompagnement conséquent en termes d'infrastructures, de ressources humaines, de vulgarisation des lois, d'infrastructures ainsi que d'actualisation des lois au regard du contexte de la société congolaise actuelle ;

Force est de constater qu'en République Démocratique du Congo, ces quatre pôles qui en réalité sont des conditions nécessaires pour offrir à chaque citoyen une justice de qualité ne sont pas au rendez-vous. Sur le plan infrastructurel, on peut relever d'une part le fait que les infrastructures qui existent sont caractérisées dans leur ensemble par une vétusté sans pareille ; et d'autre part par leur insuffisance car elles n'arrivent pas à assurer une couverture réelle sur toute l'étendue du territoire national.

Sur le plan d'actualisation des lois à la société congolaise, la quasi-totalité des lois congolaises relèvent l'émanation étrangère et ne s'adaptent forcément pas à la réalité de la RDC, ce qui empêche l'application stricte de ces textes et cause des problèmes d'interprétation ;

Sur le plan des ressources humaines, on doit indiquer le fait que la justice de la République Démocratique du Congo est foncièrement marquée par le népotisme et le clientélisme dans le recrutement et l'avancement des magistrats. Cette situation est de conséquences fâcheuses dans la mesure où elle conduit à la production d'une justice censitaire et partielle.

Sur le plan de la vulgarisation des lois, la majorité des congolais ne connaissent pas les textes de lois en vigueur qui régissent leur pays ;

Pour rompre avec ce système de justice antirépublicaine, le MLC compte procéder à une réforme profonde de la justice avec l'appui de l'Union Européenne par le truchement d'un renforcement de la coopération structurelle.

Pour ce qui est des infrastructures, le MLC va réhabiliter les infrastructures existantes à savoir les Cours et Tribunaux afin d'améliorer les conditions de travail des magistrats et auxiliaires de la justice, et les centres pénitentiaires et maisons d'arrêt pour permettre à tout celui qui va y séjourner de vivre dans la dignité reconnue à tout homme.

Au-delà de la réhabilitation des infrastructures qui existent, il faudra en construire d'autres pour permettre à la justice d'atteindre tous les citoyens même dans le Congo profond.

Ce qui constituera un bond décisif vers la restauration de l'autorité de l'État.

Cette logique intègre particulièrement la construction des tribunaux de paix dans chaque territoire, d'une prison centrale dans chaque localité où un tribunal de grande instance a son siège habituel et d'une école supérieure de la magistrature.

Quant à ce qui concerne l'actualisation des lois à la société congolaise, le gouvernement MLC financera des études appropriées sur les cadres juridico-sociaux congolais, il tiendra compte également des réalités du quotidien des congolais, de la culture congolaise, des différentes recommandations en rapport avec la justice ;

En ce qui concerne les ressources humaines, le recrutement des magistrats se fera de manière scrupuleuse et ils auront un traitement digne de leur rang et bénéficieront d'une formation dans le cadre de la coopération entre la République Démocra-

tique du Congo et l'Union Européenne.

A propos de la vulgarisation, le gouvernement MLC mettra en oeuvre une cellule spéciale de communication juridique dont la charge sera de vulgariser et d'expliquer dans un langage plus compréhensible au peuple les textes de la république à travers les réseaux sociaux, sites internet, voies médiatiques, séminaire gratuits de formation, campagne de vulgarisation des textes. Cette cellule sera rattachée au ministère ayant la justice et les gardes de sceaux dans ses attributions ;

L'école supérieure de la magistrature mentionnée ci-dessus contribuera à qui n'obéira qu'aux valeurs républicaines en étant soumis à la seule autorité de la loi.

En outre, nos Cours et Tribunaux auront l'avantage de bénéficier d'une assistance technique de l'Union Européenne pour leur remise à niveau.

Le MLC investira donc des moyens conséquents afin que la République Démocratique du Congo fasse saut qualitatif vers un État de droit démocratique à travers sa justice.

État de lieu et propositions de réformes dans le domaine de la justice

1) De la restauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

La restauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire sous-entend le renforcement des capacités de la justice pour la rendre libre et impartial. Le constat est malheureusement déplorable dans ce secteur.

Au lieu de travailler dans le sens de restaurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'exécutif est allé dans le sens opposé, transformant la justice en un instrument d'oppression. Il est le premier à violer systématiquement les lois de la République, pour faire du pouvoir judiciaire un outil à sa solde.

En exemple :

- En violation des lois en la matière et principalement la constitution en son article 152, le Président de la République a nommé et révoqué à maintes reprises les hauts magistrats sans avis, ni proposition du Conseil supérieur de la magistrature. Ceci dans le but de prendre en otage cet instrument de l'État.

- Absence d'indépendance dans le chef de la plupart de magistrats qui n'assument pas cette obligation et des interférences du pouvoir exécutif
- Instrumentalisation du pouvoir judiciaire par le pouvoir exécutif,
- Insuffisance du budget destiné au pouvoir judiciaire ;
- Corruption, concussion et trafic d'influence ;
- Précarité des conditions de vie et de travail ;
- Absence d'institution de formation des magistrats ;
- Clientélisme dans la promotion des magistrats ;
- Dégradation des infrastructures pénitentiaires ;
- Surpopulation des installations carcérales ;
- Absence de prise en charge des détenus ;
- Obstructions répétées dans les décisions de justice ;
- Retard dans la mise en place des tribunaux de paix sur toute l'étendue du territoire national ;
- Insuffisances dans les mécanismes de règlement des contentieux électoraux ;
- montée de la criminalité urbaine (phénomène KULUNA) ;
- Retard dans l'installation effective de certaines juridictions spécialisées (Tribunal de commerce, les Tribunaux du travail et les Tribunaux pour enfants...)
- Complicité de la plupart d'auxiliaires de justice dans le processus de corruption ;
- Impunité des magistrats ;
- Non-respect du droit à un procès équitable pour les opposants, les journalistes et les activistes des droits de l'Homme.

C'est pour cela que des dénonciations troublantes des détournements des deniers publics ne font l'objet ni d'enquêtes, ni de poursuites judiciaires. La Malversation financière est devenue le mode de gestion par excellence. Cet état des choses entretient la fracture sociale.

Dès lors, le partage équitable des richesses du pays entre l'État et les provinces ainsi qu'entre

les citoyens de manière à créer les conditions d'une classe moyenne n'est qu'utopie.

Cela est prouvée par:

- Les grèves en répétition des fonctionnaires et agents de l'État sur toute l'étendue du pays ;
- L'enrichissement illicite des certains membres du Gouvernement et chantres du pouvoir ;
- Violation des procédures de passation des marchés publics.

Les commissions prennent le devant des procédures légales des passations des marchés publics. Les domaines les plus criants sont les marchés des travaux publics (construction des routes et fournitures d'équipements divers) et celui des passeports biométriques.

Ainsi donc, pour restaurer des standards plus acceptables dans ce domaine nous proposons :

- Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire en accordant un mandat électif aux animateurs de ce pouvoir ;
- Mettre un mécanisme adéquat pour lutter contre la fraude fiscale ;
- Rajeunir l'administration fiscale ;
- Reformuler les entreprises publiques et nommer des bons gestionnaires recrutés par un test ;
- Dépolitiser les entreprises publiques ;
- Assurer le partage équitable des richesses du pays entre l'État et les provinces de la manière suivante :
- Consacrer solennellement l'autonomie financière des provinces ;
- Payer un salaire décent aux fonctionnaires de l'État en respectant tous les avantages sociaux ;
- Faire appliquer toutes les procédures de passation des marchés publics pour privilégier les valeurs afin de combattre les antivaleurs ;
- Rendre fonctionnelle la fonction de contrôle et de reddition des comptes.

Le Gouvernement du MLC allouera 2 Milliards USD pour :

- **La réhabilitation des infrastructures existantes à savoir les Cours et Tribunaux ;**
- **La vulgarisation de tous les textes légaux ;**
- **La construction des tribunaux de paix dans chaque territoire ;**
- **La construction d'un tribunal de grande instance dans chaque territoire ;**
- **La construction d'une école supérieure de la magistrature dans des grandes villes ;**
- **La formation d'un nouveau type de magistrat ;**
- **Le financement des réflexions juridiques pour des textes mieux adaptés à la réalité congolaise ;**
- **Une assistance technique avec l'union Européenne et les USA.**

16. Agriculture

Agriculture

Les grandes puissances d'aujourd'hui sont celles qui, autant que faire se peut, ont misé leur avenir sur l'agriculture avant de s'attaquer à l'industrie et aux services.

C'est notamment le cas des États-Unis, de la France, du Japon, de la Chine, ... et des pays émergents tels que le Brésil, le Mexique, l'Argentine, ...

C'est dire que, la RD Congo, avec sa population de près de 75 millions d'habitants, sa superficie de 2.345.000 Km², son calendrier pluviométrique et son hydrographie qui lui offre une place non négligeable dans le monde, peut développer son agriculture de manière durable et devenir un pays réellement émergent, pourquoi pas une puissance africaine dans un premier temps.

A l'époque coloniale, l'agriculture était essentielle par sa contribution dans la production nationale, dans les exportations et dans la collecte des redevances.

Mais hélas, l'indépendance de 1960 et les différentes crises politiques qui lui ont succédé ont brutalement freiné son évolution.

Les différentes réformes politiques des années 70 résultat des changements politiques (Départ des agriculteurs occidentaux et la population Belge en particulier, la Zaïrianisation,...) et la faible budgétisation dans chaque prévision annuelle de l'État ont fait que depuis plusieurs, le secteur agricole en RDC peine à se relever non seulement sur le plan continental mais aussi face au défi de satisfaire la demande locale.

Durant les années de gouvernance de la troisième République, l'agriculture n'a pas bénéficié d'une attention particulière et n'a pas profité des échanges avec des nations telles que la Chine pour la mise en place des

grands complexes de production moderne, des systèmes d'évacuation des produits et des mécanismes de commercialisation.

Une fois aux affaires, le MLC exploitera le potentiel agricole de la RDC pour booster son développement économique. Pour cela, un certain nombre d'exigences s'imposent :

La volonté politique

Avec le MLC, la volonté de mettre sur pied une politique volontariste deviendra une réalité. Cela se vérifiera notamment à travers le financement budgétaire destiné au secteur agricole qui ne sera pas inférieur à 25% dès la première année de son action gouvernementale.

Le fonds destiné à l'agriculture sera utilisé rationnellement avec la politique efficace de lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics que compte mettre en place le MLC.

La bonne gouvernance, la transparence et la traçabilité des fonds permettra au Gouvernement du MLC d'assurer sa mission de redevabilité à l'endroit du peuple Congolais et d'être crédible devant les partenaires en développement.

Le financement de l'agriculture en RD Congo

L'agriculture de la RDC ne connaîtra un développement durable que si elle est financée à plus de 60% par les Congolais et notamment par le biais de la fiscalité et des taxes.

Sans vouloir ici développer une nouvelle politique fiscale favorable au développement de l'agriculture, nous pensons qu'il vaille la peine de prendre ici les mesures incitatives ci-après :

- L'axe sera mis prioritairement sur des produits tels que le maïs, le manioc, le riz, l'arachide, la patate douce, la pomme de terre, le coton, le café, le thé, le cacao, l'huile de palme, etc... dans un programme de suivi annuel de la production, dans toutes les provinces.

- 30% des fonds provenant de la TVA relative à l'achat des produits agricoles et des services rendus dans ce secteur doivent être reversés au **Fonds National pour la promotion de l'agriculture** (à créer) qui aura notamment la mission de financer les activités agricoles ;

- Un **Fonds National de garantie** sera créé afin de garantir l'accès des microentreprises et PME agricoles au crédit des banques et autres institutions financières.

- 30% des taxes perçues à l'entrée des produits agricoles dans le territoire congolais devront être affectées au financement de l'agriculture ;

- Le Gouvernement devra inciter les banques agricoles et les coopératives agricoles à s'installer en RDC, surtout dans les provinces à fort potentiel agricole et expérience en organisation communautaire.

- En inscrivant cette action dans le cadre de la décentralisation de la RDC qui vise outre mesure à rapprocher les gouvernants des gouvernés, il faudra inciter les banques agricoles, les coopératives agricoles et les Fonds précités à s'installer dans les provinces et les territoires.

- La gestion du **Fonds National pour la promotion de l'agriculture et du Fonds National de garantie** destiné à la couverture des engagements agricoles, bien qu'ils auront le statut d'établissement à caractère public, seront soumis à la gestion des institutions privées expérimentées en la matière afin d'éviter qu'ils connaissent les sorts de la SOFIDE, BCA, FPI et FPC ...

- Une politique d'exonération sera mise sur pied afin de permettre aux opérateurs agricoles d'acquérir les matériels et intrants agricoles ;

- **Valoriser l'agriculture en RDC afin de détruire l'image que l'agriculteur est un minable individu, un homme sans importance. Pour cela :**

- Revaloriser l'agronome, le vétérinaire et les chercheurs agricoles en améliorant nettement leurs salaires ;

- Promouvoir l'agriculture mécanisée et par traction bovine pour les paysans ;

- **Inciter les entrepreneurs privés à créer des écoles techniques agricoles et des centres de recherche dans les différentes provinces. Il s'agit notamment de :**

- Assouplir les conditions administratives d'ouverture des écoles techniques

- Porter des réformes au programme de l'enseignement agricole ;

- Accorder des bourses d'études aux étudiants des écoles techniques agricoles.

- **Le Renforcement des capacités des acteurs agricoles. Il s'agit notamment de :**

- Améliorer les infrastructures, renforcer en équipement et en personnel technique les institutions de recherche agronomique, les laboratoires agricoles, vétérinaires pour la sélection, la prévention et la production du matériel végétal amélioré de base ainsi que la mise au point des techniques culturales performantes

- Recruter et déployer, dans les bassins de production, des techniciens agricoles permanent (AO, AI, A2) en nombre suffisant pour renforcer l'encadrement et le suivi des paysans.

- Promouvoir avant tout l'agriculture

vivrière nécessaire à l'alimentation du Congolais afin qu'il mange à sa faim et soit en mesure de produire davantage pour le marché extérieur.

- Promouvoir ensuite l'agriculture pérenne dont les produits seront destinés à l'exportation.

- Pour ce faire, organiser les pools de production agricoles (café, hévéa, plantation d'huile de palme, coton, thé, le cacao ...) et de pêche industrielle (lac Kivu, lac Maïndombe).

- Développer les routes nationales, les routes de déserte agricole et les routes secondaires et les chemins de fer afin de faciliter l'évacuation des produits vers les marchés locaux et vers le port notamment de Matadi pour leur exportation.

- Considérant la longueur du fleuve Congo qui traverse tout le pays et les innombrables cours d'eau qui s'y jettent, nous recommandons très vivement de relancer les opérations d'entretien du fleuve Congo et des rivières qui s'y jettent pour assurer l'évacuation des produits agricoles par les voies fluviale et lacustre qui sont moins coûteuses.

- Une politique d'entretien des routes, des voies fluviales et des chemins de fer devra être développée pour assurer l'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation.

- L'organisation des marchés :

- Stratégie d'écoulement des produits

Les produits agricoles seront vendus aux marchés, mais aussi dans des cantines qui seront ouvertes dans des entreprises publiques et privées pour faciliter leur vente aux travailleurs et à des conditions plus accessibles.

L'agriculture et le développement rural

Le constat établi sur terrain est criant, nous pourrions retenir les éléments suivants:

- Baisse et faiblesse de productivité entraînant l'insécurité alimentaire ;
- Les exportations agricoles ne représentent que moins de 5% du PIB,
- Inexistence d'une politique cohérente d'encadrement des coopératives ;

- Inexistence d'une politique de recherche scientifique agricole ;
- Inexistence d'une politique agricole avec des objectifs bien définis ;
- Modicité des moyens financiers alloués à l'agriculture ;
- Tracasseries administratives et policières accentuées par la non vulgarisation des textes réglementaires fixant la nomenclature des droits et taxes agricoles ;
- Utilisation des techniques archaïques agricoles ;
- Difficulté d'approvisionnement en intrants agricoles de qualité et du coût élevé
- Enclavement des sites de production ;
- Absence de subvention au profit des producteurs ;

- 16 millions de personnes souffrent de la faim en RDC et près de 73% de la population congolaise vit dans l'insécurité alimentaire.

Actions prévues

Les actions à même de relancer la production et la sécurité alimentaire sont :

- Adaptation et modification de loi portant code agricole ;

- Élaboration du code du développement rural ;

- Poursuite du processus de restructuration du ministère de l'agriculture ;

- Réorganisation des filières agricoles ;
 - Allocation des moyens conséquents à l'agriculture ;
 - Désenclavement des centres de production par l'aménagement des voies d'évacuation ;
 - accès des opérateurs économiques en provinces aux financements publics destinés à l'agriculture ;
 - Création d'un fond de garantie de soutien aux agriculteurs pour garantir le pouvoir d'achat du paysan et stabiliser les prix des produits agricoles ;
 - Assouplissement des conditions d'octroi des crédits agricoles à des taux préférentiels et à des délais de moyen terme ;
- Réhabilitation des centres de recherche agricole assurant la production des semences de base et de nouvelles techniques ;
 - Distribution des engrais et semences à plus ou moins 1 000 000 ménages ;
 - Distribution des semences de bonne qualité de manière à réduire sensiblement nos importations alimentaires de 50% d'ici la fin de cette législature, spécialement en riz, en maïs, en poulets et en poisson ;
 - Réhabilitation et opérationnalisation de l'INERA ;
 - Mise à disposition des ETD, des tracteurs pour la mécanisation de l'agriculture via une procédure rationnelle de mise en valeur de cet outil ;
 - Réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base telles que les petites unités rurales de production et distribution de l'eau et de l'énergie (énergie renouvelable en éolienne, en solaire ou encore en hydrolienne).

- Mettre l'agronome à sa place. L'agronome aurait dû être placé au cœur de ce programme. A l'époque coloniale, il était l'homme-orchestre. C'est lui qui recensait les paysans, choisissait et distribuait les terres agricoles, conseillait les méthodes culturales et dressait les statistiques de production.

Aujourd'hui l'agronome démotivé et abandonné à lui-même ou affecté à d'autres tâches, le paysan aussi se retrouve délaissé sans avoir à quelle porte toquer.

C'est ainsi que le MLC se permet de penser que tout programme de réorganisation de l'agriculture qui ne prend pas en compte la réhabilitation de la fonction de l'agronome n'a pas beaucoup de chances de réussite.

- Restauration du service de mécanisation agricole

Ce service qui jadis existait au sein du ministère de l'agriculture aurait pu nous donner la réponse aux questions ci-haut posées, mais quel est ce jour le sort réservé à ce service en dehors du petit noyau qui se bat pour sa survie à MENKAO (Plateau de BATEKE)?

- S'assurer que les semences agricoles et les matérielles aratoires arrivent à leurs utilisateurs

Cette mesure visiblement salutaire pourra à la lumière de notre analyse ne pas produire des résultats escomptés.

Tenez, les semences améliorées en provenance d'autres pays ou produites localement devraient préalablement (avant leur utilisation par les congolais) être testées par l'INERA ou le SENASEM (Service National de Semences), puis en cas de résultats favorables, mises à la disposition de SNV (Service National de Vulgarisation) pour atteindre le paysan.

Si les deux premiers services cités sub-

sistent, le troisième a complètement disparu, pourtant ces services censés oeuvrer sur le terrain auprès des paysans savent qui a réellement besoin des semences et qui peut en faire usage.

Pour s'en convaincre, régulièrement le matériel aratoire envoyé à certaines provinces est devenu un patrimoine de certains partis politiques qui les distribuent à leurs partisans, paysans ou non.

Le pas est vite franchi pour que demain ce matériel se retrouve sur les étalages de nos marchés.

- Mettre en oeuvre une vraie politique de Mécanisation.

Par la mécanisation, il faut comprendre l'évolution de l'agriculture artisanale (itinerante) vers l'agriculture intensive, ce qui sous-entend l'utilisation des semences sélectionnées (de qualité) impliquant ipso facto celle des fertilisants (engrais) et produits phytosanitaires.

Mais force est de constater qu'il existe plutôt des dons des semences de qualité mais non des fertilisants et produits phytosanitaires qui sont aussi indispensables pour faire face aux maladies et parasites des cultures afin de garantir une bonne récolte.

Le service chargé des fertilisants et produits phytosanitaires existe, c'est le SENAFIC, mais la question que nous posons est celle de savoir quels sont les moyens mis à sa disposition quant à ce ? de plus ce service ne couvre pas le territoire national.

- Rendre fonctionnelles et organiser les routes de desserte agricole ;

- Restructurer le Service National des routes de desserte agricole SNRDA est devenu l'ombre de lui-même ;

- Mettre en place une politique de protection de la production locale ;

- Réglementer les saisons et les méthodes de pêche et de chasse, en interdisant par exemple la capture des alevins ;

- Développer et encadrer l'élevage bovin, porcin, caprin et aviaire ;

- Développer et encadrer la pisciculture ;
- Mettre en place des mesures incitatives au développement de la pêche industrielle ;

- Protéger le pouvoir d'achat des paysans congolais en encourageant la création de coopératives des planteurs ;

- Organiser l'entretien des routes d'interconnexions entre provinces et celle de desserte agricole ;

- Encourager et favoriser la transformation locale de notre production agricole ;

- Augmenter l'enveloppe budgétaire destinée au Ministère de l'agriculture à au moins 10% pour suivre les recommandations de la SADC, en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ;

- Revaloriser la fonction de l'agronome pour obtenir un meilleur encadrement des paysans ;

- Réhabiliter la Banque de Crédit Agricole pour appuyer la relance de l'agro-industrie, de l'élevage et la pêche ;

De manière connexe s'agissant des aspects liés au développement rural nous mettrons en oeuvre ce qui suit :

- L'accélération de l'électrification du pays en milieu rural ;

- La réfection et l'entretien des routes de desserte agricole (même par cartonnage manuel) ;

- La création des dispensaires et écoles en milieu rural ;

- La concentration des efforts et moyens

sur l'accès à l'eau potable en milieu rural ;

- L'assainissement du milieu rural par l'amélioration entre autre de l'habitat.

Le Gouvernement du MLC allouera 5 Milliards USD pour:

- La création des banques agricoles dans chaque province
 - La construction des parcs agro-alimentaires dans chaque province.
-

17. Mines

La RDC est dotée d'une abondance des ressources minérales rares du Nord-est au Sud-est du Pays (Coltan, diamant, or, cuivre, cobalt, zinc, manganèse, etc). Malgré les potentialités de la RDC, le peuple congolais vit dans une situation très angoissante et dans une grande pauvreté.

Depuis longtemps, bien avant le conflit de 1998, de telles richesses naturelles ont fait l'objet de troc, de contrebande et de trafic enrichissant la classe dirigeante de l'ex-Zaïre.

Le secteur minier contribue à plus de 80% des exportations en RDC. Au cours des dernières années le secteur minier a affiché une part intégrale et grandissante de l'économie malgré la situation politique du pays.

L'industrie minière nationale est considérée comme l'une des plus attractives d'Afrique grâce à son grand volume de ressources minérales en dépit d'un environnement opérationnel difficile.

D'après le cabinet d'audit Waterhouse Coopers, le secteur minier en RDC présente beaucoup de faiblesses qui handicapent son développement. Parmi ces faiblesses figurent le manque de qualifications pertinentes du personnel, l'insuffisance d'offre de formations techniques, la moyenne de personnel à l'âge de la retraite, et la modicité des salaires dans certaines entités du secteur minier.

Il faut lutter efficacement contre la fraude et la corruption dans le secteur minier, cela permettra de stopper le paradoxe existant entre les immenses richesses du pays et la pauvreté de la population.

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des re-

venus publics issus de leur extraction. La République Démocratique du Congo a été admise comme un pays candidat à l'ITIE en novembre 2007 et a été déclarée « pays conforme » en juillet 2014.

Le gouvernement du MLC s'engagera à renforcer les relations avec l'ITIE afin d'avoir une transparence totale dans le secteur minier.

Gestion avantageuse du potentiel des ressources minérales

En effet pour transformer les potentialités géologiques de la RD Congo en ressources disponible, il va falloir les explorer, exploiter, traiter, transformer et commercialiser.

Élaborer et mettre en place un plan minier national d'exploitation des ressources naturelles, avec comme objectif de :

- Dresser un état des lieux des gisements et des indices connus des sources minérales ;
- Planifier des projets de mise à jour de la carte géologique accompagnés de programmes de générale
- Planifier le développement de l'industrie minière nationale sur la base de l'inventaire des gisements des ressources minières.
- Conclure des partenariats avec des compagnies minières nationales et étrangères, en utilisant des experts, afin de sauvegarder les intérêts de l'état Rd congolais
- Mettre sur pied un programme prévisionnel des revenus financiers escomptés provenant de l'industrie minière ainsi que son impact sur les plans socio-économique et infrastructurel
- Programmer l'implantation progressive des industries de transformation des produits miniers en bien manufacturés
- Restructurer et équiper les structures étatiques devant intervenir dans les diffé-

rents domaines de la valorisation des ressources minières

Ainsi, le gouvernement devrait :

- Recréer le service Géologique National en lieu et place de l'inefficace Centre des Recherches Géologiques et Minières (CRGM) ;
- Renforcer les capacités des institutions d'enseignement et de recherche dans les différents domaines l'industrie minière afin de les adapter aux besoins du développement de ce dernier ;
- Publier régulièrement les données nouvelles en rapport avec le potentiel minier national de façon à attirer les investisseurs dans ce domaine ;
- Accorder des garanties internationales efficaces aux investisseurs afin de les sécuriser.

Les retombées directes de cette nouvelle stratégie sont :

- Une meilleure connaissance des données relatives aux divers domaines de l'industrie minière ;
- L'intégration rationnelle des revenus substantiels provenant de l'industrie minière dans le plan de développement multi-sectoriel national ;
- Le développement de l'activité minière tenant compte des contraintes économiques et des avancées technologiques.

Pour réussir la gestion efficace et rentable des ressources minières d'un pays, il s'agit notamment de :

- Renforcer la démocratie par l'amélioration des institutions :

Les institutions sont la base d'une démocratie représentative ; par conséquent, renforcer la démocratie aide à les améliorer.

Les institutions démocratiquement élues et fortes sont un gage de paix et de stabilité.

A propos de la corruption qui sévit en RD Congo, c'est la prévention au niveau institutionnel qui va restaurer la confiance du peuple. Il sera nécessaire d'accroître l'emprise des populations sur le processus politique, mais la démocratie est aussi un processus de recherche de compromis politiques et sociaux.

- Appliquer la transparence dans l'adjudication des marchés publics : Les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux avec des personnes publiques ou privées par les personnes morales de droit public, pour répondre à leurs besoins en matières de travaux, de fournitures ou de services.

Ils respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. L'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics sont assurées par la définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence ainsi que par le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

- Établir une politique fiscale judicieuse et durable : Le gouvernement doit gérer de manière responsable la richesse de la nation, en coupant les liens entre dépenses publiques et revenus tirés des ressources naturelles car les variations du cours des ressources naturelles peuvent entraîner des conséquences néfastes pour le pays si ses dépenses publiques sont fixées en fonction des revenus.

- Assurer la bonne gouvernance : le gouvernement devrait implémenter une réglementation propice au marché, c'est-à-dire, une réglementation qui favorise l'attractivité du pays pour l'investissement dans le domaine des mines et aussi mettre en oeuvre des politiques anti-corruption.

- Promouvoir la diversification économique : le gouvernement doit encourager la diversification économique ; afin d'éviter la contraction du PIB ; en cas d'une crise dans le secteur des ressources minières ou de baisse de taux des matières premières.

- Promouvoir des politiques d'investissements efficaces : mieux gérer les surplus générés par les revenus des ressources naturelles, en créant par exemple un fond souverain, outil parfaitement indiqué notamment pour assurer l'équité intergénérationnelle, qui devrait être géré avec transparence et beaucoup de rigueur.

- Penser à la transformation locale pour capter la *'vraie valeur ajoutée'*.

Ce secteur qui devrait être le moteur de l'économie congolaise avec des corollaires sociaux tangibles n'est dans la pratique que la chasse gardée des tenants du pouvoir. Sa croissance constatée depuis 2007 n'a pas eu d'impact sur le budget de l'État et le bien-être de la population. Les dividendes générés par ce secteur ne sont pas nécessairement renversés dans l'économie nationale.

A ce jour, le secteur minier malgré l'embellie du secteur ainsi que les énormes potentialités de la RDC ne représente que moins de 10% du budget. Aussi, il sied de noter que la non publication des éléments relatifs aux transactions des actifs dans les sociétés dans lesquelles l'État détient directement ou indirectement des participations pose un problème plus fondamental qui est celui de la protection des ressources et avoirs de l'État.

La situation actuelle se présente comme suit :

- Prépondérance historique du secteur minier dans l'économie congolaise : 50% du volume des exportations et 60 % en valeur ;

- Déséquilibres structurels du secteur minier et exploitation partielle des produits miniers dont le cuivre, le cobalt, l'or et le diamant ;

- Déclin du secteur minier depuis 1990: actuellement 8 substances minérales sont exploitées industriellement par 7 entreprises contre 28 substances par 46 entreprises en 1948 ;

- Potentiel minier mal connu et sous exploité suite à l'insuffisance de recherche géologique ;

- Vulgarisation insuffisante du nouveau Code minier ;

- Absence de transformation des produits miniers au pays

- Vieillesse des équipements d'exploitation dans les entreprises du portefeuille

- Manque de documentation géologique;

- Absence d'études de recherche, absence d'actualisation et de certification géologique et minière;

- Déficit en énergie électrique;

- Absence d'école technique de formation des cadres intermédiaires.

Les actions correctives que nous proposons sont:

- La Finalisation de la restructuration de la Gécamines, de l'Okimo et de la Miba en vue de relancer leurs activités et de les rendre plus compétitive.

- La mise en place d'un mécanisme national de traçabilité de nos exportations minière en rapport avec l'initiative ITIE ;

- Le Recours au partenariat public-privé pour mieux gérer les entreprises publiques du secteur ;

- Le Renforcement la recherche géologique en vue de la mise à jour des anciennes données de prospection ;

- Le passage de l'industrie minière extractive à l'industrie minière de transformation et de fabrication.

- La certification et titrisation des réserves

- La révision du code et règlement minier ;

- L'introduction d'une politique d'incitation des nationaux à cette exploitation.

18. Le portefeuille de l'État

Le portefeuille de l'État compte 55 entreprises publiques dont 64 entreprises d'économie mixte.

En dépit de flux financiers parfois substantiels générés par quelques-unes d'elles (domaine énergétique et de transport). La majorité des entreprises publiques affichent un déficit structurel découlant non seulement des faiblesses de gestion de certains animateurs mais aussi des textes obsolètes créant un cadre juridico-institutionnel confus et inadapté à une économie de marché moderne.

Cependant, ce constat occulte le potentiel de croissance dont ce secteur pourrait être porteur dans l'hypothèse d'une stratégie de libéralisation et des réformes progressives du portefeuille des entreprises de l'État dans une optique de bonne gouvernance et création des richesses au bénéfice de la collectivité.

Ces entreprises publiques sont devenues inefficaces et totalement inadaptées au contexte actuel.

Ainsi donc nous observons que :

- Les entreprises dans la plupart des cas, ne remplissent plus les objectifs pour lesquels elles ont été créés ;

- Les fonctions légalement supprimées continuent à exister au sein des certaines entreprises publiques, en même temps le mode de désignation des mandataires publics est entaché d'irrégularités. Il y a lieu de relever également le cumul des fonctions demeure de mise dans le chef des certains mandataires actifs.

- Elles opèrent presque toutes en situation de monopole, ce qui contrecarre les élans positifs d'expansion des principaux secteurs d'activités économiques;

- En dépit de quelques partenariat Public-Privé (PPP) ayant donné naissance à des sociétés minières à économies mixtes, la mobilisation de financement à travers le PPP demeure marginale;

- Absence de compétitivité dans l'économie congolaise aujourd'hui ;

- L'incapacité de l'État à mobiliser les ressources propres suffisantes pour résoudre les problèmes des entreprises publiques ;

- Mise en place d'une réforme cosmétique qui n'a eu d'intérêt que de renforcer la mainmise du Ministre du portefeuille sur les mandataires avec comme seul résultat les méfaits du Ministre ;

- Le choix des mandataires qui sont devenus dans l'esprit de loi des vrais patrons d'entreprises, relève d'un clientélisme politique.

Propositions de la réforme des entreprises publiques

La création d'une bourse nationale de valeur qui garantira l'efficacité économique du processus de désengagement partielle de l'État ou privatisation partielle notamment dans les secteurs stratégiques

comme l'énergie.

Pour rappel, toutes les autres approches consistant par exemple en la mise en place de comités de réforme (de type COPIREP) ou de privatisions n'ont généralement pas été des réussites dans d'autres pays de l'Afrique centrale. Les raisons les plus immédiates sont, la trop forte bureaucratie et l'implication des considérations politiques au détriment des impératifs économiques et sociaux.

La Viabilisation des entreprises publiques passe dès lors par :

- La mise en place préalable d'un marché financier avant la privatisation des entreprises du portefeuille congolais devra dans la pratique permettre d'abord, d'avoir, grâce à la nature efficiente des marchés financiers, une valorisation correcte des entreprises, en y retirant les meilleurs contreparties, ensuite, les difficultés structurelles liées au passage d'une gestion monopolistique publique à une gestion de même nature mais privée sont levées par la mise en concurrence pour la recherche de financement sur le marché boursier que suggère cette approche.

En conséquence, des entreprises évoluant dans des secteurs d'activités différentes sont soumises à une concurrence réciproque par l'évaluation de leurs performances par les acteurs du marché financiers, qui récompenseront les meilleurs gestionnaires par une valorisation correcte de leurs actions et obligations et sanctionneront au contraire les autres par un rejet de leurs actifs sur le marché financier, créant par la même occasion un vrai marché des dirigeants d'entreprises.

- L'amortissement du choc social inhérent à la vigueur de la réforme :

Au fil des années, les entreprises congolaises sont devenues de véritables niches à chômeurs déguisés, avec des effectifs

pléthoriques qui de manière absurdes renforcent la déchéance de ces entités.

Le portefeuille de l'État se retrouve finalement en otage, entre les mains de syndicats instrumentalisés objectivement par des dirigeants qui s'accommodent du statu quo dans une logique de vampirisation des biens publics.

- Le renforcement du contrôle de la gestion courante des entreprises publiques en vue de décourager l'enrichissement illicite et sanctionner ceux qui le pratiquent.

Premièrement, le MLC propose:

- Que les futurs acquéreurs de ces entreprises soit assujettis au critère du mieux disant social qui garantirait un équilibre entre les besoins d'efficacité économique et une justice sociale que nos concitoyens sont en droit d'exiger ;

- Que dans le capital social de chacune des entreprises privatisées, la part de l'État soit réduite au prorata du maintien souhaité de l'emploi avec un coefficient de dégression à établir, ceci devra permettre à terme de garantir un niveau de licenciement minimum pouvant se limiter aux seuls départs en retraite non effectués jusque-là.

La stratégie globale de réforme va reposer sur :

- Accélérer la mise en place de l'organe technique du COPIREP ;

- Privatiser intégralement certaines entreprises publiques en faillite ;

- Mettre en place un marché boursier en vue de privatiser de la manière la plus efficace ;

- Créer une caisse nationale de Participation de l'État ;

- La Mise en Place d'un Marché Boursier.

Pour arriver à mettre en place notre marché boursier, nous schématisons la démarche qui nous semble idoine par les étapes ci-après :

Étape 1:

En attendant la mise en place de la caisse de garantie et de participation, l'État doit désigner un organe chargé de mener les opérations à terme. Compte tenu du lien intrinsèquement logique entre la réforme du système financier dont la banque centrale est le responsable et vu l'expertise que cette dernière a en matière financière, il nous semble logique que ce soit-elle dans un premier temps qui soit chargée de mettre le projet de création d'un marché boursier sur les rails ;

Étape 2 :

L'État doit mobiliser une enveloppe financière auprès des bailleurs de fonds pour réaliser les différentes étapes préalables à la mise en place d'un marché boursier ;

Étape 3 :

L'État doit recruter par consultation restreinte un organisme qui sera chargé d'élaborer un plan détaillé de mise en place dudit marché boursier avec conception schématique fournie de tous les mécanismes ainsi que des acteurs dans leurs missions et prérogatives. Le dit consultant devra également proposer des textes de lois approuvés qui devront dans des délais raisonnables être présentés au parlement ;

Étape 4:

L'État crée la caisse de garantie et participation qui sera chargée avec l'aide d'un consultant d'évaluer, entreprise par entreprise, la valeur du portefeuille de l'État et préparer des dossiers d'ouverture de capital

Étape 5:

L'État crée la bourse et ses différentes chambres d'activités. A ce niveau le marché secondaire est mis en route et via une communication substantielle elle est rendue viable car la robustesse du système dépendra de cette dernière.

19. Le secteur privé industriel

En RDC, on constate un net recul de l'investissement privé. Il en résulte un mouvement massif de perte d'emplois et de baisse des revenus suite à la fermeture de bon nombre d'entreprises accentuant ainsi le chômage dans les milieux urbains.

Le secteur privé est constitué essentiellement d'entreprises décapitalisées et à faible capacité managériale. L'extraversion de l'économie, le développement fort limité à quelques filières et la faible diversification expliquent la contribution insignifiante du secteur à la valeur ajoutée.

L'initiative privée doit être le principal moteur de la croissance économique, l'État devant se limiter à créer les conditions permettant au secteur privé de jouer pleinement le rôle de création des emplois et de richesses.

Cependant, tout observateur averti aura noté que l'actuel Gouvernement n'a pas suffisamment tirés toutes les conséquences de ce choix.

En effet, l'environnement socio-économique voire politique comporte encore des facteurs de freins aux investissements tant du secteur privé que du secteur public notamment:

l'insuffisance des moyens incitatifs et d'encadrement, le manque de financements adaptés aux PME, l'inadaptation du système fiscal et parafiscal peu incitatif et des difficultés d'accès aux marchés publics à cause des garanties et autres conditions exigées qui excluent le PME (préfinancement, couverture bancaire), le non-paiement de la dette intérieure, les conditions appliquées par le système bancaire du taux d'intérêt élevé et de délai court des crédits, absence d'une adéquation entre les besoins du secteur privé et l'offre de formation professionnelle proposée par les universités et

les instituts supérieurs dont la qualité a fortement baissé, le capital humain constitue également un frein au développement du secteur privé.

Aussi il nous paraît judicieux de faire au préalable un inventaire, certes pas exhaustifs, à tout le moins général, des carences des différents secteurs de l'économie congolaise à ce jour. Sans trop nous attarder sur les différents éléments, nous les présentons simplement de manière schématique.

Un code des investissements mal médiatisé.

- Non représentation de l'ANAPI à travers toute la République ;
- Seuil de 10 000 USD trop élevé pour les PME ET PMI congolaise ;
- Insuffisance de la vulgarisation du code des investissements.

Une politique monétaire et de crédit totalement désintégrée et constituant un obstacle réel à l'investissement.

- Les dérapages de la monnaie nationale enregistrés épisodiquement ;
- La désintermédiation bancaire dans l'arrière-pays ;
- La désintégration dans le système nationale des dispositions de micro finances et des coopératives d'épargne et de crédit ;
- L'absence d'établissements de crédit ;
- Le taux élevé d'imposition des banques commerciales ;
- Les tracasseries juridiques dont sont victimes les clients des banques commerciales en rapport avec leurs dépôts avec comme conséquences les blocages à répétition des comptes bancaires des clients ;

- Une intégration économique nationale insuffisante du fait de la faiblesse des secteurs phares que sont les transports, l'agriculture, le commerce et les services ;

- Dégradation du tissu économique et des infrastructures due aux effets pervers de la crise depuis 1990, aux pillages et aux guerres ;

- Technique et méthodes de production quasi archaïque et à petite échelle ;

- Recherche scientifique insuffisante ;

- Coût élevé de matières premières handicapant l'expansion de l'industrie ;

- Exploitation à un prix réduit de la capacité installée des industries locales ;

- Insuffisance de l'énergie électrique à travers le pays ;

- Coût de transport élevé ;

- Un secteur informel à intégrer et à transformer ;

- Activité souterraine prohibée par la loi (fraude fiscale, exploitation de drogue, etc) ;

- Secteur informel encouragé par la mauvaise gouvernance ;

- Perceptions illégales des taxes favorisant l'évasion de recettes ;

- Absence de micro crédit.

Nous pouvons décrypter les situations suivantes des services et capacités des PME et PMI:

- Insuffisances de capacité d'organisation et de gestion dans le chef des dirigeants d'entreprises ;

- Fiscalité asphyxiante et inadaptée ;

- Accès difficile au financement bancaire et inexistence de structures de financement adaptée aux conditions des PME ;

- Lourdeur de la procédure de création d'entreprises ;

- Absence de structure d'encadrement efficace ;

- Piétinement dans la mise en oeuvre du mécanisme de création d'une banque de données;

L'industrie Congolaise ainsi que la Petite et moyenne entreprise pourront se développer en amorçant la mise en oeuvre des actions suivante :

- Stimuler le développement de l'économie dans le but de redonner du tonus au secteur industriel afin de lui permettre de créer des richesses nouvelles, des emplois.

Dans ce secteur nous épingleons:

- Promotion des investissements dans les filières industrielles prioritaires suivantes: agro-alimentaires, matériaux de construction, chimie-pharmacie et dans les secteurs d'appui tel que celui des emballages ;

- Relance des activités des cimenteries et de la SOSIDER par l'ouverture de leur capital social ;

- Signature des contrats-programmes avec des entreprises en péril ;

- Mises en place des zones économiques spéciales et des corridors de développement industriel ;

- La nécessaire vulgarisation du Code des investissements ;

- Implantation de l'ANAPI dans les chefs-lieux des provinces pour canaliser certains types d'investissements (surtout des PME

et PMI) tenant compte des spécificités des différentes localités et accélérer le processus d'agrément pour un meilleur suivi et une meilleure évaluation ;

- L'octroi de micro-crédits aux congolais pour leur permettre d'être compétitifs ;

Financement de l'économie

Quelle Politique monétaire et de crédit pour le financement de l'économie en RDC ?

- Poursuivre les efforts de la consolidation de la stabilité de la monnaie nationale et éliminer les dérapages saisonniers enregistrés sur le marché ;

- Recenser et réorganiser les institutions des micros-finances et des coopératives d'épargne et de crédit en créant une chambre de compensation (clearing house) ;

- Accélérer la restructuration du secteur bancaire ;

- Élaborer un cadre juridique incitatif pour les établissements de crédit ;

- Favoriser l'implantation des institutions de microfinances ;

- Faire respecter la procédure sur les saisies et avis à tiers détenteurs ;

- Intégration économique nationale: secteur agricole, transport, commerce et services ;

- Concrétiser la réunification du pays du point de vue territorial, militaire et politique;

- Définir et mettre en place une politique de développement des infrastructures de communication et télécommunication ;

- Désenclaver les provinces par la concrétisation d'une politique des infrastructures intégrées ;
- Encourager le développement de nouveaux pôles économiques ;
- Encourager les échanges commerciaux interprovinciaux ;
- Prendre en compte les intérêts des autochtones en matière d'investissements et d'exploitation de ressources naturelles ;

Politique d'encadrement du secteur informel

- Appliquer la législation actuelle sur la patente, un moyen adéquat pour faciliter l'identification des activités informelles ;
- Financer le secteur informel par des micro-crédits comme moyen incitatif pour les sortir de la clandestinité ;
- Envisager une solution globalisante à cause de la co-pénétration avec l'économie formelle.

Politique monétaire et de crédit pour le financement de l'économie en RDC

- Poursuivre les efforts de la consolidation de la stabilité de la monnaie nationale et éliminer les dérapages enregistrés sur le marché ;
- Recenser et réorganiser les institutions des microfinance et des coopératives d'épargne et de crédit en créant une

chambre de compensation (clearing house) ;

- Accélérer la restructuration du secteur bancaire ;
- Élaborer un cadre juridique incitatif pour les établissements de crédit ;
- Favoriser l'implantation des institutions de microfinance ;
- Faire respecter la procédure sur les saisies et avis à tiers détenteurs.

Appui et rôle de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

- Poursuivre l'assistance pour l'assainissement de l'environnement Économique ;
- Concevoir avec la FEC des programmes d'appui aux différents secteurs, notamment un programme de mise à niveau de l'entreprise congolaise en vue de lui donner les moyens de la compétitivité sur les plans technique et financier ;
- Aider à la mise sur pied d'un fonds de pré-investissement au Ministère de l'Économie pour le financement des études de faisabilité des projets d'investissements des privés comme de l'État ;

Financement bilatéral

- Solutionner la problématique de l'accessibilité des PME et PMI aux marchés publiés ;
- Obliger les firmes internationales qui gagnent les marchés de sous-traiter au moins 30 % de leurs travaux ou prestations d'études aux entreprises congolaises de leur choix ou de travailler en partenariat avec elles ;

- Renforcer les services et capacités de PME et PMI ;
- Redynamiser l'OPEC pour l'encadrement des PME et PMI ;
- Relancer le Fonds de garantie qui était autrefois logé à l'OPEC pour aider les PME à accéder aux marchés publics ainsi qu'aux financements bancaires.

20. Le secteur financier

Victime des mêmes effets pervers des politiques économiques, le secteur financier n'a pas pu remplir sa fonction d'intermédiaire financière. Il est aussi observé une quasi absence de couverture du pays en banque et autres institutions financières.

Propositions

- La réforme de la Banque Centrale.
- Abandon du rôle de caissier de l'État pour limiter les rapports hiérarchiques avec l'exécutif et responsabilisation directe de la BCC vis-à-vis du parlement à qui elle sera tenue de rendre compte ;
- Augmentation de la durée du mandat de gouverneur (7 à 10 ans), afin que ce dernier soit différent du mandat du président de la République, avec pour effet direct de maintenir le Président de la République dans son rôle d'autorité suprême de la nation et de mettre cependant la BCC à l'abri des soubresauts politiques.

Il s'agira donc d'une indépendance sous condition. Plus grande vis-à-vis de l'Exécutif, elle le sera moins dans le cadre de ses rapports avec le parlement devant lequel elle sera responsable.

Ce qui facilitera la cohérence entre les ob-

jectifs de la BCC et ceux du gouvernement, ainsi que leur compatibilité avec les attentes de la population.

- La réforme du régime de change ;
- Réforme sur le plan fonctionnel de la Banque Centrale ;
- Établissement de diagnostics basés sur l'état des lieux ;
- Audits externes indépendants suivis de recommandations et de plans d'actions formalisés ;
- Collaboration étroite avec les partenaires au développement, en premier lieu le FMI, la Banque Mondiale et la BAD ;
- Recentrage de la Banque sur ses missions essentielles et redressement de son réseau d'exploitation, de son effectif et de son organigramme ;
- Instauration d'une culture de résultats et de recours continu à l'approche de gestion participative à travers des groupes de travail multidisciplinaires incluant les experts aussi bien internes qu'externes ;
- Mise en place d'une politique monétaire efficace et dynamique ainsi que d'un régime de change flottant et libéral ;
- Sensibilisation des agents de la BCC, des milieux d'affaires, politique et académique ainsi que d'autres groupes cibles en vue d'obtenir leur adhésion et soutien aux différents textes de lois, instructions, réglementations et toute initiatives de la BCC allant dans le sens de la modernisation et de l'accroissement de l'efficacité du système financier ;
- Mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire pour combler tout vide juridique et faciliter la modernisation du système bancaire et financier ;

- Assainissement du secteur bancaire pour accroître la confiance du public et l'intermédiation bancaire ;

- Assainissement financier et comptable en vue de maîtriser les coûts et accroître les produits bancaires ;

- Renforcement de la supervision des intermédiaires financiers pour prévenir toute crise de liquidité, de solvabilité et systématique ;

- Recours à l'assistance technique pour le renforcement des capacités dans les domaines où les faiblesses auraient été identifiées ;

- Mise en place d'un plan de formation des cadres et agents en vue de s'assurer que les objectifs de restructuration seront non seulement atteints mais aussi pérennisés ;

- Recours à l'assistance financière pour les projets prioritaires et essentiels à la bonne mise en oeuvre des plans d'actions et de redressement ;

- Création d'un comité des stratégies et de plusieurs sous-comités chargés de la mise en oeuvre et du suivi des réformes.

Réforme globale de la BCC

- Consolider le dispositif de conduite de la politique monétaire vue d'assurer la stabilité.

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la politique monétaire de la Banque Centrale a pour objectif principal d'assurer la stabilité du niveau général des prix.

La stabilité est en effet un élément essentiel pour la croissance économique, la création des emplois et la réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, il est à noter que la stabilité macro-économique constitue un des critères d'appréciation du succès des réformes économiques entreprises par le Gouvernement.

- Améliorer le système de gestion de la BCC et renforcer les moyens logistiques

Pour assurer sa mission de garantie de la stabilité monétaire et d'autorité de supervision, la BCC doit être elle-même un établissement visible. A cet effet, sa situation financière doit être saine et ses procédures de gestion transparentes et conformes aux standards internationaux.

- Assurer l'indépendance financière de la BCC
L'indépendance institutionnelle de la BCC doit être accompagnée d'une réelle indépendance financière attestée entre autre par des fonds propres suffisants.

En effet, l'indépendance de la BCC sera un leurre si elle doit dépendre des subventions de l'État ou de la générosité des bailleurs de fond pour couvrir ses charges d'exploitation et ses besoins d'investissement.

En substance, il faut se désengager des activités peu ou non rentables et se concentrer sur celles plus lucratives ainsi qu'investir dans les nouvelles technologies et les utiliser au mieux.

Renforcer la supervision des établissements de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit, des Institutions de microfinance, des messageries financières et de bureaux de change.

La BCC doit veiller à tout instant à la protection de l'épargne du public et à la validité des institutions financières afin de préserver la confiance de ce dernier dans le système financier.

A cet égard, elle doit développer une supervision prudentielle pour prévenir les risques de liquidité, de solvabilité ainsi que le risque systématique.

Moderniser le Système National de Paiement et de Règlement (SNPR)

Pour mener à bien sa politique monétaire, la Banque Centrale du Congo a besoin d'un système financier intégré, efficace, stable, couvrant toute l'étendue du pays et acceptant des instruments autres que le fiduciaire et chèque. Le dénouement des transactions financières devrait idéalement s'effectuer en temps réel.

Politique monétaire

- Moderniser les instruments de gestion de la politique de crédit en vue d'accroître leur efficacité dans la régularité de la liquidation ;
- Produire à des délais réduits toutes les informations statistiques concourant à la conception et au suivi de la politique monétaire ;
- Constituer des bases de données pour l'analyse et les prévisions macro-économiques ;
- Reconstituer et consolider les réserves de changes afin de renforcer la capacité de la Banque d'investir en cas des chocs exogènes et endogènes ;
- Moderniser la gestion du marché de change au travers de la redynamisation de ce marché, la restructuration de la Direction des Service Étrangers, l'institution d'un mécanisme de gestion des risques et l'instauration d'un dispositif de suivi.
- Renforcer le cadre opératoire de la gestion de la liquidité par un meilleur suivi des flux d'entrée et de sortie de francs congolais et de devises.

Système d'Information et de Gestion (SIG)

- Renforcer et moderniser le système de contrôle interne, notamment sous ses aspects comptable, informatique et de communication ;
- Renforcer les moyens logistiques de la BCC ;
- Redimensionner les activités de la BCC en tenant compte du redéploiement nécessité par la sous bancarisation et la réunification
- Appliquer le nouveau plan comptable ;
- Informatiser au maximum ;
- Avoir un audit interne indépendant et efficace ;
- Finaliser toute les normes et procédures ;

- Relier les 46 points d'exploitation ;
- Recruter et renforcer les personnels qualifiés ;
- Pratiquer un renforcement des capacités permanent.

Indépendance financière de la BCC

- Renforcer l'équilibre financier de la BCC ;
- Recapitaliser la BCC en vue de renforcer son capital social et de reconstruire ses fonds propres ;
- Mettre en place le fond de pension et redéfinir le statut des retraités.

Supervision du système financier propres

- Améliorer la supervision prudentielle des banques, des capacités des coopecs, des IMF, des messageries financières et des bureaux de change par le renforcement du contrôle sur pièces et sur place ;
- Automatiser la saisie et le traitement des données comptables soumises à la supervision bancaire et faciliter ainsi l'analyse rapide des états financiers ;
- Poursuivre le processus de restructuration bancaire par la suivi strict des plans de redressement ;
- Finaliser le guide sectoriel comptable.

Système National de Paiement et de Règlement (SNPR)

- Mettre en place un cadre légal et réglementaire devant régir les nouveaux instruments de paiement ;
- Moderniser le Central de Risque et des Bilans qui permet l'échange des informations sur le rating des opérateurs économiques ;
- Finaliser le cahier de charges pour l'implémentation du système national de paiement et de règlement avec dénouement des opérations.

21. La bonne gouvernance

Préambule

Préalablement à la présentation des mesures d'assainissement et de développement composant notre programme électoral, nous exprimons notre conviction concernant la condition indispensable qu'il convient de respecter pour garantir leur succès.

Ce préalable amène à traiter de la corruption, facteur international déterminant l'échec des mesures économiques et sociales, seraient-elles les mieux adaptées aux contextes et situations rencontrés.

Pour la bonne compréhension de notre programme, nous précisons que la notion de corruption inclut indifféremment les domaines public et privé ainsi que toutes les formes d'actions tendant à obtenir un enrichissement personnel par un usage pervers, directement ou indirectement, d'un pouvoir ou d'un processus dont le recours ordinaire ne le permettrait pas. Les observateurs qualifiés ont suffisamment démontré que le phénomène de corruption doit faire l'objet de notre meilleure attention en raison de son importance spoliatrice et de ses effets terriblement dévastateurs.

Rappelons que, selon la banque mondiale (sept 2017), le coût financier direct imputable à la corruption peut être estimé à plus 1 000 milliards US\$, représentant plus de 10% de la valeur de l'aide mondiale apportée au développement.

La capacité de diffusion de la corruption multiplie très nettement son coût direct au regard des multiples dysfonctionnements dont elle est la cause immédiate, affectant les structures sociétales, réduisant considérablement les bénéfices attendus des mesures économiques et sociales mises en oeuvre, dégradant substantiellement les libertés démocratiques et engendrant la perte de confiance des populations en leurs dirigeants.

Ces conséquences provoquent toujours une instabilité politique, accroissent la pauvreté, se propagent rapidement hors des frontières, provoquant conflits nationaux et guerres. La corruption anéantit tous les efforts et mène irrémédiablement au chaos, la RDC en est un exemple des plus tragiques.

L'ampleur considérable de la corruption et ses profonds effets dévastateurs représentent aussi, à contrario, un puissant effet de levier immédiatement profitable aux mesures de redressement.

Il convient par conséquent de la juguler pour garantir le succès de nos mesures de notre programme, notre liberté et la pleine jouissance de notre avenir.

En résumé, nous affirmons que :

La corruption est le premier facteur de régression généralisée et d'échec de toutes les politiques.

La corruption consiste en une perversion opportuniste animée par l'accaparement personnel. Elle n'est ni une fatalité, ni un mal nécessaire.

L'existence des maux engendrés par la corruption est connue de tous les acteurs concernés

par l'aide internationale et reconnue par toutes les générations.

La première cause de prospérité de la corruption se situe dans la tolérance des dirigeants et l'attitude insuffisamment contrariante des institutions internationales placées face aux conséquences délétères des faits accomplis.

Les puissances économiques internationales réclament l'avènement d'une saine gestion effective de nos ressources de toutes natures pour faire évoluer nos relations. La population et ses élites exigent de pouvoir être reconnus dans la dignité de leurs personnes et ne plus devoir supporter les affres d'une époque révolue.

Le continent africain est un des principaux vecteurs de la croissance mondiale dans laquelle la RDC trouve sa place de première importance.

Conclusion :

La lutte contre la corruption considérée dans son acception la plus large constitue un préalable indispensable à l'efficacité de toute gouvernance et au succès de tout programme de redressement économique et social.

Le MLC prend solennellement l'engagement irrévocable de proposer rapidement l'adoption de moyens spécifiques à cette lutte, garantissant l'avènement d'une « bonne gouvernance » telles que la définissent les organisations internationales et conformes à notre culture. L'organisation de cette lutte et l'application de ses règles deviennent une cause nationale.

Elles constituent les fondations du retour à la sécurité, à la prospérité dans une société congolaise apaisée et équitable. Les différentes politiques économiques, sociales, environnementales s'apparentent à des piliers refondateurs de la nouvelle société congolaise, solidement construits sur les fondations durablement assainies.

Le succès du programme qui suit est conditionné à notre détermination nationale de juguler la corruption. Nous sommes conscients de la difficulté de la tâche qui nous appelle, mais aussi de la chance qui nous est donnée et soucieux du temps qui nous est alloué.

Nous réussirons grâce à notre détermination, notre courage, notre intelligence collective, notre ouverture naturelle au monde, l'accueil de nos partenaires et avec l'aide de Dieu.

La gouvernance

Le regretté Koffi ANNAN, alors Secrétaire Général de l'ONU, écrivait que

« La bonne gouvernance est le moyen le plus important pour mettre fin à la pauvreté et de soutenir le développement. »

La gouvernance représente la manière de penser l'action publique en fonction des politiques arrêtées et des objectifs projetés. Elle rassemble et organise l'ensemble des dispositifs ayant pour but d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle de l'État.

La conception de la gouvernance et l'organisation de ses moyens, apparaissent essentiels à l'atteinte des objectifs politiques déterminés par l'État. Par la mise en oeuvre des moyens dont elle dispose, elle contribue à la détermination des politiques publiques, accompagne leurs réalisations, en mesure les résultats et donne la possibilité de décider les actions correctives.

Ainsi, **la bonne gouvernance**, c'est à dire la saine conduite des affaires publiques renforce la légitimité de l'État en ses choix et sa compétence, elle concourt à la confiance de la population et de ses partenaires, elle favorise la stabilité et sous-tend la croissance. Quel que soit le type de modèle économique prédominant, la saine gestion des affaires publiques se fonde sur les principes démocratiques et le respect des Droits de l'Homme.

La permanence de la Gouvernance

Dans le domaine économique, le XXème siècle peut être caractérisé par l'accélération considérable des échanges mondialisés, l'accroissement des interconnexions, la diversification des choix provoquant des transformations sociétales irréversibles. Dans le domaine sociétal, sa dernière décennie a montré un recul des valeurs démocratiques et du respect des Droits de l'Homme.

Le XXIème siècle lui a succédé en affirmant l'asymétrie des modèles de sociétés proposés, installant d'emblée une confrontation farouche. L'asymétrie concerne notamment les valeurs démocratiques de chacun des types de sociétés en compétitions et les modes de gouvernance qui leur sont associés. Plus que jamais le monde entier est concerné, chaque État devient de plus en plus responsable de ses choix économiques, sociétaux, environnementaux et contributeur à la stabilité régionale, à l'avenir de la population qu'il représente.

Plus que jamais les États revendiquent leur liberté à disposer d'eux-mêmes, à choisir librement leurs statuts internationaux, leurs organisations politiques et administratives.

Plus que jamais les populations rejettent les carcans et aspirent à être mieux reconnues, à pouvoir accéder à davantage de liberté, à avoir une vie plus décente, à bénéficier de la modernité, à l'égalité des chances, à participer aux décisions concernant leur avenir.

L'impulsion a été donnée. Désormais elle représente une pression de plus en plus forte et une demande de plus en plus répandue qui ne cessera de forcer les résistances, notam-

ment avec le développement des échanges numériques, de la circulation de l'information, de l'attrait des individus de disposer des promesses du progrès. Aucune structure politique ne pourra y résister. Au pire elle devra réagir sous la force des changements sociétaux, au mieux elle travaillera à les rendre possibles, appropriés par la société.

Face à cette tendance de fond, dont chacun peut identifier les prémices en mouvements, il apparaît clairement que le choix de société déterminera les capacités d'adaptation de chacun des pays. Ceux dans lesquels les piliers de la démocratie auront été honnêtement implantés, pratiqués, présenteront un bel avantage pour intégrer les changements sociétaux qui se profilent.

Les autres, ceux dans lesquels certains piliers manqueront, seront soumis à des soubresauts sociétaux douloureux engendrant des situations de ruptures avec leurs populations et une instabilité tant politique qu'économique qui sera de moins en moins acceptée par la communauté internationale.

Ainsi, le choix de société et la gouvernance des affaires de l'État sont tenus par un lien intime, ont et auront un impact déterminant sur le développement des pays, l'amélioration du niveau général des connaissances, l'éradication de l'extrême pauvreté.

C'est pourquoi, le MLC a fait le choix d'une société réellement démocratique et de mettre en place les moyens d'une saine gestion des affaires publiques et privées. Son ambition est de faire de la RDC un État sûr, stable, ouvert, moderne et bienveillant envers ceux qui se comporteront avec la préoccupation de l'intérêt du pays et le bien-être de chacun

La question est de savoir ce que signifie « *un État moderne et démocrate* ».

Les piliers de la démocratie, sa modernité

- La démocratie et ses quatre piliers

La démocratie puise ses valeurs dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Elle exprime la volonté des peuples à définir leurs propres systèmes politique, économique, social et culturel reposant sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence. Ses piliers constituent un ensemble cohérent et convergent, ferment de la liberté et de l'égalité des chances.

1. La liberté, la responsabilité

La liberté sous toutes ses formes, en toutes circonstances, contient en elle les limites que chacun accepte de se donner afin de penser et d'agir sans contrainte, de respecter chacun et d'être respecté.

La liberté contient également la notion de responsabilité envers soi-même, envers l'humain et le vivant.

Aussi, l'État et ses démembrements sont-ils responsables devant les tribunaux compétents quant aux préjudices causés par leurs décisions, du non-respect des conventions et des traités souscrits.

La liberté ainsi familiarisée permet d'accéder à la dignité de la personne.

2. La transparence

La transparence constitue une des principales exigences des citoyens à l'égard des responsables politiques et des acteurs économiques. Elle contient la sincérité et la loyauté, elle exprime le droit de connaître la vérité et de ne pas être trompé.

Elle se caractérise principalement par la connaissance des informations suivantes :

- la motivation des décisions envisagées
- la connaissance des décisions
- la façon dont celles-ci sont prises
- le coût réel des décisions prises
- les conséquences attendues
- la possibilité d'accéder à une information sincère et véritable.

La transparence doit être véritable c'est à dire exprimer en toute circonstance la réalité. Elle s'accommode de réalisme lorsque l'intérêt de l'État commande de faire savoir qu'une information ne peut être rendue publique.

3. L'état de Droit

L'État de Droit met en commun un ensemble de normes juridiques hiérarchisées auxquelles les personnes physiques, morales et l'État, acceptent de se soumettre.

L'État de Droit a pour principes fondamentaux la séparation et l'indépendance effective des pouvoirs exécutif et législatif, de la justice.

4. La participation

La participation a trait à la possibilité donnée aux populations de contribuer honnêtement aux prises de décisions concernant les choix propres à leur société.

- La modernité de la démocratie

Par son adaptation permanente aux évolutions du temps, les bienfaits qu'elle tend à procurer et le sens qu'elle transmet, la démocratie reste de son temps.

Elle est moderne. La dynamique qu'elle emporte l'oppose aux conservatismes et s'y abîme lorsqu'elle est contrainte à renoncer à cette opposition.

La démocratie est moderne car elle correspond toujours aux pensées d'avenir. Elle s'approprie les nouveaux modes d'expression accessibles au plus grand nombre.

Elle se doit d'être efficace afin que les citoyens se sentent considérés, entendus et contributeurs.

La Gouvernance, fonction centrale de la démocratie

L'évolution des temps nous a montré que la démocratie procède d'un désir constant de liberté, d'égalité, toujours affirmé par les peuples de toutes origines. La démocratie a également montré la grande difficulté qu'elle rencontre à installer ses règles et à les maintenir. Mal gouverner revient à attenter aux principes déterminants de la démocratie puis, rapidement, à son existence même.

Aussi, la Gouvernance apparaît bien comme la fonction centrale du bon fonctionnement de la démocratie. Elle écarte les conservatismes et modifie les rapports d'influence.

La Gouvernance a donc pour vocation de créer une dynamique efficiente, d'absorber l'accroissement de la complexité des échanges mondiaux de toutes natures, d'accompagner les évolutions utiles à la société, d'économiser les moyens et d'obtenir les résultats attendus.

Par conséquent, le MLC présente son programme électoral, dans le cadre permanent de ses engagements de lutte contre la corruption, ainsi que de la mise en oeuvre des moyens indispensables à une bonne gouvernance respectueuse des principes démocratiques et des Droits de l'Homme.

Chacun des sujets abordés dans notre programme se place constamment dans le cadre de

la saine gestion des affaires publiques, explicitement.

C'est ainsi que la RDC pratiquera la démocratie et que celle-ci lui apportera les bienfaits de ses efforts. Le chemin qui nous reste à parcourir nous dirige vers la modernité.



V

Diplomatie



V. Diplomatie

1. Les affaires étrangères et la coopération au développement en RDC vues par le MLC

« L'Afrique doit choisir entre d'une part le changement spontané ou d'autre part être changée; Nous devons donc soit choisir de changer notre vie en suivant la direction que nous avons fixée soit de suivre un changement dérivant de l'impact de forces hors de notre contrôle»

dixit Julius Nyerere, ancien Président de la Tanzanie.

Le Mouvement de Libération du Congo considère la diplomatie comme la pierre angulaire de l'approche extérieure de la politique d'un État. Cette diplomatie se définit comme l'ensemble des voies et moyens officiels par lesquels sont conduites les relations extérieures pacifiques des États. En conséquence, on peut inclure dans la diplomatie, des relations internationales conduites par les agents officiels d'un État.

Le Ministère des Affaires étrangères de la RDC est la voie autorisée et obligée pour traiter avec le monde extérieur, en dehors du Chef de l'État qui pour les intérêts supérieurs de l'État, peut lui-même négocier avec les pays tiers ou déléguer un ou plusieurs ambassadeurs itinérants (envoyés extraordinaires et plénipotentiaires) auprès d'autres Chefs d'États. Le Mouvement de libération du Congo est conscient que les relations entre les États sont des relations de puissance et que la communication diplomatique employée à cet effet n'est jamais neutre ; Elle ne vise qu'à protéger les intérêts des États et c'est ce à quoi, il entend s'y atteler.

L'Énigme africaine

Point n'est besoin de rappeler à la conscience mondiale que l'Afrique est un continent riche par son sol, son sous-sol, où se concentrent d'énormes réserves naturelles, par sa flore, sa faune et par ses réserves en eau, source énergétique inestimable.

Pourtant, les pays d'Afrique demeurent pauvres dans l'ensemble et les populations crouissent dans la misère la plus totale.

Ce retard flagrant soulève l'énigme du développement:

Pourquoi, comment tel peuple entre-t-il dans la modernité à l'exemple des pays occidentaux ? Et pourquoi, comment tel autre peuple échoue-t-il devant cette épreuve à l'exemple de la majorité des Pays du tiers monde ?

Il est d'autant plus vrai que depuis la période des indépendances, **« l'Afrique noire est mal partie »**, comme l'écrivait René DUMONT ;

Les dictatures, les guerres, la famine, les maladies sont tout ensemble des raisons qui maintiennent notre continent faible et frêle.

« ***Mais elle est partie quand même, c'est cela qui vous embête...*** », dixit Sékou Touré, ancien Président de la Guinée.

Notre mauvais départ ne s'expliquerait-il seulement que par ses faiblesses visibles, n'aurait-il pas autre chose à faire pour sortir notre continent et notre pays la RDC de cette tourmente perpétuelle qui nous affaiblit ?

C'est ça le défi que le Mouvement de Libération du Congo tente de relever car ce qui manque à l'Afrique depuis plusieurs années c'est un « ***leadership fort*** », qui soit animé d'une volonté ferme de réussir et qui accompagne de manière permanente l'amélioration du niveau de vie des populations.

L'Afrique a été longtemps le théâtre des conflits internationaux (Tchad, Éthiopie, Mozambique, Libéria, RDC, Rwanda, Burundi, Soudan, Ouganda, RCA, Mali, Lybie etc.) avec des conséquences néfastes pour ses populations qui se paupérissent au fil du temps.

Face à cette désarticulation du continent africain en général et de la RDC en particulier, le Mouvement de Libération du Congo entend par sa politique étrangère opérer une réelle transformation de la vie nationale congolaise et à cet effet, il axe son champ d'action sur les différentes politiques qui suivent :

- Promouvoir la vie humaine
- Promouvoir la démocratie
- Promouvoir la justice et le Droit international
- Promouvoir la paix et les mécanismes de prévention des conflits
- Promouvoir la renaissance africaine en priorité au travers des programmes de développement
- Promouvoir le développement socio-économique de la RDC et du continent africain pour faire face au défi du millénaire.

2. La Diplomatie économique et financière : l'agenda africain du MLC

La République Démocratique du Congo recèle des richesses naturelles d'une abondance et d'une variété inestimables, qui font d'elle un « scandale géologique » disait Henry Morton Stanley.

Son secteur minier représente une variété de minerais (bauxite, charbon, colombo tantalite indispensable au GSM, cuivre, cobalt, diamant, étain, fer, gaz méthane, manganèse, or, pétrole, schistes bitumeux, etc.) qui nécessite une exploitation harmonieuse et efficacement contrôlée par l'État.

La RDC a en son sein, une forêt dense qui représente, à elle seule, plus de 47% de l'ensemble de la forêt équatoriale du continent. Elle contribue avec la forêt amazonienne à l'équilibre de l'écosystème mondial et renferme des essences fort recherchées (afromosia, ébène, wenge, iroko, sapeli, tiama, tola, kambala, lifaki,...)

En matière écologique, Le MLC a la prétention de mener une politique capable de répondre au défi du réchauffement climatique en assurant un développement durable, respectueux de l'environnement selon les termes de références du rapport BRUNDTLAND.

Le pays est doté de plusieurs parcs et réserves naturelles abritant des espèces aussi rares (OKAPI, BONOBO...) que diverses.

Long d'environ 2900 Km, le fleuve Congo qui baigne tout le pays, possède le débit le plus régulier et le plus puissant au monde (40.000 m³/sec) après l'Amazone. Ses potentialités énergétiques sont évaluées à environ 100.000 MW/H.

Le potentiel hydraulique de la RDC est fort impressionnant avec un bassin hydrographique de 3680000 Km², qui fait du pays la plus grande réserve d'eau douce du continent africain. La diplomatie économique et financière est un aspect essentiel de l'activité internationale d'un État. En effet, aucun État ne peut vivre en autarcie, ni sur le plan politique, ni sur le plan économique.

Or de nos jours, la mondialisation qui semble s'accompagner d'une expansion du libéralisme économique et politique pousse chaque État à prendre des dispositions pour assurer la protection de ses propres intérêts économiques et financiers.

C'est dans une telle perspective que s'inscrit la nécessité d'une politique de bonne gouvernance des États et au plus haut chef des États du tiers monde.

Le MLC, une fois aux affaires a pour ultime objectif de combler le retard qui sépare l'Afrique des pays développés. Cette notion de fossé à remplir (bridging gap) est le coeur même de sa vision diplomatique.

Au point de vue du MLC, la diplomatie RD Congolaise doit développer des compétences et une expertise capables de soutenir l'État dans la conception et la mise en oeuvre des stratégies qui lui permettront de tirer le meilleur parti de sa participation au concert des nations et des institutions internationales.

Et à cet effet, le MLC requiert l'interdépendance entre la bonne gouvernance, la paix, la sécurité, la stabilité et le développement économique et social du pays.

Le MLC s'engage à l'exercice de la bonne gouvernance se fondant sur les éléments suivant :

- Le renforcement des initiatives locales ;
- La transparence et l'obligation redditionnelle (L'obligation de rendre compte) ;
- Le renforcement des moyens d'actions dans la société civile ;
- Le renforcement du pouvoir judiciaire et de l'administration ;

- La paix et la stabilité ;
- La primauté du Droit ;
- Les garanties constitutionnelles ;
- La liberté et la responsabilité des médias et de la presse.

Car la bonne gouvernance qui représente l'essence même de l'exercice sain de l'autorité du pouvoir dans la gestion des affaires d'un pays et la démocratie sont indissolublement liées.

Enfin, le MLC considère que l'Afrique qui comptabilise 12% de la population mondiale est dans la globalisation et non en marge de l'évolution du monde, malgré que celui-ci l'a marginalisée au point qu'elle ne représente que moins de 3% du commerce international, et qu'elle est apparue comme le dernier des continents en termes de croissance et de développement, et comme le continent le plus pauvre (alors qu'il est le plus riche, potentiellement...).

3. La diplomatie publique de proximité

La RDC est un pays-continent au centre de l'Afrique avec une richesse colossale mais une population en grande souffrance. Fort de ce constat, le Mouvement de Libération du Congo innove une nouvelle conceptualisation de la vie nationale, pour discuter de la politique intérieure et étrangère du pays et de son importance pour les défis nationaux (alphabétisme, santé pour tous par exemple) et internationaux (Le réchauffement climatique par ex) avec les congolais directement en dehors des assemblées nationales et provinciales lors des caravanes populaires organisées à travers la République afin d'écouter les revendications directes et profondes des citoyens.

Favoriser l'organisation de plateformes différentes rassemblant des acteurs prédominant de secteurs divers pour encourager la prise de responsabilité et les échanges d'opinions parmi les citoyens.

4. La diplomatie culturelle

Respectueux de la culture dans son ensemble et fier de la culture congolaise, le Mouvement de Libération du Congo met en exergue le côté culturel de la RDC dans le but de se faire connaître, d'échanger sa culture avec le reste du monde en signe d'amitié, de fraternité et de paix.

Notre art, notre musique, nos talents et notre volonté de créer un Congo meilleur dans la région des grands lacs etc., sont tous des modèles de la vie nationale que la RDC peut exporter à l'étranger car dans la mondialisation qui est maintenant réalité pour tous les pays,

la politique culturelle extérieure, en tant que moyen de communication qui ignore les frontières nationales et culturelles, prend une importance croissante.

Reconnue comme un **“Troisième pilier”** stratégique (après la politique et l'économie) dans certaines négociations internationales, le MLC veut faire de la coopération culturelle un flux, multilatéral et étendu, d'initiatives et de projets, qui initie et met en oeuvre une réelle diplomatie entre pays à travers l'entreprenariat des artistes, les organisations sans but lucratif, les agences de management artistique et autres autorités locales, régionales et nationales.

Le MLC tient à l'affirmation de l'identité nationale des congolais dans le strict respect des autres cultures et a une grande considération des valeurs universelles (loyauté, équité, et l'intégrité professionnelle) pour tous.

5. La diplomatie préventive des conflits et promotrice des droits de l'homme ---

Le Mouvement de Libération du Congo s'inscrit activement dans la recherche permanente de la Paix en Afrique et particulièrement dans la région des grands Lac, comme la priorité des priorités pour que le développement du continent ne demeure guère lettre morte.

A cet effet, il est impératif que les africains eux-mêmes mettent en avant leur savoir-faire et privilégient la culture du dialogue permanent à travers une diplomatie préventive afin d'éviter les problèmes que la RDC a connu à l'est de la République ces dernières décennies.

Le MLC privilégie cette diplomatie préventive bilatérale ou multilatérale, afin de graver dans le marbre les différents accords régionaux signés entre la RDC et ses partenaires en ce y compris l'accord-cadre d'Addis-Abeba du 24 février 2013 qui stipule :

Pour le gouvernement de la République Démocratique du Congo :

Un engagement renouvelé à :

- Continuer et approfondir la réforme du secteur de la sécurité, en particulier l'armée et la police ;
- Consolider l'autorité de l'État, en particulier dans l'est de la République Démocratique du Congo, y compris en empêchant les groupes armés de déstabiliser les pays voisins;
- Promouvoir le développement économique, y compris au sujet de l'expansion des infrastructures et de la fourniture de services sociaux de base;
- Promouvoir la réforme structurelles des institutions de l'État, y compris la réforme des finances ;
- Promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance, et de démocratisation.

a) Pour la région :

Un engagement renouvelé à :

- Ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des États voisins ;
- Ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés ;
- Respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins ;
- Renforcer la coopération régionale, y compris à travers l'approfondissement de l'intégration économique avec une attention particulière accordée à la question de l'exploitation des ressources naturelles ;
- Respecter les préoccupations et intérêts légitimes des États voisins, en particulier au sujet de la sécurité ;
- Ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression, ou aux personnes sous le régime de sanctions des Nations unies ;
- Faciliter l'administration de la justice, grâce la coopération judiciaire dans la région.

b) Pour la communauté internationale :

Le Conseil de sécurité resterait saisi de l'importance d'un soutien à la stabilité à long terme de la république Démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs ;

Un engagement renouvelé des partenaires bilatéraux à demeurer mobilisés dans leur soutien à la République Démocratique du Congo et la région, y compris avec des moyens appropriés pour assurer la durabilité de ces actions sur le long terme ; Et d'appuyer la mise en oeuvre des protocoles et des projets prioritaires du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs ;

Un engagement renouvelé à travailler à la revitalisation de la communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et à soutenir la mise en oeuvre de son objectif de développement économique et d'intégration régionale ;

Une revue stratégique de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUSCO) afin de renforcer son appui au gouvernement pour faire face aux enjeux d'ordre sécuritaire et favoriser l'expansion de l'autorité de l'État ;

La nomination d'un Envoyé spécial des Nations Unies pour soutenir les efforts pour trouver des solutions durables avec un plan à plusieurs volets qui permettra la convergence de toutes les initiatives en cours.

6. La Diplomatie administrative

Le MLC loue cette diplomatie dite administrative, que mène l'Union Africaine, L'ONU, l'Union Européenne, qui au sein des pays membres mettent chaque jour en contact les représentants des États Membres.

7. La Cyber-Diplomatie : Nouvelles stratégie d'influence

Alors qu'elle semblait exclue de la révolution numérique, l'Afrique avance à pas de géant depuis une petite décennie dans cette nouvelle technologie devenue capitale dans le monde actuel.

Malgré d'énormes efforts à fournir en matière de stabilité d'électricité, l'Afrique en général et la RDC en particulier regorge d'un potentiel énergétique sans précédent pour se propulser en position utile dans l'échiquier énergétique mondial dans les prochaines années.

L'Afrique est en train d'opérer un passage impressionnant à la téléphonie mobile et à internet (10% en 2010 à 17% en 2014). Le MLC pense que cette modernité dans la télécommunication a inévitablement des conséquences sur l'évolution démocratique du pays et contribue à mieux et plus rapidement connaître d'autres horizons et se faire connaître.

Ce contexte favorise ainsi le développement d'une forme sophistiquée de politique étrangère, axée sur l'exploitation conjointe de la force en douceur de la culture et de la capacité massive de diffusion des nouvelles technologies de communication.

De plus en plus d'États à travers le globe se tournent vers cette «Cyber-Diplomatie» pour étendre leur influence internationale, améliorer leurs relations avec leurs partenaires et créer une conjoncture favorable à leurs intérêts (via les réseaux sociaux, blogs et sites internet).

8. Vision diplomatique avec l'Afrique

Fortement ancré dans l'esprit du développement multisectoriel pour l'Afrique, le MLC souhaite le renforcement des communautés économiques régionales telles que la CIRGL ;

L'Union du Maghreb Arabe (AMU) ;

L'Union Économique des États d'Afrique Centrale (ECCAS);

L'Union Économique des États d'Afrique de l'Ouest (ECOWAS);

La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC);

L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
La Communauté Économique et Monétaire Centre-Africaine (**CEMAC**);
L'Union Mano River (**MRU**) ;
La Communauté de l'Est Africain (**EAC**) ;
La Commission de l'Océan Indien (**IOC**);
L'Union des Douanes d'Afrique Australe (**SACU**);
L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (**OMVS**);
Le PIESA (**Institut de l'Énergie pour l'Afrique de l'Est et Australe**);
L'UPDEA (**Union de Producteurs, Convoyeurs et Distributeurs de l'Énergie Électrique**) ;
CEPGL (**communauté économique des pays des grands lacs**).

A l'image des programmes y afférent tel que le NEPAD (**Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique**), le MLC a pour prétention de mener pour la RDC et par ricochet pour l'Afrique une diplomatie ayant pour but avoué de réduire le déficit commercial africain en favorisant la vente des matières premières au prix réel et non au rabais et de multiplier l'industrie manufacturée car le développement économique est le fer de lance du défi africain pour l'épanouissement de tous.

9. Vision diplomatique avec l'Asie

Conscient que l'Asie est déterminée depuis déjà plus d'une décennie à promouvoir la Coopération Sud-Sud avec les Pays en voie de développement car le monde actuel est en pleine mutation, le MLC est ouvert à toute coopération bilatérale avec ce puissant pays d'Asie afin de peaufiner le développement multisectoriel de la RDC.

Car, face aux nouveaux défis du 21ème siècle, les pays en voie de développement sont obligés d'opter pour plus de solidarité afin d'obtenir des succès fructueux dans la coopération Sud-Sud, et dans la formulation de nouvelles règles commerciales internationales, constituant une force importante pour promouvoir la démocratisation des relations internationales.

Les pays en voie de développement doivent rester solidaires et unis et donner une importance stratégique à la coopération Sud-Sud, intensifier la coordination politique et s'engager à part entière dans la décision des affaires économiques internationales, enrichir leurs idées et renforcer leur capacité à mobiliser différentes ressources et étendre le champ de la coopération."

Attention : favoriser l'emploi local, et African ownership, protection des congolais.

L'Asie qui représente une croissance économique exceptionnelle depuis 1980 est non seulement, l'exemple du développement économique intégré mais également est à la pointe dans le secteur des technologies énergétiques, agricultures.

Le MLC salue, une telle avancée et promeut une coopération technique avec l'Asie de manière à performer les compétences nationales congolaises.

10. Vision diplomatique avec l'Europe

Se référant aux défis africains en matière de développement, les changements climatiques et l'allègement de la dette en faveur des pays du tiers monde, thèmes prioritaires des discussions du G-8 et des Objectifs de développement pour le Millénaire fixés par la communauté internationale de manière à diminuer de moitié la pauvreté dans le monde ;

Le MLC réitère sa volonté d'une coopération bilatérale et multilatérale, d'équité avec le monde occidental et en particulier l'Union Européenne car elle a tous les critères de la puissance économique, commerciale, technologique, démographique, culturelle, militaire (avec l'alliance atlantique) et également monétaire avec la zone Euro.

Le MLC rappelle que la solidarité naturelle et complémentaire entre l'Europe et l'Afrique, n'est pas un vain mot. Elle existe et continuera d'exister dans cette nouvelle Europe qui de par son développement appelle inévitablement l'Afrique à un effort de reformulation de ses politiques précédentes.

L'Afrique est liée tant par la géographie que par l'histoire à l'Europe et a l'ambition et la volonté de rester un partenaire de choix dans tous les domaines.

Il est impératif pour la République Démocratique du Congo de pouvoir renforcer ses liens de coopérations dans les domaines suivants :

- La justice : Le MLC pense que la dimension de l'Union Européenne permettra avec une coopération dans ce domaine précis, à la RDC de pouvoir obtenir la formation de nouveaux magistrats, de l'ouverture de tribunaux de paix; de tribunaux de grandes instances; de cours d'appel afin de pouvoir informatiser, rendre transparent et élever le niveau des magistrats pour une justice saine et pour tous.

- Le secteur de la défense : le MLC pense que la formation de l'Armée doit passer par la restructuration de celle-ci, le MLC sollicitera donc de l'Union Européenne la possibilité d'obtenir des instructeurs afin de pouvoir remettre à niveau la qualité de l'Armée, l'expérience des sous-officiers; des officiers supérieurs de l'Armée pour redonner à chaque unité un commandement intégré et efficace pour ce qui doit constituer la nouvelle Armée de demain.

- Gestion administrative de l'État : Le MLC voit en l'Europe la possibilité d'obtenir dans le cadre de la coopération, les voies et moyens de pouvoir restructurer son fichier d'état civil, en passant par le recensement de la population, l'émission de carte d'identité, ainsi qu'une gestion administrative de tous les territoires en passant par les administrations territoriales et les villes qui doivent pouvoir être connectées entre elles, et seront mises directement en contact avec le ministère de l'intérieur.

- Le secteur financier : Le MLC entrevoit de solliciter l'aide de l'Union Européenne dans le cadre d'une meilleure canalisation des ressources financières de l'État, via les taxes de l'État ainsi que les impôts, dans l'informatisation du système de la douane intégré dans tous les postes douaniers ainsi l'ensemble des bureau de perceptions des impôts et recettes administratives.

11. Vision diplomatique avec les États-Unis d'Amérique

Conscient du fait que les États-Unis sont un empire qui dispose à lui seul, d'un arsenal militaire complet, de la première place sur l'échiquier de l'économie mondiale aux capacités d'innovation incomparable, d'une technologie de pointe inégalée, d'une culture universellement attractive, le Mouvement de Libération du Congo, reconnaît sa suprématie et s'accorde à tisser des liens multidimensionnels avec ce géant du monde.

Les différentes élections (2008 et 2012) qui ont porté le président Barack Obama à la Maison Blanche furent également de grand intérêt pour l'Afrique en général et la RDC en particulier. L'arrivée de l'actuel président Donald Trump, élu en 2016, devrait permettre de consolider les acquis de relation diplomatique entre la RDC et les USA.

Élitiste de la diplomatie culturelle, avec les grands standards culturels tels que « *Hollywood* », les États-Unis exportent l'industrie culturelle à la même puissance que son industrie aéronautique. Les grandes universités américaines sont très attractives et de grand renom et drainent des étudiants de tous les pays du monde.

Le MLC, une fois aux affaires, s'activera sans relâche au maintien de la coopération bilatérale avec les États-Unis au regard de ce qui vient d'être développé et du fait de son poids dans les grandes institutions internationales (**ONU, FMI, Banque Mondiale, OTAN...**).

12. Vision diplomatique avec le monde arabe

Étant donné que le monde arabe se trouve à la croisée de trois continents (Europe, Afrique et Asie) et que son organisation, la ligue arabe qui regroupe 22 pays dont la Palestine (pays observateur aux Nations-Unies depuis 2012 dont le drapeau flotte sur cette institution depuis le 10 sept 2015), est friand des relations économiques avec le reste du monde surtout du fait de son économie pétrolière, le MLC veut tisser d'excellentes relations diplomatiques et commerciales avec lui.

On a longtemps considéré que le monde arabe ne rimait pas dans le sens du courant occidental, mais le Printemps arabe, né de l'hiver 2010-2011, est venu apporter un démenti à cette thèse.

13. Vision diplomatique avec Israël

Une coopération technique se développe entre Israël et certains pays d'Afrique noire car ce pays est parvenu à faire « reflourir le désert ».

Outre cette prouesse technologique qui intéresse au premier chef, les pays semi-désert-

tiques d'Afrique noire, la technicité dans certains domaines sensibles et la culture sont également des atouts forts exploitables pour la RDC.

14. Vision diplomatique avec l'Amérique Latine

L'Amérique Latine intéresse fortement le Mouvement de Libération du Congo car le Brésil est le pays émergent par excellence depuis le 20ème siècle, au regard de bon nombre des pays d'Amérique latine, ce pays connaît un développement économique sans précédent, une indépendance stratégique et une démocratisation politique.

En marge du Brésil, d'autres pays également de la région brillent par l'exemplarité du redécollage économique et la mise en oeuvre d'une réelle empreinte démocratique.

Le Gouvernement du MLC allouera 1 Milliard USD pour construire une diplomatie agissante.

A photograph of a crowd of people at an outdoor event. In the foreground, a large black professional video camera is visible, partially obscuring the view. The camera has 'SONY' and '1080P' markings. In the background, a group of men are gathered, some holding up orange flags with white text and logos. One man in a grey suit and light blue shirt is looking towards the camera. The scene is outdoors with trees and a clear sky. The text is overlaid in yellow on the image.

VI
Proposition des
réformes
visant
l'amélioration du cli-
mat des affaires



VI. Proposition des réformes visant l'amélioration du climat des affaires

Cette partie du programme représente un pilier essentiel pour obtenir un développement au rythme et aux contraintes maîtrisés servant la stabilité économique et politique du pays. Elle atteste de la volonté d'ouverture des gouvernants et la capacité du pays à tenir ses engagements.

La RD Congo mettra en place « l'arsenal juridique » complet dont les contrats de « partenariats publics privés » sont une des composantes. L'ensemble du dispositif intégrera notamment les régimes juridiques adaptés à ses différents besoins. Il comprendra notamment : les Marchés Publics, les Délégations de services et Délégations de services publics, les contrats de conception/réalisation et les partenariats publics privés.

Ce dispositif s'emploiera à préserver la sécurisation des affaires et méritera la confiance des investisseurs.

Ainsi, l'État veillera particulièrement à maîtriser les risques de corruption ainsi que les imprévus aux conséquences désastreuses qui pourraient s'inviter au cœur des grands investissements.

Le processus de sécurisation des affaires contribuera de fait à tracer la trajectoire financière prévisionnelle de l'économie.

1. Adoption d'un cadre juridique unifié et sécurisant pour la partenariat public et privé

1.1. La création d'un cadre légal adapté

Les partenariats public-privé sont des opérations spécifiques pour lesquelles le cadre juridique actuel ne donne pas entière satisfaction.

Des dispositions légales et réglementaires doivent être prises ou adaptées pour permettre un développement harmonieux de ces opérations, dans le respect de leurs spécificités.

Le MLC propose un cadre légal suivant : la Reconnaissance des PPP en tant que marchés publics, l'exécution du cadre légal relatif au dialogue compétitif, et la Création d'une structure de coordination.

1.1.1. Reconnaissance des PPP en tant que marchés publics.

La reconnaissance des spécificités des opérations de partenariat public-privé dans tous les secteurs d'activités dans la loi sur les marchés publics est une démarche nécessaire et conforme à la vision libérale du MLC.

Cette reconnaissance n'a pas pour effet de sortir les opérations de partenariat de la réglementation sur les marchés publics, ni de créer une nouvelle catégorie de commandes publiques.

L'objectif est uniquement de réserver aux PPP un traitement juridique différencié des

autres marchés publics en raison des particularités de ce type d'opérations.

Deux actions doivent être menées pour assurer la reconnaissance légale des PPP:

- L'insertion d'un titre spécifique dans la loi relative aux marchés publics : Ce nouveau titre regroupera toutes les dispositions applicables aux marchés publics qui sont passés sous la forme d'un partenariat public-privé. Parmi les dispositions à insérer dans ce titre spécifique, on retiendra notamment:

- La définition légale d'un PPP ;
 - L'identification d'un PPP par la détermination de ses composantes ;
 - L'exigence pour le pouvoir adjudicateur concerné de mener une évaluation préalable complète et positive de son projet de PPP avant le lancement de la procédure.
 - Les règles spécifiques en matière de délai d'engagement.
- La rédaction de clauses spécifiques du Cahier général des charges :

Le cadre juridique des PPP doit être complété par l'adoption d'un cahier général des charges adapté aux marchés passés sous la forme de partenariats et qui traitera des dispositions spécifiques applicables à ce type de marché.

Ces dispositions spécifiques porteront notamment sur les mécanismes de suivi et de contrôle de l'opération, notamment le rôle du fonctionnaire-dirigeant, sur les clauses de paiement, sur les situations de force majeure, sur les pénalités, sur les cas de dissolution du contrat, sur les conséquences des changements législatifs, etc.

Les dispositions du cahier général des charges existant, dont l'application ne soulève pas de difficultés pour les PPP, doivent en effet rester applicables à ces opérations.

1.1.2. Exécution des dispositions de la loi relative au dialogue compétitif

Le pouvoir adjudicateur choisit la procédure qu'il mettra en oeuvre dans le cadre de l'attribution d'un marché PPP.

Dans ce contexte, il est généralement admis que les procédures ouvertes ou restreintes, d'appel d'offres ou d'adjudication, ne laissent pas suffisamment de marge de manoeuvre pour développer un projet de PPP qui présente nécessairement un haut degré de technicité.

La détermination du contrat comme les modalités d'exécution devront faire l'objet d'interactions entre l'autorité publique et son futur cocontractant.

Deux procédures subsistent dès lors pour organiser ces interactions : la procédure négociée et la nouvelle procédure dite du dialogue compétitif.

Sans vouloir mettre en avant cette procédure du dialogue compétitif ni plaider pour son application plutôt que pour celle de la procédure négociée, il s'impose de régler les aspects essentiels de cette nouvelle procédure de manière à ce que les choses soient bien établies chaque fois que l'administration décidera d'y recourir.

Il est opportun, dans ce contexte, de tenir compte des principes mis en oeuvre et des retours d'expérience positifs et négatifs.

- Le balisage de la procédure

Plusieurs notions utilisées dans la directive congolaise doivent être précisées: c'est le cas, par exemple, de la notion de «complexité», des critères de sélection opérés au cours de la procédure ou encore de la présence d'une limite budgétaire dans les critères d'attribution.

Le MLC veillera aussi à préciser le cadre dans lequel le choix de l'autorité adjudica-

trice se déroule, la marge d'appréciation de cette autorité et la solution par rapport à laquelle les offres devront être remises.

Il faudra également préciser le moment auquel le cahier des charges est établi (sous une forme fonctionnelle), la méthode d'identification des éléments substantiels et fondamentaux qui ne pourront pas être modifiés au cours de la procédure, le moment où les mécanismes devront intervenir, ...

- L'organisation de la transparence du dialogue

Il est essentiel d'organiser le dialogue dans des conditions de transparence et de respect de l'égalité de traitement entre les entreprises participantes. A cet effet, il faudra notamment prévoir l'application des procédures suivantes:

- Une information préalable et la plus complète possible des entreprises participantes sur la manière dont le dialogue sera structuré: l'objet et la portée précis du dialogue, la durée de la procédure, le nombre de réunions, leur caractère éliminatoire ou non, l'acceptation de variantes, ...
- Une information intermédiaire, après chaque réunion, comportant une synthèse des principaux points traités de manière à s'assurer de la bonne compréhension des parties lors des réunions de travail.
- La rédaction d'un procès-verbal après chacune des étapes du dialogue compétitif.
- Le respect de la confidentialité de certains documents et l'engagement de ne pas divulguer ou communiquer aux autres parties les idées d'un candidat.
- L'interdiction d'insérer dans le cahier spécial des charges joint à l'invitation à remettre une offre finale, des clauses susceptibles de modifier l'objet du dialogue compétitif.

- Le contrôle de la procédure

Le contrôle du bon déroulement de la procédure doit être confié à un tiers qui agira dans le cadre de compétences à définir. Son rôle est de veiller à ce que la procédure d'attribution se déroule de manière correcte et dans le respect des mesures qui assurent la transparence des opérations et l'égalité de traitement des candidats (par exemple, rédaction et transmission des PV de réunions, respect de la confidentialité, etc.).

Remarque: les principes qui viennent d'être développés peuvent aussi s'appliquer «*mutatis mutandis*» à l'attribution d'un marché de PPP dans le cadre de la procédure négociée.

1.1.3. L'établissement d'une structure de coordination des PPP

De nombreux pays ont créé des institutions spécifiques dans le domaine des PPP, qui ont notamment pour objet de réfléchir aux développements des partenariats, de formuler des avis, d'énoncer des bonnes pratiques, de prendre en charge la standardisation, de collecter diverses informations, de dialoguer sur le plan international.

Il appartient aux autorités du pays d'apprécier l'opportunité de créer au plan provinciale, de préférence par un accord de coopération entre elles, une structure coordinatrice en matière de PPP.

Elle devrait être composée des représentants de l'État, des organismes ou établissements ayant recours aux PPP et des professionnels du secteur.

Les compétences de cette structure devront s'étendre à la constitution de banques de données sur les PPP, à la formation

et au développement d'expertise dans le domaine des opérations complexes, à l'échange et à la diffusion d'informations, notamment entre les différents pouvoirs adjudicateurs du pays, à l'analyse systématique des obstacles à la réalisation de PPP (fiscalité, subventions, permis de bâtir, responsabilités, ...) et à la formulation de propositions de solutions.

Cette structure constituera également un lieu d'échanges et de retour d'expérience de projets de partenariat.

A titre d'exemple, les pouvoirs adjudicateurs du pays seront invités à lui communiquer les raisons des abandons de procédure, qu'elle pourra analyser et diffuser auprès des autres pouvoirs, contribuant ainsi à éviter des pertes de temps, d'argent, de moyens dans des projets ultérieurs.

1.2. La préparation d'un projet de partenariat

Le succès d'un projet de partenariat dépend avant tout de la manière dont le projet aura été pensé et conçu durant sa phase préparatoire.

Le pouvoir adjudicateur doit être invité à mettre en oeuvre un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui contribueront au bon aboutissement du projet.

Pour le MLC, ces règles et bonnes pratiques peuvent être résumées comme suit:

Un code de bonnes pratiques qui renferme :

- Une formation adaptée pour les fonctionnaires
- Une procédure d'évaluation préalable
- Une standardisation des documents
- Une saine gestion des risques

La formation des fonctionnaires

Des compétences internes en matière de PPP se sont développées au sein des entreprises privées et des équipes pluridisciplinaires y ont été progressivement mises en place. Une évolution similaire est indispensable au sein du pouvoir adjudicateur particulièrement lorsque ce dernier n'est pas assisté par des conseils extérieurs.

Le «fonctionnaire dirigeant», responsable d'un projet, et l'ensemble de l'équipe des fonctionnaires qui prendra en charge la préparation d'un PPP et son suivi doivent pouvoir disposer du temps et des compétences que l'élaboration et la gestion de contrats complexes de longue durée.

Il importe dès lors d'organiser de manière structurelle la formation interne du personnel chargé de suivre les PPP. Il devra disposer non seulement des connaissances classiques, techniques et administratives, relatives aux marchés publics, mais également de compétences financières et comptables et d'une connaissance des pratiques des marchés financiers pour être à même de comprendre les problèmes générés par le projet et d'y réserver une suite adéquate.

Une politique doit par ailleurs être arrêtée en cas de départ du fonctionnaire dirigeant ou de la personne responsable d'un projet de manière à conserver la mémoire du projet et la continuité dans le suivi de ce dernier, d'autant plus que les opérations de PPP dépassent la période de négociations pour s'étendre sur la période d'exécution du contrat.

L'instauration d'une procédure d'évaluation préalable

L'instauration d'une procédure d'évaluation préalable de tout projet de PPP est une clé fondamentale du succès du projet. Cette

procédure, qui se déroule en amont de la procédure d'attribution, doit permettre de s'assurer de la pertinence de la solution retenue par rapport à l'objectif recherché par l'administration.

Cette évaluation doit aussi permettre de déterminer avec précision les besoins à rencontrer et les moyens disponibles (en ce compris l'acceptation sociale du projet), une bonne maîtrise et une connaissance anticipée de ces éléments devant permettre d'éviter le blocage ultérieur de la procédure.

Portée de l'évaluation

Le pouvoir adjudicateur, avant de lancer la procédure relative au projet de PPP, doit s'interroger de manière approfondie sur tous les aspects essentiels de son projet. La réflexion doit notamment porter sur les points suivants :

- La définition de l'objet du marché et la détermination précise et exhaustive de ses diverses composantes

- L'opportunité du recours à un PPP
Il convient de vérifier que le recours à la formule de PPP est bien adapté au cas d'espèce et qu'il apporte une plus-value sociale ou économique que n'aurait pu générer le recours à la procédure classique.

- L'acceptation sociale du projet
Il importe de s'assurer du soutien de la population ou des usagers au projet.

- La fixation d'un planning

- L'analyse juridique

Celle-ci englobe notamment :

- Le choix de la formule - contractuelle ou institutionnelle - du PPP et de ses aspects connexes, comme le type de collaboration et sa durée.

- Le choix de la procédure (appel d'offres, procédure négociée, dialogue compétitif) et de son organisation, notamment la détermination des critères de sélection et d'attribution ainsi que la détermination des phases de procédure (une ou plusieurs offres, ...).

- L'analyse des principes contractuels retenus, comme les principes et modalités d'exécution envisagés, les conséquences pour le cocontractant des options retenues, les justifications des choix opérés, l'examen des manquements potentiels aux obligations contractuelles avec l'analyse de leurs conséquences selon le moment de leur survenance, le régime des pénalités à prévoir, le mode de gestion des situations imprévisibles, ...

- L'analyse des éléments techniques

Il s'agit en particulier de définir avec précision le programme fonctionnel des exigences du projet et de réfléchir à la situation et à l'état du projet en fin de contrat.

- L'analyse des risques et de leur répartition

Cette approche se fait en tenant compte des exigences liées au financement (pratiques du marché financier international) et idéalement de celles en matière de SEC 95, la possibilité de débudgétisation ne pouvant pas être l'objectif premier du recours au PPP.

- L'analyse des questions liées à la délivrance des permis d'urbanisme

Les incertitudes liées à la délivrance des permis nécessaires à la réalisation du projet constituent un point récurrent de difficultés dans le PPP. Il conviendra d'approfondir la réflexion sur le sujet et de s'efforcer de dégager des solutions à ces difficultés. Plusieurs pistes peuvent être explorées, comme par exemple l'introduction de certificats préalables obtenus par le

maître d'ouvrage qui devront ensuite être affinés après désignation du bénéficiaire ou encore l'intervention du fonctionnaire délégué dans la procédure pour définir les conditions en phase de négociation.

- L'examen des aspects budgétaires et financiers

Les vérifications à mener ont trait aux diverses questions relatives aux aides financières, au contrôle des dépenses et à l'examen des critères «d'optimisation de la dépense publique».

Il importe également de vérifier la conformité des mécanismes de subventions avec le régime des aides d'état, en ce compris la procédure de notification éventuelle à la Commission européenne du régime de subventions utilisé.

- L'examen de la «bancabilité» du projet
Il s'agit plus particulièrement d'analyser les mécanismes et les garanties qui permettront de trouver les financements nécessaires à la réalisation du projet.

- L'organisation humaine

La réflexion sur ce point a pour objet de mettre en place une équipe pluridisciplinaire chargée de la procédure et de son suivi.

Méthodes d'évaluation

Des pays comme la France, l'Angleterre et les Pays-Bas ont développé des méthodes spécifiques, sous la forme de documents ou de techniques, pour baliser l'évaluation préalable ou pour comparer certains aspects d'un projet.

Ces méthodes pourraient également servir de base pour organiser le suivi de l'évaluation préalable des projets de PPP en RDC.

De manière complémentaire, la méthode «SMART» peut être mise en oeuvre dans le cadre d'une évaluation a posteriori des objectifs du projet.

Remarque : Quelle que soit la méthode d'évaluation retenue par le pouvoir adjudicateur, il est important qu'une institution tierce, disposant d'une expertise et indépendante du pouvoir adjudicateur et des parties concernées par le partenariat, intervienne à la fin de la phase d'évaluation préalable de chaque projet de PPP. Son rôle est de s'assurer que toutes les étapes de l'évaluation ont été menées correctement et intégralement. Cette institution se prononcera par voie d'avis non contraignant, le pouvoir adjudicateur étant seul responsable de son projet.

L'établissement de dossiers et documents-types

La mise à disposition par le pouvoir adjudicateur de documents nécessaires à l'ensemble des parties privées et une standardisation plus poussée des documents sont des principes de bonne gouvernance en matière de PPP.

- La mise à disposition de documents

La mise à disposition de documents permet d'éviter la reproduction par chacun des soumissionnaires d'actes ou de prestations similaires qui n'ont pas de valeur ajoutée.

Ce faisant, elle permet de réaliser des économies en termes de coûts et de temps qui profiteront en premier lieu à l'autorité publique.

Les documents suivants devraient ainsi être insérés dans les documents du marché :

- Les pièces ou études techniques (plans et extraits cadastraux disponibles, relevés des impétrants, études de sols, ...);
- Une traduction de certains documents, en particulier ceux qui sont utiles pour l'obtention du financement du projet, et dont il est acquis qu'ils doivent être traduits en anglais. Une traduction unique par le maître d'ouvrage évite les coûts de traduction actuellement exposés par chaque candidat et favorise la compréhension univoque des termes du marché;
- Les statuts-types de la personne morale intervenant dans le cadre d'un PPP participatif, notamment avec des clauses permettant de prendre en compte le risque de conflits d'intérêts, le capital, les règles de fonctionnement de l'entité, les méthodes de contrôle que l'autorité publique exercera.

- La standardisation

Le recours systématique des pouvoirs adjudicateurs à des documents-types et clauses contractuelles standardisées contribuera au développement harmonieux des PPP en créant des règles standard bien connues des divers acteurs.

Ces documents-types arrêtent, en conformité avec les pratiques et les exigences nationales et internationales, un certain nombre de principes récurrents, communs à tous les marchés (ex. modification législative, risques liés à l'attribution et aux recours contre les autorisations et permis, cas de force majeure, mise en place de plafonds financiers pour les responsabilités, ...).

Une saine gestion des risques

Le mécanisme des PPP repose sur la délimitation des risques et sur leur attribution

à l'un ou l'autre des partenaires.

Les risques peuvent être classés selon leur objet: risques techniques, risques de changement législatif, risques liés à la disponibilité de l'infrastructure ou risques liés à son usage, ... et leur attribution doit être fonction des qualités et compétences de chaque partie.

La procédure d'évaluation préalable doit être mise à profit par le pouvoir adjudicateur pour préparer de manière objective et motivée le débat sur la répartition des risques au cours de la procédure d'attribution.

Divers mécanismes de standardisation de l'identification et de l'analyse des risques (matrices) existent et doivent être utilisés par le pouvoir adjudicateur, qui optera pour la matrice la mieux adaptée aux particularités du projet à réaliser.

Certains risques peuvent être systématiquement attribués à l'un ou à l'autre des partenaires.

Le recours à des contrats-types permet d'éviter de rouvrir à chaque marché un débat sur les mêmes points en organisant un régime standard en conformité avec les pratiques et les exigences nationales et internationales.

D'autres risques doivent au contraire faire l'objet d'une négociation ou d'une répartition spécifique, éventuellement moyennant paiement.

1.3. La mise en oeuvre du projet de partenariat

Le projet de partenariat, une fois sa préparation complètement achevée et contrôlée, doit être soumis aux candidats intéressés dans des conditions qui assurent à la fois efficacité, transparence et égalité de traitement pendant tout le déroulement des procédures de sélection des candidats et d'attribution du marché.

Les procédures à respecter :

- La sélection des candidats
- L'attribution du marché
- L'exécution du contrat

la sélection des candidats

Le dossier de candidature est un élément important puisqu'une fois introduit il fige l'identité du candidat qui pourra déposer offre.

Il est donc essentiel que les entreprises intéressées puissent présenter un dossier de candidature qui soit parfaitement en phase avec les caractéristiques du marché.

- L'objet précis du marché

Le pouvoir adjudicateur doit communiquer aux futurs candidats, dès l'appel à candidature, toutes les informations complètes sur l'objet précis du marché, sur les éléments essentiels de sa structuration, sur l'état final de l'ouvrage à la fin du contrat et, de manière générale, sur tous les éléments pertinents pour la détermination de la composition du candidat.

Il est essentiel de ne pas reporter la communication de ces informations au moment de la remise du cahier des charges, sous peine de favoriser l'introduction de candi-

datures qui ne répondront pas aux besoins du marché.

- La qualification des candidats

Le pouvoir adjudicateur doit s'abstenir, dans la description qu'il donne du candidat, d'exiger que tous les intervenants nécessaires à la réalisation du PPP se qualifient en un groupe, alors même que ces derniers mettent leurs compétences à différents moments à disposition d'une structure commune et ne sont pas tous appelés à rester dans le projet pour toute sa durée.

- Les critères de sélection

Le pouvoir adjudicateur doit accorder une grande importance à la détermination claire des critères de sélection et à leur motivation au regard des objectifs du projet.

Les critères de sélection actuels sont souvent peu pertinents par rapport à l'objet du marché ou mettent l'accent sur des éléments qui ne sont pas relevant au regard de l'ensemble du projet.

Ils conduisent dès lors à la constitution de consortia qui ne sont pas les mieux à même de répondre aux objectifs à atteindre.

- La procédure d'attribution du marché

Il est essentiel, que tous les soumissionnaires potentiels soient informés, au moment de la préparation de leur offre, de tous les éléments pris en considération par le pouvoir adjudicateur pour identifier l'offre économiquement la plus avantageuse et l'importance relative des critères et sous-critères.

Les critères d'attribution doivent donc être

définis de manière préalable et complète sans aucune possibilité pour le pouvoir adjudicateur d'ajouter des règles de pondération ou des sous-critères après le dépôt des offres.

Au-delà, il importe de régler de manière précise les questions relatives :

- à la confidentialité des informations et idées et à la protection des droits intellectuels ;
- au délai d'engagement ;
- aux frais d'étude et de participation ;
- aux procédures laissées sans suite.

Confidentialité et protection des droits intellectuels

L'obligation de confidentialité du pouvoir adjudicateur à l'égard des solutions proposées par les entreprises participantes et des informations confidentielles émanant d'elles est organisée en droit, tant au plan international qu'au niveau national.

Ce cadre juridique semble suffisant pour garantir la protection des idées et des droits intellectuels mais il est important toutefois de le compléter par un ensemble de dispositions pratiques.

Il n'est pas toujours simple en effet de déterminer les pratiques acceptables de celles qui ne le sont pas dans le cadre d'un dialogue compétitif, tout particulièrement si l'on tient compte d'une élaboration progressive et d'une évolution des demandes des pouvoirs publics.

La question se pose dès lors de savoir quelle information ou proposition doit être considérée comme confidentielle.

Pour répondre à cette question, il est proposé que les documents du marché permettent aux soumissionnaires d'identifier, durant la procédure, les idées, données et informations qu'ils considèrent comme confidentielles et qui tombent dès lors sous la protection.

Au-delà, il importera de préciser les conditions éventuelles de cession des droits sur les oeuvres créées durant le travail de conception.

Délai d'engagement

Le pouvoir adjudicateur demande généralement en cours de procédure des engagements fermes et de longue durée, ce qui contraint les candidats à obtenir, pour se couvrir, des engagements fermes ayant un coût important.

Le pouvoir adjudicateur a également tendance à demander la prolongation des engagements des organismes financiers, qui sont établis aujourd'hui pour des durées très courtes.

Cette attitude pose d'importants problèmes dans la mesure où l'acceptation de cette prolongation nécessite une renégociation d'accords déjà pris.

Ces difficultés peuvent être résolues, d'une part, en limitant l'exigence d'engagement ferme aux seuls éléments qui peuvent sans difficulté excessive faire l'objet de pareil engagement, le solde étant à figer ultérieurement, et d'autre part, en veillant à ce que le pouvoir adjudicateur respecte les délais qu'il a lui-même imposés.

Par ailleurs, l'exigence d'un engagement à long terme ferme se heurte à la réalité de la fluctuation des prix et de l'évolution des coûts.

En formulant ce type d'exigence, le pouvoir adjudicateur provoque une majoration artificielle des prix, puisqu'il contraint ses in-

terlocuteurs à anticiper et à intégrer dans leurs offres des augmentations allant parfois au-delà de la réalité économique.

Il est justifié dès lors de plaider pour une adaptation des offres à la fluctuation des prix par une formule commune applicable à toutes les offres et reflétant l'évolution réelle des prix.

Frais d'étude et de participation

Les frais d'étude et de participation exposés par les entreprises dans le cadre d'une procédure PPP sont généralement très élevés. Les frais sont influencés par la nature et l'importance des consultations juridiques, fiscales, financières et techniques que chaque entreprise est tenue de mener.

Deux approches doivent être suivies dans ce contexte : d'une part, celle de la réduction des frais exposés par les entreprises durant la procédure et, d'autre part, celle du remboursement de ces frais.

Réduction des frais

Les frais des entreprises participantes peuvent être limités de plusieurs manières cumulatives :

- En limitant la durée de la procédure d'attribution au délai le plus court possible et en respectant les délais de procédure annoncés.
- En adoptant des mesures de standardisation de la documentation.
- En organisant de manière progressive, en fonction de l'avancement de la procédure, le niveau d'élaboration des documents à remettre par le candidat. Le niveau de détail des documents dont la remise est exigée a un impact direct sur les frais exposés par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur doit donc se limiter, à chaque stade d'avancement de la

procédure, à exiger des documents dont le niveau d'élaboration lui permet de juger à ce stade de l'offre. Plus la procédure sera avancée, et donc le nombre de candidats réduit, plus le niveau d'élaboration des documents pourra être élevé.

- En abandonnant les discussions avec un candidat dès qu'il est acquis que sa proposition ne sera pas retenue en phase finale.

Remboursement des frais de procédure

Le principe du versement d'une indemnité au titre de remboursement des frais est reconnu, dans la pratique des marchés publics où le remboursement se fait sur la base d'un montant forfaitaire fixé à l'avance. La solution d'un forfait fixé à l'avance a le mérite de la clarté et de la transparence.

Ne prenant pas en compte la réalité des frais exposés, cette solution peut toutefois manquer son objectif, à tout le moins si le forfait n'est pas significatif ou s'il n'est pas calculé en fonction des expériences acquises en la matière.

Il est dès lors préférable d'opter pour une solution de remboursement effectué à concurrence d'un prorata prédéterminé des frais réellement encourus et faisant l'objet de factures.

Dans ce cas, les frais acceptés devront être déterminés dès le départ de la procédure, et le stade auquel le candidat est arrivé dans la procédure d'attribution sera pris en compte pour déterminer la part de frais remboursables.

Procédures laissées sans suite

L'abandon de procédures par le pouvoir adjudicateur n'est pas chose rare. Certes, les partenariats sont des opérations com-

plexes dont l'ampleur et les difficultés précises ne sont pas connues à l'avance, mais ceci ne saurait justifier que ces procédures soient abandonnées par le pouvoir adjudicateur en cours de route sans bonne raison et juste réparation.

Il est dès lors justifié d'imposer de manière particulièrement étayée sa décision d'abandonner la procédure. Cette approche permettra d'éviter que de telles pratiques nuisent à la participation du secteur privé dans les procédures lancées ultérieurement et entraînent des recours.

S'il est acquis que le pouvoir adjudicateur a le droit de ne pas attribuer le marché en vertu de son pouvoir discrétionnaire, il convient toutefois de tracer une ligne entre les opérations de PPP qui ne peuvent être réalisées pour des raisons de bonne gestion et celles qui sont abandonnées faute d'une préparation suffisante pour permettre la présentation de projets corrects.

Pour ce dernier cas, il convient de prévoir un dédommagement pour cause d'abandon «fautif» d'un projet. La crédibilité des pouvoirs publics ainsi que l'engagement des partenaires privés dans les PPP s'en trouveront renforcés.

On notera par ailleurs que l'introduction d'une procédure d'évaluation préalable doit permettre d'éviter l'abandon des procédures de PPP du fait d'une mauvaise préparation du projet.

L'exécution du contrat

La longue durée des opérations rend nécessaire des mécanismes de suivi de l'exécution du contrat et de gestion des situations imprévisibles d'une manière qui permette de maintenir l'intérêt et les avantages du PPP pendant toute sa durée de vie.

Il convient, à cet effet, de prévoir, dans les

documents du marché, des mécanismes de modification du contrat afin de s'assurer que le projet continue de rencontrer les besoins de la collectivité sur le long terme, tout en préservant les droits et attentes du contractant privé.

Outre les mécanismes légaux d'ajustement prévus pour les marchés publics et pour les concessions, il conviendrait de préciser l'application de mécanismes d'ajustement dans le contrat initial de PPP.

Ces mécanismes devront respecter les règles de la concurrence et ne pas porter sur des termes essentiels du contrat. Face au fort besoin d'investissement de la RDC, elle doit développer la capacité à mobiliser le secteur privé et l'attractivité aux investissements directs étrangers.

Le MLC préconise les recommandations suivantes pour une pratique harmonieuse des Partenariat Public Privé :

- Développer le secteur bancaire local pour lui donner une expertise en matière de financement qui présente des limites sur le long terme. Il faut insister sur des financements en monnaie locale pour se prémunir contre le risque de change.
- Favoriser une participation du secteur privé national au détriment des grands groupes internationaux. On observe aussi une faible participation du secteur privé national au profit d'une forte présence des groupes privés internationaux.
- Sécuriser et garantir les investissements en mettant en place un régime juridique lisible et efficace. Il faut donc promouvoir un cadre juridique unifié, simple et non morcelé.
- Généraliser et standardiser les procédures le plus possible pour faciliter la mise en place des Partenariat Public Privé.
- Créer des unités PPP rassemblant com-

pétences juridiques, économiques et financières. Ces unités PPP auront pour rôle de diffuser au maximum les meilleures pratiques, planifier et rendre prioritaire certains projets PPP.

- S'appuyer sur un projet pilote qui a bien fonctionné, de taille raisonnable, et qui doit présenter une rentabilité économique pour l'opérateur privé. « il ne faut pas vouloir mettre en place trop de projets à la fois ».

- Donner une importance aux collectivités locales avec le concept d'offre spontanée. Donner une autonomie financière accrue pour les collectivités (dans le domaine de l'équipement numérique) et d'associer les PME locales pour favoriser la création d'emplois et renforcer le tissu industriel de la RDC.

- Susciter l'adhésion des usagers pour ne plus associer les PPP aux privatisations, à l'augmentation des tarifs et au désengagement du secteur public dans les services publics. Cela nécessite une formation de tous les acteurs (privés et publics) afin qu'il y ait compréhension mutuelle. En effet, une des clés du succès des PPP réside dans un dialogue constant entre l'autorité délégatrice et le secteur privé en reconnaissant leurs intérêts partagés.

- Minimiser les restrictions sur l'investissement tout en incitant à attirer des investissements directs étrangers. Cela passe par une amélioration de l'environnement législatif, institutionnel et financier, ce qui permettra d'augmenter la concurrence entre investisseurs et prêteurs.

- Renforcer la coopération régionale par le partage des expériences concernant les PPP (à travers les unités existantes). Il paraît donc primordial de renforcer l'expertise liée aux processus et procédures de mise en oeuvre de projets PPP.

- Encourager la participation d'institutions financières internationales. Les nom-

breuses initiatives internationales pour apporter leur soutien aux PPP (FMI, Banque Mondiale, BAD etc...) ne feront qu'accélérer l'expansion de ce mode de financement dans le pays.

- Promouvoir la création d'un « guichet unique » pour des projets labellisés regroupant acteurs nationaux et internationaux qui permettrait à l'État de se tourner vers un seul interlocuteur.

2. Adoption d'un cadre juridique pour la création des zones économiques de développement

Tout porte à croire que la RDC est un grand ensemble capable de se bâtir une économie forte et prospère au regard de ses potentialités humaines et naturelles, de son positionnement stratégique dans le monde ou encore de sa superficie géographique.

La République démocratique du Congo est un vaste pays d'Afrique centrale avec une superficie de 2.345.410km².

Il s'étend de l'Océan Atlantique aux plateaux de l'Est et correspond à la majeure partie du bassin du fleuve Congo. Le Nord du pays est un des plus grands domaines de la forêt équatoriale au monde ; l'Est du pays est un domaine des montagnes, des collines et des grands lacs.

Le Sud et le centre, riches en savanes arborées, forment un haut plateau en minerais divers.

Le climat général du pays est chaud et humide. Le pays a vingt-six provinces immensément et diversement dotées des ressources naturelles tels que les plus grands

gisements de cuivre, de cobalt et de coltan, en plus d'importantes réserves de diamants, de pétrole et des forêts tropicales abondantes, un grand potentiel en énergie hydraulique et des terres fertiles.

La création des zones économiques spéciales vise la diversification de l'économie congolaise, en s'appuyant sur une économie industrialisée et plus structurée, devant assurer un maillage économique rationnel du territoire congolais.

Face à la vulnérabilité des secteurs minier et de l'énergie aux prix extérieur et face à un décollage raté plus d'une fois du secteur agricole, il importe qu'aujourd'hui une nouvelle politique autocentrée et multisectoriels soit envisagé. Celle de zones économiques spéciales intéresse le MLC.

Les zones économiques spéciales auront pour mission de permettre la naissance d'un capitaneat d'industriels congolais, d'attirer les investissements directs étrangers, promouvoir l'exploitation et l'utilisation des matières premières locales, favoriser le transfert de technologie et enfin de créer la richesse et les emplois.

Le texte portera sur les aspects économiques, industriels, d'infrastructures et de marketing du potentiel congolais et sur une étude comparée des conditions de réussite des pays émergents. Une zone économique spéciale est un espace géographique délimité au sein du territoire national et retenu comme une zone de développement prioritaire.

Elle est dite spéciale parce qu'à l'intérieur de cet espace, les investisseurs titulaires d'un agrément bénéficient des avantages particuliers, portant sur : la réglementation des changes, le régime fiscal, le régime douanier, la gestion des ressources humaines et l'accès au guichet unique pour toutes les formalités.

Ces zones économiques serviront d'épi-

centre pour l'éclosion de l'économie congolaise et offriront plus d'emplois aux jeunes congolais, dès leur mise en oeuvre.

Leur gouvernance sera assurée par les organes suivants :

- Le comité national d'orientation et de décision, placé sous l'autorité du président de la République et composé du chef du gouvernement, des ministres dont les départements participent au processus de création des zones économiques spéciales ;

- L'Agence de planification, de promotion et de développement dont les missions visera l'organisation, la programmation du développement ainsi que la promotion et la supervision de leur fonctionnement ;

- L'autorité de régulation, avec pour mission l'arbitrage des conflits opposant l'agence de planification, de promotion et de développement, les développeurs, les opérateurs et les investisseurs ainsi que la prise des sanctions.

- Ainsi, le MLC prévoit la création six zones économiques spéciales, décrits de manière générale dans le programme du gouvernement 2019-2023 :

• **La zone pilote de MALUKU ;**

• **La zone Ouest**, autour de l'axe Kinshasa-Inga-Matadi-Banana, pour le développement des activités stratégiques concentrées sur l'hydroélectricité, le pétrole, la bauxite et les industries manufacturières autour des ports maritimes de Matadi, Boma et Banana ;

• **La zone Centre**, autour de l'axe Kolwezi-Likasi-Lubumbashi - Sakania, pour le développement de la logistique de transport et des industries agroalimentaires ;

• **La zone Sud**, autour de l'axe Kolwezi - Likasi- Lubumbashi - Sakania, pour le développement des industries lourdes et manu-

facturières axées sur le cuivre, le cobalt et autres ;

- **La zone Est**, autour de l'axe Uvira - Bukavu - Beni - Bunia, pour le développement des industries manufacturières et agro-alimentaires ;
- **La zone Nord-Ouest**, autour de l'axe Kisangani-Bumba-Mbandaka, pour le développement des industries de bois et de l'agriculture.

3. Assouplissement des dispositions du code du travail

Le MLC maintient 40 heures hebdomadaire de travail. Il tient à la réforme du Code du travail visant à donner plus de souplesse aux entreprises dans l'aménagement du temps de travail.

L'objectif est de permettre aux entreprises d'identifier plus clairement leurs marges de manoeuvre : annualisation, congés, astreintes, paiement des heures supplémentaires, etc.

Pour, in fine, améliorer leur compétitivité et favoriser l'emploi. La durée légale est 40 heures hebdomadaires, par conséquent le seuil de déclenchement des heures supplémentaires seront sanctuarisées par la loi.

Ce n'est pas une réforme du temps de travail, C'est une restructuration du Code du travail avec l'espace le plus large possible ouvert à la négociation collective, de branche ou d'entreprise», tout en respectant la hiérarchie des normes, principe selon lequel un accord d'entreprise ne peut pas être moins favorable que la loi ou les règlements.

Le MLC pense aussi que, une petite entreprise qui ne dispose pas de juristes peine

à s'y retrouver dans la complexité du Code. Nombreux d'hommes sur le temps de travail ou parce que certains éléments de la loi limitent les marges de discussion, pour la compensation des heures supplémentaires notamment.

Il est vrai que le Code du travail n'est pas bien organisé, ce n'est pas pour autant que les employeurs ne recourent pas aux systèmes de modulation du temps de travail : si aucun article additionnel ne vient faciliter les choses, ça ne sera pas plus souple. La réforme du Code du travail aura de vraies conséquences dans les PME.

Le MLC propose aussi le télétravail qui est une forme d'organisation du travail dans laquelle le salarié effectue, hors des locaux de l'employeur, de manière volontaire et en utilisant les « technologies de l'information et de la communication », une activité qui aurait pu être exécutée dans ceux-ci.

La réforme du Code du travail va assouplir les règles de recours au télétravail.

L'objectif annoncé par le MLC est entre autres de favoriser le recours au télétravail et d'assurer une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle du salarié, d'améliorer l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes handicapées.

4. Révision (ou création) du code des marchés publics

La gestion des biens publics doit se faire avec parcimonie et rigueur. La ligne d'investissement ne doit plus faire l'objet, d'un usage abusif.

De même, le fractionnement des marchés doit être combattu avec la dernière éner-

gie. Le MLC recommande par ailleurs, une révision du code de passation des marchés publics en insistant sur le respect scrupuleux et strict de l'orthodoxie financière. Le MLC s'engagera pour une gestion rationnelle, transparente et responsable des ressources de l'État.

5. Réforme du code foncier

L'histoire montre, positivement et négativement, en RDC et ailleurs, qu'il n'y a pas de développement possible sans un droit foncier qui apporte à la fois la sécurité juridique et la paix sociale.

Le MLC compte faire adopter un nouveau Code foncier qui présentera d'importantes innovations et pourrait donner ainsi une direction très positive pour d'autres pays d'Afrique. Ce nouveau Code foncier présentera plusieurs caractéristiques importantes qui seront des acquis liés au travail des paysans.

Pour le MLC en premier lieu, l'État **« détient » le territoire national, mais il n'en est pas « propriétaire »**, ce qui constitue une innovation majeure pour éviter des excès dans l'octroi de terres agricoles à des investisseurs.

En deuxième lieu, le droit coutumier a la même force et la même portée que le droit moderne.

Le Code reconnaîtra en effet officiellement la possession coutumière des populations locales.

Cette reconnaissance, qui vide de l'essentiel de son contenu le domaine national qu'on trouve dans la plupart des pays africains, sécurise et garantit le maintien des populations locales sur leurs terres traditionnelles.

Le Code précisera que l'État garantit le **« droit de propriété des personnes physiques, des collectivités morales de droit privé acquis suivant les règles coutumières »**.

Cette reconnaissance sera appuyée par une disposition qui indique que l'État s'engage à **« sécuriser les droits réels immobiliers établis ou acquis selon la coutume »** et à **« organiser la reconnaissance juridique effective des droits fonciers locaux ou coutumiers légitimes des populations »**.

En troisième lieu, la propriété sera reconnue par une procédure assez simple et qui laisse à chaque possesseur actuel d'une terre la possibilité d'obtenir le sésame d'un **« certificat de propriété foncière »**.

Ce certificat, **« définitif et inattaquable », va conférer en effet à son titulaire « la pleine propriété »** du bien.

Le dossier est réduit à ce qui est nécessaire et le demandeur doit principalement fournir, outre un plan, tous éléments permettant de faire présumer sa propriété.

Le plus souvent, la confirmation de la propriété viendra de la réalisation d'un **« plan foncier rural »** couvrant chaque village, les différents plans des villages étant ensuite regroupés à l'échelle de la commune.

Ces plans présentent les différentes parcelles et leurs propriétaires présumés. Ils seront établis à la demande du chef de village après délibération du conseil de village. Ils auront pour but d'assurer la sécurité des droits de propriété individuels ou collectifs et tout spécialement ceux qui seront établis par la coutume.

Cette sécurisation vise à inciter les paysans à réaliser des investissements à long terme et à mieux utiliser les terres.

Les paysans congolais, par cette procédure simple et qui se déroule au plus près de leur village, peuvent ainsi faire reconnaître

leur droit de propriété, qu'il soit moderne ou coutumier.

Le Code va prévoir en outre la possibilité de faire reconnaître une propriété collective, comme celle d'une communauté familiale, et permettra à plusieurs propriétaires individuels de se regrouper pour faire reconnaître leurs propriétés sous la forme d'une collectivité (« *association d'intérêt foncier* »).

Rien n'empêche donc des communautés locales de se reconstituer en une propriété collective organisée. Cette possibilité de propriété collective peut être un moyen de freiner ou d'éviter la marchandisation de la terre ou le « *mitage* ».

Quant à la possibilité de propriété familiale, elle est particulièrement importante en Afrique notamment pour sécuriser l'accès des femmes à la terre.

Le MLC s'engagera d'ailleurs à « *veiller au respect de l'approche genre dans l'accès au foncier* ».

Dans certains pays d'Afrique, en effet, la propriété de la terre revient aux hommes, alors que ce sont les femmes qui la cultivent. Les femmes se retrouvent dans des situations critiques lorsque, perdant leur mari ou abandonnées par lui, elles ne peuvent plus accéder à la terre qu'elles cultivaient.

La reconnaissance de droits de propriété aux femmes est donc d'une particulière importance pour le MLC. Mais la sécurisation des femmes sur la terre peut aussi indirectement se faire par la reconnaissance d'une propriété familiale ou collective.

En quatrième lieu, le Code accordera une attention toute particulière à la maîtrise du sol, du sous-sol et des richesses naturelles. Il précisera, en forme de premier principe général, que le sol, le sous-sol et les richesses qui y sont contenues relèvent, en tant que ressources non renouvelables et/

ou limitées, du domaine protégé de l'État. Ils sont gérés de manière rationnelle et durable. Le second principe général est que

«Tous les Congolais ont une égale vocation à accéder aux ressources naturelles en général et aux terres agricoles en particulier, sans discrimination de sexe ou d'origine sociale ».

On ne peut mieux exprimer la mise en oeuvre d'un véritable droit à la terre, qui est une condition de la sécurité alimentaire et prend appui en droit international. Le troisième principe général portera sur l'exploitation des ressources naturelles : Les activités économiques, les projets de développement liés aux ressources naturelles doivent être conçus et exécutés de façon à garantir l'équilibre entre ces activités et lesdites ressources, et un partage équitable des bénéfices.

Le quatrième principe fort relatif aux ressources naturelles concerne les mines et les carrières. Les ressources du sous-sol appartiennent à l'État.

Lorsque l'État octroie un droit d'exploitation, les produits de l'extraction appartiennent bien sûr à l'exploitant. Mais les gîtes naturels des mines et des carrières restent toujours la propriété de l'État et ne peuvent pas en principe faire l'objet d'une appropriation privée.

En dernier lieu, une des grandes originalités du Code foncier sera l'achat de la terre dans les zones rurales est réservé aux Congolais.

Mais, même entre congolais, l'achat de terres rurales est encadré de manière à éviter la constitution de grands domaines, à promouvoir leur mise en valeur et à protéger les petits paysans.

C'est ainsi en particulier que tout achat de terres rurales doit être accompagné d'un projet de mise en valeur à des fins agri-

coles, halieutiques, pastorales, forestières, sociales, industrielles, artisanales ou de préservation de l'environnement conformément aux dispositions du code ou d'une manière générale liée à un projet d'intérêt général.

En outre, Tout projet de mise en valeur doit assurer une agriculture durable, respecter l'équilibre écologique, la préservation de l'environnement et contribuer à garantir la sécurité alimentaire dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Selon la surface, l'achat doit obtenir l'accord d'une autorité publique qui va du conseil communal ou municipal jusqu'à un décret en conseil des ministres. Cet encadrement juridique de l'achat de terres rurales surmontera la crainte des organisations de paysans sur la vente des grandes surfaces à des investisseurs ou à des spéculateurs, dans la mesure où :

- Tout achat de terres rurales doit, quelle que soit la surface, recevoir l'approbation du conseil communal ou municipal, ce qui supposera toutefois de diffuser la connaissance et la compréhension du Code jusqu'aux villageois ;

- Les terres rurales qui ne sont pas mises en valeur donnent lieu à une sanction du propriétaire : elles peuvent faire l'objet d'une mise en valeur agricole ou pastorale par toute personne physique ou morale qui en fait la demande.

Le nouveau code va fournir un modèle assez équilibré autour d'un droit de propriété privée qui est très encadré et qui respecte les intérêts des paysans, préserve les ressources naturelles et ne fait pas tout dépendre d'un État propriétaire ou gérant du domaine national.

L'État n'est que détenteur et il a sur les terres rurales davantage d'obligations et de devoirs que de droits. Par ailleurs, les populations locales voient leur situation, leurs

coutumes et leurs droits officiellement reconnus. Le droit de propriété privée se développe ainsi dans un contexte communautaire de paix sociale.

Pour le MLC, l'esprit du nouveau code foncier sera de redéfinir le cadre institutionnel et normatif du dialogue foncier ou de la démocratie foncière et proposera la création d'un guichet unique du foncier et rapprocher les services techniques des populations de la base ;

Le MLC compte créer une agence nationale du foncier qui assure une veille foncière et des fonds de dédommagement et d'assurance foncières et instaurera les possibilités de constituer des associations foncières dont il fixe le régime ;

Le MLC donnera la possibilité d'une immatriculation collective des terres, il va instituer la responsabilité (civile et/ou pénale) de tous les acteurs foncières ; le MLC initiera un mécanisme de régularisation foncière et luttera contre l'accaparement des terres.

6. Numérisation du cadastre et la gestion électronique des titres de propriétés foncières

La RDC fait partie des pays dit en développement avec pour principale caractéristique la prédominance du secteur agricole et un fort taux de natalité.

Dans ce contexte de démographie galopante et de raréfaction de facteurs de production, la terre devient dans le cadre d'une économie à dominance agricole, un enjeu déterminant et une variable décisive dans l'analyse et la compréhension de l'évolution socio-économique des pays en développement et des rapports sociaux de production entre les différentes communautés.

Tout le monde voudrait bien avoir un jour sa maison ou sa ferme.

Malheureusement, ces aspirations sont dans de nombreux cas, des rêves déçus face aux vicissitudes que réservent l'acquisition et la sécurisation de la propriété :

- Double vente par-ci ;
- Acquisition d'une réserve administrative par -là ;
- Double immatriculation d'une même propriété tantôt ;
- Construction dans une zone inondable ;
- Bradage des terres rurales, On serait tenté de se demander, s'il n'existait dans le pays aucune disposition devant permettre de sécuriser la propriété foncière.

Les causes majeures identifiées

Plusieurs raisons peuvent être évoquées : Dispersion des informations dans les différentes institutions impliquées et manque de synergie dans leurs actions.

La méconnaissance totale des textes et des procédures régissant le foncier par la majeure partie de la population, l'indiscipline dans les rangs des corps professionnels intervenants, l'obsolescence de certaines dispositions du système foncier national, ainsi que le mauvais référencement des levés topographiques ; etc.

Le MLC compte sécuriser les titres de propriétés par la numérisation du cadastre et l'instauration d'une gestion électronique des titres de propriétés foncières.

7. Facilitation des relations avec le secteur public et privé ; amélioration des investissements et restrictions de l'agence nationale de promotion des investissements, doing business, code des investissements, révisions des lois sur le commerce, révision des conventions fiscales

Amélioration de la promotion des investissements et restriction de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements

Le MLC propose que l'Agence nationale de promotion des investissements devienne l'élément central et fédérateur des efforts de promotion et d'attraction des Investissement étrangers directs.

Une structure fonctionnelle et des outils de travail sont ensuite proposés pour la future agence. Des recommandations seront également proposées en ce qui concerne les statuts de l'ANAPI et ses sources de financement. Enfin, la problématique de la coordination entre l'agence et les autres institutions.

Pour le MLC, le travail de l'agence nationale de promotion des investissements devra s'inscrire dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion des investissements étrangers directs. La définition d'une telle stratégie pourrait constituer une tâche prioritaire.

Ceci impliquerait un triple travail :

l'identification de secteurs disposant du plus fort potentiel d'attraction d'investissement étrangers directs, l'identification de mesures et politiques sectorielles à même d'encourager les investissements étrangers directs dans ces secteurs et de maximiser leur impact positif sur le développement ; et enfin l'identification de réformes visant à améliorer le climat général des affaires et à appuyer les stratégies secto-

rielles.

Cette stratégie devra également se baser sur la stratégie de développement industriel.

Le MLC définit quelques filières prioritaires de développement, dont le coton, les fruits et légumes, la viande, les cuirs et peaux, le maïs, etc.

Il est essentiel que les secteurs des services reçoivent également toute l'attention qu'ils méritent dans l'élaboration de la stratégie nationale de promotion des investissements étrangers directs.

Une fois cette stratégie nationale élaborée, l'ANAPI aura également besoin de préparer une stratégie opérationnelle propre.

Celle-ci visera à identifier les moyens et efforts à mettre en oeuvre afin de réaliser au mieux les objectifs de la stratégie nationale.

Dans les deux cas, il sera important d'adopter des objectifs réalistes qui cadrent avec le potentiel d'attractivité des investissements étrangers directs.

Avec des objectifs ci-après :

- Promouvoir la RDC comme destination de choix des IED en Afrique centrale, en particulier dans la sous-région de grands lacs.
- Attirer les investissements afin de favoriser la création d'emploi et de valeur ajoutée ; de promouvoir l'intégration de la RDC dans l'économie mondiale ; d'opérer des transferts de compétences, de savoir-faire et de technologies ;
- Promouvoir les réinvestissements ;
- Promouvoir l'intégration des IED dans l'économie locale ;
- Assurer un rôle de facilitation des investissements.

Doing business

Le MLC tient à ce que la RDC figure parmi les économies performantes de l'OHADA, par la création d'entreprise, le règlement de l'insolvabilité et l'exécution des contrats.

Le Doing Business présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des affaires ainsi que sur la protection des droits de propriété des économies, il mesure les réglementations concernant 11 domaines du cycle de vie d'une entreprise.

Dix de ces domaines sont inclus sur la facilité à faire des affaires : création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Également il mesure la réglementation du marché du travail

Les indicateurs sont utilisés pour analyser les résultats économiques et identifier les meilleures réformes de la réglementation des affaires, en fonction de l'endroit et de l'objectif.

A travers les économies de l'OHADA, les entrepreneurs sont confrontés à diverses contraintes réglementaires qui varient en fonction du lieu où se situent leurs entreprises et leurs affaires. Certaines économies sont toutefois les plus performantes sur plusieurs indicateurs.

A titre d'exemple, la création d'entreprise, l'exécution de contrat et le règlement de l'insolvabilité sont dans d'autres pays plus faciles.

Les classements par indicateur montrent qu'aucune économie n'est la plus ou la moins performante dans tous les domaines. Cela signifie que tous les Etats membres ont des bonnes pratiques à partager.

Les disparités les plus marquées dans les performances des économies de l'OHADA sont relatives à trois indicateurs : la création d'entreprise, le règlement de l'insolvabilité et l'exécution des contrats.

Depuis 2011, deux Actes uniformes de l'OHADA ont été révisés : l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif.

Il reste du chemin à faire avant que les économies ne convergent au sein du groupe et se rapprochent de la moyenne du reste de l'Afrique subsaharienne.

Toutefois les Etats membres ont maintenu depuis 2011 une cadence soutenue de réformes. En l'espace de cinq ans, ils ont mis en place 95 réformes dans les domaines mesurés, devenant ainsi le groupe d'économies le plus porté aux réformes en 2015/16.

Le MLC compte réformer pour créer des emplois et apporter une amélioration du cadre réglementaire local, en se basant sur les précédents rapports qui mesure 190 économies dans le monde.

Le MLC tient à réduire la complexité et le coût affectant l'environnement des affaires, celles concernant la création d'entreprises et l'obtention des prêts, ainsi que l'indicateur commerce transfrontalier.

Le MLC présentera quatre études de cas dans les domaines suivant : la création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, le transfert de propriété et le règlement de l'insolvabilité ainsi que les réglementations sur le marché de l'emploi.

Révision des conventions fiscales :

Le système fiscal congolais est principalement caractérisé par une politique fiscale visant à tout prix une maximisation des re-

cettes sur base de taux confiscatoires et une parafiscalité nombreuse sans se préoccuper de la survie des entreprises.

Il faut donc une refonte totale de notre système fiscal sur des bases claires pour les opérateurs et visant au seul développement de l'économie.

Pour le MLC, la réforme du système fiscal en RDC devra répondre aux attentes des opérateurs économiques.

Il s'agit de : La baisse des charges fiscales supportées par les entreprises en supprimant les redondances de paiement des droits et taxes et la réduction des taux, la réduction au strict minimum du nombre des administrations intervenant pour l'établissement et la collecte des impôts, droits, taxes et redevances, la simplification et la souplesse des procédures de déclaration, de paiement, de contrôle et en cas de contentieux.

La réforme doit obéir aux principes fondamentaux d'une fiscalité optimale à savoir :

- L'équité fiscale pour éviter, notamment, les distorsions flagrantes entre secteurs d'activités, entre l'importation et la production, et élargir l'assiette taxable.
- L'efficacité des règles d'établissement de prélèvement (assiette) pour améliorer de manière globale le rendement des perceptions.

L'efficacité pour réduire les effets négatifs et les coûts qu'engendrent le respect des procédures et surtout les coûts de la mise en conformité en cas des innovations introduites dans le système.

8. Création de l'agence de promotion des exportations

Le MLC pense que pour arriver à donner du tonus au commerce extérieur, il est impérieux d'envisager la création d'une agence de promotion des exportations.

Ce cadre structurel et opérationnel sera capable de répondre aux besoins du secteur privé et de contribuer au développement économique de la RDC en l'aidant à réduire sa dépendance budgétaire, à financer sa croissance et à devenir un pays émergent.

Cette idée est soutenue par des études internes qui montrent qu'investir dans la promotion des exportations, contribue à la création de richesses et à la croissance économique. Il est important de se lancer dans un véritable processus de transformation et de création de valeurs ajoutées nécessaires à la réalisation d'excédents commerciaux.

La situation du commerce extérieur de la RDC s'explique par une faible exploitation des potentialités d'exportation, due essentiellement à une coordination insuffisante entre les structures d'appui, à des problèmes liés aux normes sanitaires et phytosanitaires et à l'absence d'une structure d'exportation pour mettre à la disposition des acteurs du commerce, des informations utiles sur le marché à l'export.

C'est fort de ce constat que le MLC va s'engager, avec l'appui de ces partenaires, à mettre en place un véritable mécanisme visant à promouvoir les exportations pour améliorer sa balance commerciale.

Par le biais de cette politique la RDC sera considéré dans la sous-région comme un carrefour d'échange commercial avec la construction de son port en eau profonde de Banana.

Le pays se verra capable d'exporter, les produits agricoles traditionnels comme le

coton, le café, l'huile de palme, les produits non traditionnels, les fruits et légumes. La création de ce cadre structurel sera un atout pour booster le commerce extérieur.

9. Création des tribunaux administratifs dans l'ensemble du territoire

L'exercice du pouvoir de l'État aussi bien dans les entités administratives décentralisées que dans les subdivisions organiques du pouvoir central conduit souvent à des dérives qui impactent la vie des administrés dans nos villes et cités.

A l'effet de combattre les dérives autoritaires des potentats locaux chargés de la mise en oeuvre des lois et règlements dans les services publics organiques et fonctionnels, le MLC entend mettre en place un contrôle de légalité des actes administratifs ainsi que l'examen du contentieux y afférent par l'instauration des tribunaux du premier et second degré de l'ordre administratif dans tous les chefs-lieux des territoires.

Le MLC entend réorganiser la justice en déployant les juridictions en matière de l'ordre administratif. Soucieux de rapprocher la justice des justiciables, l'espoir repose alors sur la création des tribunaux administratifs.

En agissant ainsi, le MLC marquera sa volonté de protéger les citoyens contre les risques d'autoritarisme de l'État. La loi va créer un tribunal administratif par district dont le siège est fixé au chef-lieu de district.

Le législateur définira les règles de compétence territoriale et d'attribution de ces tribunaux.

Afin d'accélérer leur déploiement, le MLC proposera, par voie de coopération judiciaire, l'encadrement et l'assistance des

nouveaux juges par des juges expérimentés et en retraite mis à la disposition de la RDC par des pays amis francophones.

10. Recrutement et formation de magistrats

Le MLC envisage une magistrature plus ouverte sur la société, par le lancement d'un plan de recrutement des jeunes. A ce sujet le MLC tient à instaurer des concours spéciaux ouverts pour le recrutement des magistrats.

Le MLC se concentre sur les critères de choix des futurs magistrats, qui est guidé par un recrutement assis sur la diversité, la compétence et l'excellence. La diversité d'origine, diversité sociale, régionale et professionnelle.

Sur le plan professionnel le MLC tient à ce que les magistrats se comprennent entre eux, être utile au justiciable, par l'instauration d'une période de formation commune. Pour permettre aux apprentis de communiquer avec les compagnons. Une base commune permet également une fluidité des expériences.

Sur le plan corporatiste nous pensons que de la formation commune naît une certaine forme de solidarité, appuyée par le compagnonnage qui unit.

Sur le plan politique : le MLC est persuadé que la formation des magistrats est une prise en main, qu'il faut les préserver des tourments intellectuels inutiles ou dangereux.

11. Mise en place de structure de conciliation et de médiation de contentieux fiscaux et douaniers

L'accroissement de contentieux fiscaux et douaniers dans le cadre du recours de pleine juridiction a incité le MLC à mener une réflexion sur la modulation des sanctions fiscales par une structure indépendante.

Pour contester une sanction fiscale, le contribuable doit en demander la remise partielle ou totale et ce n'est qu'en cas de réponse de rejet implicite ou explicite qu'il peut saisir le juge administratif dans le délai qui sera prévu par la loi et dans le cadre du recours dit de plein contentieux, si le contribuable n'est pas satisfait de la décision de l'administration ou à défaut de réponse de l'administration il peut saisir alors la structure compétente de conciliation et médiation de contentieux fiscaux et douaniers.

Le MLC tient à mettre en place un Comité de Conciliation et de Médiation de Contentieux Fiscaux et Douaniers, Selon les termes de la loi, cette structure autonome examinera les demandes de conciliation dont elle est saisie, en toute objectivité, impartialité et indépendance dans le respect de la loi ; il tend à concilier les points de vue des parties et leur adresse un rapport de conciliation.

Ce comité est composé, sous la supervision du ministre de la Justice et celui des Finances, des hauts fonctionnaires de l'État en activité ou en retraite désignés respectivement de la manière suivante :

- 1 de la présidence de la République ;
- 1 de la primature ;
- 2 de l'Assemblée Nationale ;
- 2 du SENAT ;
- 3 du conseil supérieur de la magistrature.

Ils sont investis par une ordonnance présidentielle et prêtent serment devant la cour suprême de justice.

Ce comité aura donc pour objectif de tenter de concilier l'administration et le contribuable en cas de litige ; et ce pour l'ensemble des impôts relevant de la compétence du ministère des Finances. Concrètement, le contribuable (personne physique ou morale) peut faire appel au Comité de conciliation tant que le litige se trouve dans la phase administrative ; ce qui implique qu'une réclamation ait été préalablement introduite.

La mission de ce comité est limitée par le caractère d'ordre public de la législation fiscale : son intervention ne peut donc aboutir à une exemption ou modération d'impôt contraire à la loi fiscale.

Le contribuable fera généralement appel à lui pour des questions ou situations de fait comme lors d'une taxation indiciaire, en cas de refus du receveur de permettre au contribuable ou à un assujéti de payer l'impôt en plusieurs tranches, dans la situation où une garantie exigée par le receveur est impossible à fournir, etc.

Une fois saisi, le comité de conciliation fixe alors un calendrier où les parties sont invitées à échanger leur point de vue.

A la fin de cette procédure, le conciliateur remet un rapport de conciliation, dans lequel il ne peut que constater le compromis ou les points divergents des interlocuteurs. En pratique, il est évident que le comité de conciliation prendra position sous forme d'un « avis » qui permettra peut-être à l'administration fiscale ou au contribuable d'admettre une décision ou un fait établi et ainsi éviter une procédure judiciaire.

Mais il ne prononce aucune décision contraignante pour les parties : le contribuable n'est pas lié par ce rapport et peut en conséquent porter son litige devant le

tribunal de première instance s'il n'est pas d'accord avec la décision rendue par la DGDA, la DGI ou la DGRAD. En revanche, si l'administration conclut un compromis avec le contribuable, elle sera liée par celui-ci étant donné qu'il s'agit d'un accord administratif.

Le MLC estime que la conciliation fiscale et douanières est un procédé qui s'inscrit dans la lignée de bon nombre de modes alternatifs de résolution des conflits.

L'objectif de cette initiative est de réduire l'arriéré judiciaire grandissant en matière fiscale et de réduire de manière générale les contentieux judiciaires intolérable pour les contribuables et inadmissible dans un État de droit. Une initiative qui se veut moderne et pragmatique.

12. Réforme visant à assurer la célérité dans la prise des décisions de justice en matière de contentieux commerciaux

Au regard des législations étrangères et des analyses internes, il ressort que le rapprochement de la justice des justiciables souffre encore de l'organisation, alors même que l'on peut noter quelques craintes par rapport à l'impartialité du juge.

Le MLC considère que, l'une des motivations de la réforme se situe dans la recherche d'une célérité et d'une efficacité de la procédure commerciale, il faut noter que le législateur a prévu au moins 52 tribunaux de commerce même si à ce jour, il n'y a que 9 qui sont opérationnels.

Le MLC estime qu'il est important de faire fonctionner les cinquante et deux tribunaux de commerce si pas accroître ce nombre suivant la taille de notre pays. De notre point de vue c'est donc dire que le législateur Congolais doit plutôt s'inscrire dans

une démarche plus large incluant des objectifs à long terme allant jusqu'à doter chaque territoire au moins d'une juridiction de commerce.

Le constat est amer lorsque l'on se situe par exemple à Bulungu et que l'on soit obligé de se rendre à Kinshasa à chaque fois que l'on souhaite soumettre à la juridiction compétente, un litige en matière commerciale.

Pour le MLC, une réforme fondamentale dans l'organisation judiciaire interne s'avère nécessaire. Il s'agira de l'instauration d'une nouveauté particulière : la consécration d'un juge consulaire.

L'intérêt de cette instauration réside dans un premier temps dans la célérité voulue dans le traitement et la résolution des litiges en matière commerciale. L'intérêt est bien la recherche d'une justice commerciale compétente, de qualité et exclusivement dédiée à son champ de compétences dans le but de rehausser l'image de la justice et de faciliter l'accès à la justice.

Les juridictions de commerce sont installées par arrêté du Ministre en charge de la justice. Dans leur organisation, une disposition portera modification de l'organisation judiciaire en prévoyant un type nouveau de juge : **le juge consulaire**.

Le tribunal ou chaque chambre du tribunal de commerce sera désormais constitué de juges en nombre impair. Le nombre de juges professionnels ne peut être supérieur à celui des juges consulaires. Les juges et leurs suppléants sont des professionnels du milieu des affaires qui apportent leurs connaissances et leurs expériences dans la résolution des litiges portés devant les juridictions de commerce.

Ils sont désignés par arrêté du Ministre de la Justice sur une liste d'aptitude aux fonctions de juges consulaires titulaires et de juges consulaires suppléants établies par

les chambres consulaires et le patronat. (FEC)

A ce titre, ils siégeront avec des juges professionnels dans les formations de jugement des tribunaux de commerce ou des Cours d'appel de commerce, conformément à la loi. Le statut de juge consulaire sera strictement encadré par la loi et les décrets d'application. Cette réforme permet d'améliorer dans le fond, la qualité des décisions rendues en matière commerciale en faisant participer aux prises de décisions, des professionnels chevronnés et disposant de certaines qualités humaines et ayant au préalable, bénéficié d'une formation dont la durée et les modalités seront fixées par arrêté du Ministre de la Justice.

Pour s'assurer de la bonne moralité du juge consulaire, le législateur imposera, outre les autres conditions, l'absence de toute condamnation infamante ou afflictive, fiscale ou financière du juge consulaire.

Il est interdit aux juges consulaires, titulaires ou suppléants, même devant les juridictions de commerce autres que celles où ils exercent leurs fonctions, de se charger de la représentation ou de la défense des intérêts des parties, quelles qu'elles soient ou sous quelque forme que ce soit. De même, le juge consulaire, titulaire ou suppléant, ne peut connaître d'une affaire dans laquelle l'une des parties est représentée par un avocat, un conseil ou un mandataire avec lequel il a un lien de parenté ou d'alliance jusqu'au second degré inclusivement.

Cette réforme est salutaire en ce qu'elle facilite non seulement la célérité de la procédure en matière commerciale, mais aussi et surtout, la recherche de décisions de justice qualitatives.

Dans les tribunaux de commerce figureront des juges professionnels appelés juges et des juges non professionnels appelés juges consulaires. Le mandat du juge consulaire

sera de trois ans renouvelables une fois.

13. Modernisation de l'administration publique : les procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation

Le MLC tient à l'administration électronique qui est le recours à l'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC), et en particulier d'Internet, dans le but d'améliorer la gestion des affaires publiques.

En tant que vecteur d'amélioration de la relation administration/citoyen, l'administration électronique permet de proposer une offre plus performante de services aux usagers et d'accroître la transparence administrative. Elle est aussi au coeur de la problématique de modernisation de l'État, car elle est un outil d'amélioration de ses procédures et de son fonctionnement interne (décloisonnement, agilité), ainsi que d'optimisation de ses coûts.

Nous pensons que, l'administration électronique est un axe central de la politique de réforme de l'État, que ce soit avec la Révision générale des politiques publiques ou avec la Modernisation de l'action publique.

En matière de services aux usagers, on peut distinguer deux grandes étapes dans l'utilisation des TIC : la première consiste à mettre des informations à disposition des citoyens afin de simplifier leurs démarches administratives ; la seconde, qui va plus loin, permet aux usagers de réaliser directement leurs démarches en ligne. On parle alors de télé services.

Le MLC va s'investir pour le développement de l'administration électronique dans une perspective de maîtriser des dépenses publiques (une procédure électronique ayant

un coût de traitement estimé cent fois plus faible que celui d'une procédure papier) et peut favoriser l'émergence d'un nouveau mode de management (moins autoritaire, plus horizontal), alors que la politique de la donnée doit générer une meilleure circulation et valorisation de l'information propice au décloisonnement des administrations et à l'amélioration de leur fonctionnement.

Le MLC compte mettre en place de politiques publiques pour encourager la dématérialisation des échanges et des procédures. Il s'agit d'une volonté de moderniser l'administration. La dématérialisation des échanges et des procédures s'inscrit dans un contexte de véritable révolution numérique, il serait tout à fait ridicule de passer à côté des évolutions de la société et de vivre enfermés dans un mode de fonctionnement figé sans ouvrir une porte à l'innovation.

Le gouvernement MLC va lancer des programmes dans ce domaine pour entrer dans un processus de développement, parce que nous pensons que le pays est encore très loin d'une situation où l'internet constituerait la base des relations entre l'administration et les usagers.

Pour réussir, le MLC fera appel à une nouvelle technologie qui devait être capable d'articuler différents acteurs sociaux. Il s'agit de construire un objet-frontière qui assure l'articulation de ces divers mondes sociaux.

14. Identification de la population à travers le recensement administratif

Le MLC vise à doter chaque citoyen d'un numéro personnel d'identification par le lancement de l'opération de recensement administratif.

Il est du devoir d'un État moderne de satis-

faire avec diligence, promptitude et qualité, les services essentiels à chaque personne vivant sur son territoire. Ces missions de service public sont nécessaires à l'épanouissement des individus, à la construction de la nation et au développement socio-économique du pays. Elles sont relatives à la santé, aux actes de l'État civil, à la sécurité, aux transactions économiques et à la solidarité nationale.

Pour assurer ces missions de service public et accomplir son devoir, l'État doit connaître individuellement les personnes vivant sur son territoire au moyen de l'identification de chacune d'elle et la mise en place d'un système moderne d'actualisation et de mise à jour des registres ainsi constitués.

A l'issue du recensement la RDC rentrera dans une nouvelle ère d'identification des personnes ; à partir d'une carte à tout faire, la carte qui simplifie la vie.

Le MLC se penchera sur l'identification nominative, personnelle, numérique et biométrique des personnes physiques en vue de les inscrire sur le registre national et sur les registres communaux d'identification qui seront fixé par la loi.

Le Recensement Administratif à travers l'identification de la Population, va octroyer à chaque personne un numéro personnel d'identification. Ce numéro personnel d'identification est individuel, personnel, accessible et permanent.

Il sera appelé à être sollicité dans tous les actes civils, administratifs, sociaux ainsi que dans les transactions économiques et financières. Aux termes de la loi, il subsistera au décès de l'individu et peut être requis dans les dossiers liés à la succession ou à l'attestation de la filiation de la progéniture de la personne décédée.

C'est aussi un numéro personnel d'identification de résident, qui sera délivré à chaque étranger résident sur le territoire national.

Ce Recensement Administratif aura pour finalité de regrouper toutes les données relatives à l'identification des personnes physiques, d'établir des statistiques, de préserver l'historique de ces données et de garantir l'authenticité des données enregistrées.

Un registre national servira de base à la production des documents d'identification à toute personne notamment, la carte nationale d'identité, les documents de voyage, le permis de conduire etc., ainsi qu'à la production des données nominatives, personnelles et biométriques qui seront mises à la disposition de l'organe désigné par la loi.

Les registres communaux de personnes physiques seront destinés essentiellement à la collecte des données des personnes physiques qui établissent leur résidence sur le territoire d'une commune.

Ce registre servira de base à la mise à jour du registre national, à la délivrance et surtout à l'organisation des services et à la planification du développement local.

Le MLC va instituer par une loi, la carte nationale d'identité électronique qui certifie l'identité de son titulaire par l'édition de son numéro personnel d'identification. Tout Congolais âgé de 18 ans révolus doit être titulaire de la carte nationale électronique.

Une personne mineure qui en fait la demande peut être attributaire de la carte nationale d'identité électronique. Ce sont aussi les autres documents qu'une personne physique peut solliciter notamment : les documents de voyages comme le passeport ; le permis de conduire etc.

L'Office National d'Identification des Personnes (ONIP) aura l'effet d'effectuer les opérations relatives à la conception et à la réalisation technique du registre national et des registres communaux, d'assurer la gestion des registres et de les mettre à jour.

15. Réforme institutionnel et informatique aux niveaux des régies financières pour accroître la collecte des recettes

Le MLC envisage une Organisation unifiée des administrations fiscales. Dans la vaste majorité des pays, une administration unifiée gère désormais tous les impôts intérieurs.

Dans ce modèle devenu prédominant, l'organisation est structurée sur la base des principales missions (immatriculation et services aux contribuables, contrôle fiscal, recouvrement, gestion des ressources, et informatisation) et les informations fiscales concernant un même contribuable sont regroupées dans un dossier unique.

Ce type d'organisation présente des avantages évidents par rapport à la structure fragmentée des anciennes « régies », notamment : diminution des coûts de gestion pour le contribuable et pour l'administration, simplification des formalités, amélioration des services, amélioration des programmes de contrôle et de recouvrement, ainsi que le traitement plus cohérent de l'ensemble des obligations fiscales.

Pour accroître les recettes de l'État le MLC propose un nouveau système d'échange d'informations entre les différentes régies financières et les banques commerciales encadrées par la Banque Centrale du Congo.

Nous pensons à un outil de gestion automatisé pour la récolte des recettes.

Ce système d'échange des données va permettre à toutes les parties prenantes de suivre en temps réel toutes les transactions opérées dans le cadre de la chaîne des recettes comme cela se fait au niveau de la chaîne des dépenses.

L'objectif poursuivi consistera à booster da-

vantage la mobilisation des recettes dues au trésor public et d'accompagner le gouvernement MLC, dans l'informatisation de cette chaîne de collectes des impôts et droits dus à l'État afin de permettre à terme la mise en place effective d'une chaîne des recettes au même titre que la chaîne de dépense.

Le MLC compte proposer un système informatique intégré d'informations (à définir) pour assurer le suivi des opérations bancaires en toute transparence et de manière efficace par les régies financières.

A l'aide de ce système informatique, la Banque Centrale aura une gestion automatisée de la récolte des recettes de l'État à travers le versement par les assujettis auprès des banques commerciales où s'opère le nivellement de l'impôt et taxe au compte général du trésor public.

L'avantage de ce système est de donner en temps réel des informations à la régie financière concernée.

Il apportera des innovations dans la gestion des opérations bancaires qui vont s'effectuer en un temps record et les informations circulent très vite entre les différents intervenants.

Ce qui va résoudre les difficultés générées par le paiement manuel des impôts qui échappent souvent au contrôle.

16. Assainissement du système de gestion des finances publiques et amélioration de la transparence

Le MLC envisage d'améliorer la gestion des dépenses publiques et accroître la transparence, il estime que des améliorations du processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation du budget induiraient une affectation plus efficiente des crédits publics, ou-

vrant ainsi la voie à des finances publiques plus saines et plus transparentes.

Le MLC mettra en place une permanence de l'audit budgétaire avec la création d'une nouvelle Direction du contrôle budgétaire et la mise en place d'unités d'audit interne dans chaque entité publique. La direction du contrôle budgétaire doit disposer d'agents qualifiés et en nombre suffisant pour jauger l'efficacité des programmes de dépenses en conformité avec les dispositions légales.

La planification budgétaire et le contrôle des dépenses s'amélioreraient avec la mise en place de plafonds de dépenses indicatifs allant au-delà de chaque exercice budgétaire et applicables à tous les niveaux du secteur public. Le MLC a l'intention d'adopter un cadre budgétaire pluriannuel, avec un calendrier de mise en oeuvre établi.

Les indicateurs quantitatifs de la transparence budgétaire montrent que la RDC occupe un rang médiocre dans les comparaisons internationales. L'intégration totale du processus budgétaire dans l'approche par programmes, revêt d'une importance majeure pour l'évaluation de l'efficacité des initiatives sur le front des dépenses et devrait être mise en place sans délai.

La conduite de l'analyse du risque budgétaire, surtout en ce qui concerne les garanties de prêts et les exigibilités éventuelles liées aux projets de partenariat public-privé, ainsi que la notification des résultats dans les documents budgétaires, sont aussi identifiés comme des axes de réforme prioritaires ; il en va de même de la notification des modalités financières des interventions à l'égard des entreprises publiques.

De nouvelles avancées en termes de transparence et de responsabilité pourraient être obtenues en confiant la gestion de la dette à un organisme unique. Le dispositif actuel risque d'engendrer des erreurs de déclaration, une perte de responsabilité et un manque de transparence.

Le MLC mettra en place un contrôle budgétaire des entreprises publiques. Il est urgent de mieux contrôler les dépenses des entreprises publiques. Ces entreprises en cessation de paiement accusent des pertes. Il est urgent d'améliorer le fonctionnement des entreprises publiques, et entreprendre des initiatives d'une mise en place d'un nouveau cadre institutionnel pour les entreprises et établissements publics.

À cet égard, il importera d'appliquer en temps opportun le nouveau système d'information sur la gestion, qui sera relié aux directions financières des entreprises publiques, permettant ainsi de suivre leurs performances et de jauger les résultats obtenus au regard des objectifs budgétaires.

VII
Financements
publics
des investissements
privés dans les secteurs
industriels et agricoles



VII. Financements publics des investissements privés dans les secteurs industriels et agricoles

Force est de constater que depuis l'époque coloniale, l'économie congolaise était essentiellement basée sur l'exploitation minière avec comme activité principale l'extraction des minerais. Le manque de vision à long terme n'a pas permis de mettre en place une politique efficace de transformation desdits minerais afin de profiter de la plus-value qui en découlerait.

Dans le secteur agricole, les expériences malheureuses, notamment : Agriculture, priorité des priorités, Zaïrianisation et rétrocession. Ces expériences ont mis en mal le potentiel agricole (80% de terres arables) dont a toujours bénéficié le pays

C'est pourquoi le MLC dans sa vision de rendre le pays émergent, plusieurs mesures et actions vont être mises en oeuvre afin d'atteindre cet objectif.

Dans l'optique libérale du MLC, les investissements industriels et agricoles constituent l'une des approches les mieux à même d'augmenter la productivité agricole, en vue d'assurer une indépendance alimentaire au pays, qui à ce jour est importateur net des produits agricoles de base, et faire migrer l'économie de la RDC du stade des industries primaires vers les industries de transformation en adéquation avec les besoins de la population congolaise, seul gage pour un développement durable.

La hausse des prix alimentaires et la menace d'une aggravation de l'insécurité alimentaire qui pèse sur la population préoccupent le MLC et l'incitent à se pencher sur le financement de la croissance industrielle et agricole dans le pays.

L'accélération de la croissance agricole ap-

paraît nécessaire à la fois pour faire face à l'augmentation de la demande alimentaire et énergétique, pour mettre un terme à la famine et à la pauvreté qui affligent notre population. Les estimations globales du volume d'investissement requis pour atteindre des niveaux acceptables de croissance agricole dans le pays est très faible.

Le MLC compte mettre en place une politique de financement des investissements industriels et agricoles pour faire bénéficier à la populations l'accès à ces secteurs.

Le développement agricole dépend de la croissance simultanée de la production agricole et des filières qui lui sont liées. Ces filières englobent une multitude d'activités à petite et grande échelles, telles que la fourniture d'intrants agricoles, la transformation, le stockage, la distribution, la vente en gros, la vente au détail et l'exportation des produits agricoles, qui constituent collectivement l'agro-industrie.

Il faut également être conscient qu'interviennent dans l'agriculture et ses filières différents types d'investisseurs aux objectifs et aux rôles différents qui ne disposent pas des mêmes possibilités d'accès aux diverses sources de financement de l'investissement.

Pour le MLC, tous les investisseurs doivent avoir la capacité d'investir et bénéficier d'un environnement favorable à l'investissement privé dans le secteur industriel et agricole.

La capacité des agriculteurs à investir dépend de leurs sources principales de financement. C'est ainsi que, le MLC vise adopter une politique à accorder du crédit aux petits exploitants, des investisseurs natio-

naux et aux agriculteurs marginaux, qui ne disposent pas de garanties adéquates.

Le pays est victime d'une insécurité alimentaire et d'une pauvreté aigues, rares sont les petits exploitants en mesure d'épargner.

Pour promouvoir l'investissement au niveau des exploitations, il faut faciliter le remboursement afin que les agriculteurs atteignent un niveau de revenus propice à une épargne positive.

Pour les personnes dans l'impossibilité de vivre de l'agriculture, le remboursement doit cependant s'assortir d'une stratégie de sortie offrant des opportunités de revenus non agricoles et mettant en place des mesures de protection sociale.

Le MLC tient à élaborer un plan national d'investissement basé sur des stratégies de développement et des priorités nationales prédéfinies, dans le but d'orienter et d'améliorer les investissements industriels et agricoles, par la mise en place d'une structure de financement des investissements industriels et agricoles ayant pour capital, les terres agricoles, (l'état va fixer les zones agricoles).

Le financement de ce secteur agricole et industriel proviendra d'une meilleure canalisation de différentes taxes existantes dans les structures de l'état.



VIII

Conclusion



VIII. Conclusion

Ce programme qui évoluera et atteindra un budget de 97,6 milliards après 5 ans au lieu de 25 milliards aujourd'hui ne pourra être réalisé qu'en mettant en place une rigueur dans la gestion et la gouvernance de cet état.

Cela signifie qu'il faudra impérativement passer par la lutte contre la corruption, et la restauration de l'unicité du compte général du trésor. Nous devons également passer par la transparence dans la perception des recettes de tous les services; recettes douanières; recettes fiscales; recettes administratives etc..

La transparence dans la gestion doit devenir une culture dans la bonne gouvernance, les programmes devront être suivis, mois par mois, trimestre par trimestre, semestre par semestre afin que les productions puisse être des objectifs dont les administratifs seront à chaque niveau évalué et coté.

Le mérite devra devenir une vertu dans le travail, tous ces points réunis permettront de développer une nouvelle mentalité qui devra être imprégnée dans l'homme congolais. Lorsque les sacrifices pour mettre en place cette nouvelle méthode de travail seront fait, cela permettra de redonner le sourire et la fierté au peuple Congolais, et ainsi mettre la République Démocratique du Congo dans son rôle de leader au niveau de l'Afrique centrale, et deviendra une locomotive de développement économique et sociale.

Si nous voulons avoir un pays où règne la stabilité en l'Afrique centrale, cela pourra être réaliser en prenant les mesures qui s'imposent pour non simplement sécuriser sa population mais également à travers ça, sécuriser tous les pays voisins.

M

L

C



Novembre 2018